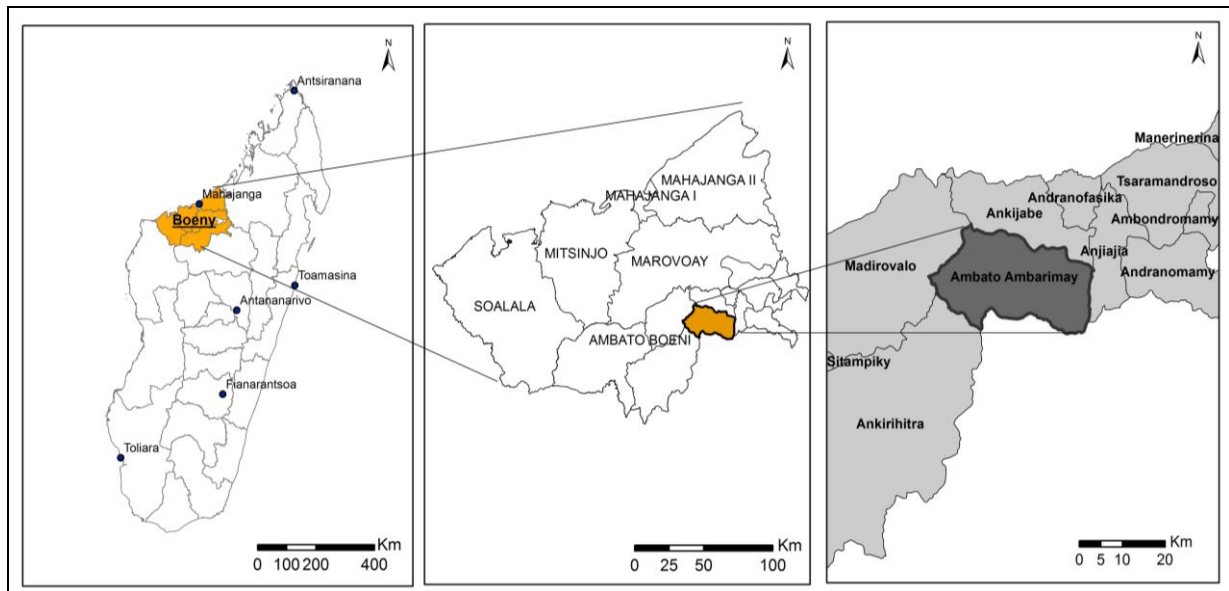


REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana



Région Boeny District Ambato Boeny Commune Urbaine Ambatoboeny et Commune Rurale Ambesisika Schéma d'Aménagement Intercommunal (SAIC 2014-2029)



SAC AMBATO AMBARIMAY

Mandaté par:

Commune Urbaine Ambato Ambarimay

Appuyé par :

Programme d'Appui à la Gestion de l'Environnement- Antenne Nord - Coopération allemande / GIZ, Ambassade de France, IRCOD

Auteurs :

Equipe technique communale

Cartographies:

RANDRIANALISOA Justin: ACRIF Ambatoboeny

Coach:

Heritiana ANDRIANASOLO

Juillet 2015

Tables des Matières

Tables des Matières	i
Table des tableaux	iv
Table des abréviations	vi
Glossaire des mots malagasy	viii
I. INTRODUCTION	1
1.1 Fondement et objectif du SAC	1
1.1.1 Utilité	1
1.2 Présentation du document	1
1.3 Méthodologie	2
1.4 Démarche méthodologique	2
II. ÉTAT DES LIEUX	5
2.1 Aspects territoriaux	5
2.1.1 Position géographique.....	5
2.1.2 Historique de la commune.....	5
2.1.3 Évolution budgétaire.....	5
2.1.4 Délimitations administratives	6
2.1.5 Structure du territoire de la commune	7
2.1.5 Habitat	12
2.1.6 Aspect foncier	13
2.1.7 Circulation et transports :	14
2.1.8 Sécurité.....	15
2.2 Aspects démographiques et sociaux	17
2.2.1 Population.....	17
2.2.2 L'accès à la santé publique	18
2.2.3 Accès à l'eau potable :	20
2.2.4 Accès à l'éducation :	22
2.2.5 Accès à l'aliment de base :	23
2.3 Aspects physiques et environnementaux	25
2.3.1 Le climat.....	25
2.3.2 Le relief, l'altitude et les pentes	25
2.3.3 Les bassins versants et les ressources en eau :	26
2.3.4 Pédologie :	26
2.3.5 Ressources minières.....	26
2.3.6 Aménageabilité :	27
2.3.7 Occupation du sol :	28
2.3.8 Biodiversité	33
2.4 Aspects économiques :	33
2.4.1 L'agriculture :	33
2.4.2 L'élevage :	36
2.4.3 La pêche :	37

SAC AMBATO AMBARIMAY

2.4.4 L'orpaillage.....	38
2.4.5 La production de charbon:.....	38
2.4.6 La décortiquerie :	39
2.4.7 La vannerie:	39
2.4.8 Le commerce :	39
2.4.9 Les services :.....	40
III. LES ENJEUX DU TERRITOIRE COMMUNAL.....	49
3.1 Enjeux liés à la territorialité et à l'urbanisme.....	49
3.1.1 Clarification de la délimitation administrative de la Commune	49
3.1.2 Amélioration de la gouvernance locale	49
3.1.3 Renforcement du statut urbain de la localité d'Ambatoboeny chef lieu:	49
3.1.4 Création d'une nouvelle ville pour servir d'extension du chef lieu de commune.....	50
3.1.5 Résolution des problèmes d'enclavement:	50
3.1.6 Prise en compte effective du caractère de pôle potentiel d'Ambesisika:.....	51
3.1.7 Restauration de la sécurité des biens et des personnes	52
3.1.8 Renforcement des performances du guichet foncier:.....	52
3.2 Enjeux démographiques et sociaux	53
3.2.1 Disponibilité et répartition équitable des infrastructures communautaires répondant aux besoins de la population :	54
3.2.2 Amélioration du niveau général d'instruction et de formation de la population	54
3.2.3 Renforcement de la cohésion sociale :	55
3.3 Enjeux environnementaux et économiques	55
3.3.1 Préservation, restauration et accroissement des ressources naturelles desquelles dépendent l'équilibre de l'environnement et l'économie locale:	56
3.3.2 Amélioration de la rentabilité des activités économiques de la population.....	56
IV. LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT	58
4.1 La vision communale.....	58
4.1.1 Principes de base	58
4.1.2 Application des normes sectorielles relatives aux infrastructures de base	58
4.1.3 Principes de l'organisation de l'espace communal	59
4.2 Les objectifs et les orientations sectorielles	60
Objectif 1 : Améliorer l'accès de la population aux services sociaux et infrastructures répondant à ses besoins fondamentaux	61
4.2.1 Orientations pour le secteur éducation	61
4.2.2 Orientation pour le secteur santé publique	62
4.2.3 Orientation pour le secteur eau potable.....	63
Objectif 2 : Assurer un cadre de vie sécurisé et suffisamment équipé pour la population.	65
4.2.4 Orientations pour le secteur urbanisme et habitat	65
4.2.5 Orientations pour le secteur sécurité publique.....	69
Objectif 3 : Garantir la continuité territoriale et l'accessibilité permanente de la commune.....	69

SAC AMBATO AMBARIMAY

4.2.6 Orientations pour le secteur transport et communication.....	69
Objectif 4 : Favoriser l'amélioration de la rentabilité des activités de la population, et la commercialisation des produits issus de la commune, ainsi que la création d'emplois.....	71
4.2.7 Orientations pour le secteur économie.....	71
Objectif 5 : Garantir la disponibilité en quantité suffisante et la durabilité des ressources naturelles de la commune.....	75
4.2.8 Orientations pour le secteur environnement.....	75
4.3 Zonage des vocations des terres.....	76
4.3.1 Zone d'habitat.....	77
4.3.2 Zone d'agriculture locale.....	77
4.3.3 Zone d'investissements économiques.....	77
4.3.4 Zone de pâturage et de savane.....	78
4.3.5 Zone de reboisement.....	78
4.3.6 Écosystèmes naturels à préserver.....	78
4.4 La carte de zonage des vocations des terres.....	81
V. ORIENTATIONS POUR LA PLANIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE.....	92
5.1 Assurer la promotion et la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement élaboré	92
5.2 Améliorer l'accès de la population aux services sociaux et infrastructures répondant à ses besoins fondamentaux.....	92
5.2.1 Accès à l'éducation.....	92
5.2.2 Accès à la santé.....	93
5.2.3 Accès à l'eau potable.....	94
5.3 Assurer un cadre de vie sécurisé et suffisamment équipé pour la population.....	95
5.4 Garantir la continuité territoriale et l'accessibilité permanente de la commune:.....	97
5.5 Favoriser l'amélioration de la rentabilité des activités de la population, et la commercialisation des produits issus de la commune, ainsi que la création d'emplois.....	98
5.6 Garantir la disponibilité en quantité suffisante et la durabilité des ressources naturelles de la commune.....	100

Table des tableaux

Tableau n° 01: Évolution des réalisations budgétaires de la commune	6
Tableau n° 02 : Surface des fokontany selon SIG	7
Tableau n°03 : Répartition géographique et densités de la population	17
Tableau n° 04 : Formations sanitaires, infrastructures intégrées et personnel selon la commune	20
Tableau n° 05 : Répartition des points d'eau d'après cartographie participative	21
Tableau n° 06: Récapitulatif de la situation de l'éducation fondamentale selon ZAP Ambatoboeny....	22
Tableau n° 07 : Comparaison des productions et des besoins en riz blanc (calcul SIG)	24
Tableau n° 08 : Surfaces des zones d'aménageabilité par fokontany selon SIG	28
Tableau n° 09 : Répartition des unités d'occupation de sol selon orthophotos-interprétation et SIG...	32
Tableau n° 10 : Superficies cultivées selon SIG	34
Tableau n° 11 : Rendements et prix moyens des cultures sèches selon cartographies participatives	35
Tableau n° 12: Projection démographique par fokontany pour 2029 à partir des données de la CR pour 2013 et des taux de croissance INSTAT.....	53
Tableau n°13: Besoins en salles de classes selon ZAP Ambatoboeny et projection	61
Tableau n°15: Répartition des besoins en surfaces d'extension par fokontany selon projections et calculs SIG.....	65
Tableau n°16: Besoins en infrastructures de transport selon cartographie participative	70
Tableau n°17: Évaluation des besoins en surfaces agricoles par fokontany selon calculs SIG	72
Tableau n°18: Propositions d'infrastructures hydro-agricole selon la cartographie participative.....	73
Tableau n°19: Les vocations des terres par fokontany selon zonage	81
Tableau n°20 : Délais et responsabilités pour assurer l'accès à l'éducation	93
Tableau n°21 : Délais et responsabilités pour assurer l'accès à la santé	94
Tableau n°22 : Délais et responsabilités pour assurer l'accès à l'eau potable	95
Tableau n°23: Délais et responsabilités en matière d'équipements publics	96
Tableau n°24 : Délais et responsabilités pour améliorer la continuité territoriale	97
Tableau n°25 : Délais et responsabilités pour promouvoir le développement économique	99
Tableau n°26 : Délais et responsabilités pour protéger l'environnement.....	100

SAC AMBATO AMBARIMAY

Table des cartes

Carte 1: Les limites communales et la délimitation des fokontany	41
Carte 2: La situation foncière en 2014 (selon CRIF Ambato Boeny)	41
Carte 3: Le réseau routier en 2014	42
Carte 4: La répartition de la population en 2014 (selon les données de la commune)	42
Carte 5: Infrastructures sanitaires 2014	43
Carte 6: L'accès à l'eau potable en 2014	43
Carte 7: L'accès à l'éducation primaire en 2014	44
Carte 8: L'altitude et le relief	44
Carte 9: Bassins versants	45
Carte 10: La pédologie selon la carte pédologique 1 : 200 000 de la FTM	45
Carte 11: L'aménageabilité selon le relief	46
Carte 12: L'occupation du sol en 2014	46
Carte 13: Les ressources et titres miniers	47
Carte 14: L'agriculture en 2014	47
Carte 15: L'élevage en 2014	48
Carte 16: Les unités de transformation en 2014	48
Carte 17: Les zones d'habitat pour 2029	82
Carte 18: Les routes en 2029	85
Carte 19: La répartition de la population en 2029	86
Carte 20: Les formations sanitaires en 2029	86
Carte 21: L'accès à l'eau potable en 2029	87
Carte 22: L'accès à l'éducation primaire en 2029	87
Carte 23: Le zonage des vocations des terres pour 2029	88
Carte 24: Les vocations écologiques pour 2029	88
Carte 25: Les vocations économiques pour 2029	89
Carte 26: Plan croquis d'Ambatoboeny chef lieu de commune 2014	90
Carte 27: Plan croquis d'Ambato Ambarimay chef lieu de commune 2029	91

Table des abréviations

AEP	Adduction d'eau potable
AEPG	Adduction d'eau par système gravitaire
AG	Assemblée générale
AP	Aire protégée
BD	Base de données
BD 100	Base de données SIG à 100'000e.
BE	Bureau exécutif de la commune
BIF	Birao Ifoton'nyFananan-tany ou guichet foncier
BV	Bassin versant
CAA	Chef d'arrondissement administratif
CC	Conseil Communal
CEF	Cantonnement de l'environnement et des forêts
CIRDR	Circonscription de développement rural (démembrement du Ministère de l'Agriculture)
CISCO	Circonscription scolaire (démembrement du Ministère de l'Éducation)
CL	Chef-lieu
COS	Carte d'occupation de sol
CRIF	Centre de Ressources et d'Informations Foncières
CSB	Centre de santé de base
DIREL	Direction interrégionale de l'élevage
DRDA	Direction régionale de développement Agricole
DRE	Direction régionale d'eau
DREEMF	Direction régionale de l'environnement, de l'écologie, de la mer et des forêts
DRM	Direction régionale des mines
DRS	Direction régionale de santé
DRTP	Direction régionale des travaux publics
EC	École communautaire
EIE	Étude d'impact environnemental
EPP	École primaire publique
FTM	Foiben-Taosarintanin'iMadagasikara (Institut Géographique et Hydrographique National)
GF	Guichet foncier communal

SAC AMBATO AMBARIMAY

GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Société publique de la coopération allemande issue de la fusion entre GTZ, DED et Inwent en janvier 2011)
Ha	Hectare : 10.000 m ²
INSTAT	Institut National de Statistiques
MAE	Mesures antiérosives
MECIE	Mise en compatibilité des investissements avec l'environnement
MNT	Modèle Numérique de Terrain
MO	Maître d'ouvrage
MEPATE	Ministère d'Etat en charge des Infrastructures, des Équipements et de l'Aménagement du Territoire
NAP	Nouvelle aire protégée
ONG	Organisation non gouvernementale
PCD	Plan Communal de Développement
PLOF	Plan local d'occupation foncière
PTF	Partenaire technique et financier
RN(R)	Ressources naturelles (renouvelables)
SAC	Schéma d'Aménagement Communal
SIG	Système d'Informations Géographiques
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
SRPRH	Service régional de la pêche et des ressources halieutiques
SSD	Service de santé du district
STD	Services techniques déconcentrés
ZAP	Zone d'administration pédagogique

SAC AMBATO AMBARIMAY

Glossaire des mots malagasy

Mots Malagasy	Traduction
Asara	Saison humide
Maintany	Saison sèche
Talio	Vent d'alizée
Varatraza	Vent de mousson

SAC Ambato Ambarimay

I. INTRODUCTION

1.1 Fondement et objectif du SAC

La loi organique 2014-018 confère à la commune, en tant que collectivité territoriale décentralisée, des compétences en matière d'administration et d'aménagement du territoire, de développement économique et social, ainsi que de la protection de l'environnement.

Pour assumer efficacement de telles responsabilités, la commune d'Ambato Ambarimay se donne avec le Schéma d'aménagement Communal (SAC) un cadre de référence pour les grandes orientations présentes et futures de développement, d'aménagement et de valorisation du potentiel économique de son territoire. La finalité étant la satisfaction équitable des besoins sociaux et collectifs de la population, la valorisation durable des ressources naturelles, la préservation de la qualité de l'environnement, la réduction au minimum des déséquilibres nuisibles à un développement harmonieux.

1.1.1 Utilité

Ce SAC servira de cadre de référence cohérent d'ici 2029 pour :

- L'organisation et la réglementation de la valorisation de l'espace communal
- La planification stratégique à court ou à moyen terme tels que le Plan de Développement Communal (PDC), l'élaboration des projets d'investissements publics, le plan d'urbanisme.
- La coordination des initiatives de développement
- La promotion des investissements privés et du partenariat public-privé
- Le développement de partenariat avec l'État et ses démembrements, les autres collectivités et les partenaires techniques et financiers.
- L'amélioration de la gouvernance locale dont l'arbitrage nécessaire entre les différentes zone homogènes de développement, la fiscalité, la gestion foncière décentralisée, la préservation de la qualité de l'environnement et de la capacité reproductive du milieu naturel, la prévention des risques et catastrophes.

1.2 Présentation du document

Le SAC de la commune d'Ambato Ambarimay est élaboré par la commune elle-même. La période d'élaboration s'est étalée de septembre 2014 à mai 2015, avec le soutien de la Région de Boeny, l'assistance technique des Services Techniques Déconcentrés locaux et régionaux surtout le SRAT et le CRIF, ainsi qu'avec l'appui technique et financier de la GIZ.

En tant que cadre de référence, son champ d'application s'étend sur tout le territoire de la commune.

Il renferme les grandes orientations intersectorielles, à savoir :

- La formulation de la VISION à long terme, pour 15 ans
- Les principes d'aménagement
- Les objectifs sectoriels pour les 15 ans à venir, c'est-à-dire pour la période allant de 2014 à 2029.

SAC Ambato Ambarimay

- Les axes d'aménagement en matière d'équipement public, d'infrastructures socio-économiques.
- Le zonage de vocations des terres et orientations en matière de prescription d'usage
- Orientations en matière de planification de mise en œuvre

Le document comprend sept (07) parties :

- La partie introductive qui développe le contexte et la méthodologie de son élaboration
- L'état des lieux, les enjeux du territoire suivis par une planche cartographique
- Les grandes orientations d'aménagement suivies d'une deuxième planche cartographique traduisant le scénario d'aménagement.
- Les orientations en matière de planification.
- Les annexes.

Sa mise en jour est recommandée pour les cinq ans, en fonction de la concrétisation des grandes orientations et des éventuels grands facteurs d'influence pouvant remettre en question les grands enjeux du territoire. Le processus devra être participatif et itératif.

1.3 Méthodologie

La méthodologie de base adoptée lors de l'élaboration de ce SAC s'inscrit dans le cadre de la valorisation du guide d'élaboration établi par le Ministère d'État en charge de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Aménagement du Territoire et de la GIZ. Ainsi la commune a réalisé les phases et étapes décrites dans le guide selon le principe de l'autopromotion.

Par ailleurs, durant la mise en œuvre des activités de chacune des étapes du processus, l'adoption et l'application des méthodes et principes des approches méthodologiques suivantes ont été également privilégiées :

L'approche participative et itérative, pour favoriser l'implication (partage et échange) et la responsabilisation des acteurs communaux et des parties prenantes.

L'approche spatiale à travers une large utilisation de supports et outils cartographiques, notamment lors de la mise en œuvre des étapes d'élaboration et de validation du SAC

La valorisation des ressources et des connaissances locales avec la constitution d'une équipe technique chargée d'assurer la conduite des activités techniques de chaque étape du processus SAC

La capitalisation des acquis qui suppose la collecte et l'exploitation de toutes les données secondaires concernant la commune.

1.4 Démarche méthodologique

Étape d'information, de sensibilisation et de formalisation

Cette première étape consistait à la mise en œuvre des activités d'information, de sensibilisation et de formalisation nécessaires pour garantir une meilleure condition de réalisation du projet d'élaboration de SAC

Ainsi, en premier lieu le Maire a informé les conseillers communaux sur le concept du SAC, ses enjeux pour le développement de la commune et le processus de son élaboration afin qu'ils puissent délibérer et avaliser l'élaboration et l'application du SAC dans la commune.

SAC Ambato Ambarimay

Cette première démarche a abouti à :

- L'établissement d'un PV de délibération du CC portant sur l'adoption de l'élaboration du SAC
- L'établissement d'un arrêté communal pour la réalisation de la décision du CC qui a ensuite été soumis au contrôle de légalité du District ;
- L'établissement de la convention de partenariat entre la commune, la GIZ et l'IRCOD dans le cadre de l'élaboration du SAC ;
- L'établissement d'un contrat de prestation de service avec l'ACRIF selon lequel ce dernier assure la production de tous les supports cartographiques requis dans l'élaboration du SAC (élaboration des pré-cartes, mise à jour des cartes, élaboration de cartes de zonage, ...).

En second lieu, pour faciliter l'accès de la commune aux informations et données disponibles auprès des autorités régionales, des Services Techniques Déconcentrés, notamment du SRAT, le Maire a sollicité le soutien du Chef de Région.

Étape de constitution de l'équipe technique

Il s'agit de la constitution d'une équipe technique qui a assuré l'élaboration proprement dit du SAC.

En effet, tandis que le Maire s'occupait du pilotage et de la coopération durant le processus, l'équipe technique s'est chargée de la mise en œuvre des activités techniques prévues dans les phases et les étapes du processus d'élaboration de SAC. Il s'agissait de : la collecte d'information et de données, l'analyse et le diagnostic, l'animation et la facilitation des ateliers de concertation communaux, la planification et l'établissement des scénarii d'aménagement, la rédaction du document SAC et les étapes de validation du SAC auprès des instances compétentes.

L'équipe technique est composée de personnalités issues de l'autorité communale, des STD locaux, des organismes intervenants, des différentes associations et groupements sociaux présents dans la commune, des chefs FKT et de l'Agent du CRIF d'Ambato Boeny.

Les membres de l'équipe technique sont choisis par le Maire, sur la base des critères de compétences énumérés dans le guide d'élaboration de SAC.

Étape de renforcement des capacités des membres de l'équipe technique

Pour que l'équipe technique puisse assumer convenablement ses responsabilités et attributions, il est primordial de mettre ses membres au même niveau de connaissance du SAC et de renforcer leurs compétences techniques sur son élaboration.

Les consultants du PGM-E/GIZ, avec le concours de l'IRCOD, ont organisé et réalisé des séances de formation théorique et pratique, portant sur :

- Le concept, l'utilité et le processus d'élaboration du SAC
- Les notions générales sur le développement durable, l'aménagement du territoire, le changement climatique
- Les rôles de l'équipe technique dans le cadre de l'élaboration du SAC

SAC Ambato Ambarimay

- Les techniques et outils de collecte d'informations et de données, de sensibilisation et de mobilisation des communautés.
- La cartographie participative (lecture de carte, vérification et complémentation de données, mise en place de système de codage)
- Le zonage des vocations des terres.
- La réalisation de prospective
- Les normes sectorielles
- L'interprétation de l'état des lieux, l'identification des forces et faiblesses de la commune, l'identification des enjeux, la formulation de la vision de développement
- La détermination des orientations futures
- La préparation et la conduite d'atelier communal : élaboration de script, technique d'animation et de modération.
- L'élaboration du scénario technique et la consultation des Services Techniques Déconcentrés (STD).
- La rédaction.

Les principaux supports de formations utilisés étaient constitués du guide d'élaboration du SAC, des supports cartographiques et de divers outils et guides pour la collecte de données et pour chaque étape pertinente du processus.

II. ÉTAT DES LIEUX

2.1 Aspects territoriaux

2.1.1 Position géographique

Classée parmi les « communes urbaines de deuxième classe », la commune d'Ambato Ambarimay se situe dans la partie Sud de la Région Boeny. Elle fait partie des onze (11) communes qui forment le District d'Ambato Boeny. Le chef lieu de la commune, baptisé Ambatoboeny, se trouve à 143 Km de Mahajanga chef lieu de Région. Cette localité représente aussi le chef lieu du District.

La commune possède une superficie de 596,60 km², et son territoire est bordé :

- au Nord : par la commune d'Ankijabe (District d'Ambato Boeny),
- au Sud : par la commune d'Ankirihitra (District d'Ambato Boeny) et la commune de Mangabe (District de Maevatanàna),
- à l'Ouest : par la commune de Madirovalo (District d'Ambato Boeny),
- à l'Est : par la commune Anjajia (District d'Ambato Boeny),

2.1.2 Historique de la commune

La localité d'Ankaraobato (à l'Est de l'actuel Ambatoboeny) fut l'un des premiers endroits où le Roi Andriamandisoarivo, fondateur du royaume de Boeny a érigé un campement, et ce durant sa période de conquête de la région vers 1790. Après le départ du Roi, une partie de sa famille et de sa suite est restée sur place. Afin d'affermir la domination du roi sur la zone, les membres de sa famille qui le représentaient, voulurent s'installer en hauteur pour avoir une vue sur toutes les plaines alentours, et les arrivées par voies fluviales. Selon la tradition de l'époque, ils durent ensevelir un zébu vivant sous une grosse pierre, au centre de la localité. Ainsi naquit la localité d'Ambato Boeny ou « rocher du peuple », « boeny » signifiant le peuple sur lequel le roi règne, et sur lequel il compte. La localité abrite jusqu'à aujourd'hui la résidence des Princes successifs qui ont représenté la dynastie Andriamandisoarivo.

Par la suite, vers 1910, convaincu du potentiel économique de la zone et de l'intérêt stratégique de la localité, les colons ont fait d'Ambatoboeny le centre de leur administration, avec l'installation d'un chef lieu de Canton.

A l'indépendance, l'administration a attribué le statut de Commune Urbaine de 2^{ème} catégorie à Ambatoboeny. La commune d'alors se composait de 13 fokontany.

Durant la II^{ème} République, la commune s'est élargi de 7 fokontany supplémentaires, en intégrant les fokontany de la rive Sud de la Betsiboka : Ambarimay, Ambesisika, Marolaona, Amboroabo, Maromandalo, Beritra, Madirovalokely.

La commune était connue pour la présence dans le temps de grandes entreprises qui opéraient sur son territoire, dont une société de mise en boîte de tomates (MADCO), une société productrice de tabac (SOCTAM), une société qui travaillait le coton (la HASYMA).

2.1.3 Évolution budgétaire

L'étude des comptes administratifs de la commune d'Ambato Ambarimay, sur les derniers exercices, a mis à jour l'importance des recettes non fiscales qui correspondent en moyenne à peu près 40% des recettes totales. Ces ressources proviennent en majeure partie des « droits de places sur les marchés », et des « locations de magasins ». Les prélèvements et ristournes sur les produits agricoles représentent 15% de l'ensemble des recettes de la commune.

SAC Ambato Ambarimay

Les réalisations en matière budgétaire de la commune sur les 6 derniers exercices se présentent comme suit :

Année	Budget (Ar)	Réalisation (Compte administratif)	Taux de réalisation
2010	193 183 272	123 243 496	64%
2011	228 389 672	97 731 411	43%
2012	220 228 876	200 476 958	91%
2013	270 130 000	115 319 901	43%
2014	220 303 519		

Tableau n° 01: Évolution des réalisations budgétaires de la commune

Pour l'année 2012, la commune a prévu un budget inférieur à celui de 2011 car la performance de 2011 a connu une diminution par rapport à 2010 (de 64% à 43%). Or les réalisations 2012 ont été finalement importantes (91%). De même pour l'année 2013, en raison du fort taux de réalisation en 2012, la commune a augmenté son budget prévisionnel.

Les responsables communaux confectionnent, en effet, leur budget prévisionnel en fonction des résultats de l'exercice précédent, se basant sur le principe de réalisme. C'est pour cette raison que les taux de réalisation varient en dents de scie. Mais la structure des postes de recettes ne varient pas beaucoup d'une année sur l'autre.

2.1.4 Délimitations administratives

Limites administratives

Le SAC s'applique sur l'ensemble du territoire de la commune. L'élaboration du document nécessite ainsi la clarification des limites du territoire communal.

L'une des étapes de la phase préparatoire a donc consisté à déterminer les frontières du territoire de la commune d'Ambato Ambarimay.

La carte BD 100 de la FTM a servi de référence pour cette opération de clarification.

La population locale a livré sa perception des limites du territoire communal durant les séances de cartographies participatives dans les fokontany. La perception locale recueillie se différencie de la carte de la FTM notamment du côté Nord de la commune, dans la partie frontalière avec la commune d'Ankijabe. Les deux communes s'entendent pourtant sur le tracé de leur frontière. Elles situent la séparation au niveau de la buse qui partage la localité d'Andalamahitsy en deux parties égales. **(Voir Carte 1)**

En attendant la clarification officielle des limites du territoire communal, l'équipe technique chargée de l'élaboration du SAC a décidé de baser leurs études sur la perception partagée avec la commune d'Ankijabe et qui coïncide avec les rattachements administratifs des localités concernées. La superficie de 596,60 km² énoncée précédemment provient de cette dernière perception locale.

Délimitation des fokontany

Dans l'objectif d'obtenir une base concertée pour la cartographie, et de déterminer les superficies respectives des fokontany, le Maire a organisé une réunion pour la clarification des limites de chaque fokontany. Cette réunion a vu la participation de tous les chefs de fokontany accompagnés de notables de leurs localités, ainsi que de représentants du conseil communal.

Le tableau suivant présente le résultat de la réunion réalisée, ainsi que la confirmation apportée par la population lors des descentes dans les fokontany.

SAC Ambato Ambarimay

Fokontany	Superficie (Ha)
Ambato Boeny	777
Ambato Atsimo	944
Ambato Avaratra	644
Ambarimay	1 468
Ambesisika	15 189
Ambohimarina	2 783
Amboroambo	1 174
Ankarambilo	1 613
Ankaraobato	2 946
Ankifatry	1 894
Anosikary	3 081
Anosikely	3 173
Beritra	3 735
Betaramahamay	4 975
Betongoa	1 001
Maroelatra	3 286
Madirovalokely	5 239
Marolaona	1 109
Maromandalo	3 440
Masiadokotra	1 189
Total Commune	59 660

Tableau n° 02 : Surface des fokontany selon SIG

2.1.5 Structure du territoire de la commune

La commune d'Ambato Ambarimay se compose de 20 fokontany, constitués de 83 villages.

Trois (3) fokontany contigus forment le chef lieu de commune, à savoir : Ambatoboeny, Ambato Atsimo et Ambato Avaratra.

La commune revêt encore des traits ruraux pour une grande part. Seul le chef lieu de commune arbore des traits urbains. Cette structure se reflète au travers de l'occupation de son sol :

- Les zones aménagées constituées de terres de cultures, d'habitations, d'infrastructures et équipements, représentent 31 292 Ha, soit 52% du territoire. Les terres de cultures occupent 98% de cette superficie, et les zones d'habitat ne couvrent que 482 Ha (0,8%).
- Les savanes non aménagées représentent un peu plus du tiers du territoire, 20 372 Ha, soit 34% de la superficie de la commune ;
- Les zones sensibles composées de forêts, de plans d'eau, de raphières, de marécages, de lavaka et sols nus n'occupent plus que 7 997 Ha, soit 13% du territoire ;

Deux localités se distinguent dans la commune : Ambatoboeny chef lieu et Ambesisika. La situation géographique (proximité de routes nationales RN 33 bis, RN 4 et des fleuves Betsiboka et Kamoro) ainsi que le potentiel économique de ces localités ont induit une forte concentration de population dans ces endroits. Ainsi, Ambatoboeny héberge 20 500 habitants, et Ambesisika compte 5 952 âmes. Ces deux localités peuvent en conséquence servir de moteurs pour le développement de l'ensemble de la commune.

SAC Ambato Ambarimay

Ambatoboeny centre d'intérêt administratif et économique :

Chef lieu de la commune et chef lieu de District, la localité d'Ambatoboeny se situe au Nord du territoire communal, à l'aboutissement de la route nationale 33 bis, qui part d'Andranofasika (située sur la RN 4). 143 Km de route la séparent de Mahajanga chef lieu de Région. La localité se trouve au confluent des fleuves Betsiboka et Kamoro.

Ambatoboeny constitue un passage obligé pour toute personne se rendant dans la partie Sud-Ouest du District d'Ambato Boeny (Communes de Madirovalo et Ankirihitra).

L'évolution du statut de la localité et l'installation progressive de masses de population (40% de la population communale), ont entraîné l'apparition de plusieurs bâtiments administratifs et infrastructures communautaires divers dans cette agglomération, ainsi que différents commerces.

La liste suivante présente les différentes infrastructures visibles et disponibles dans la localité d'Ambatoboeny :

– Les offices administratifs :

- *La mairie* : Bâtiment construit en 1960, la mairie a fait l'objet d'extension en 2004, et de rénovation en 2009 et 2012. 5 pièces de différentes tailles composent l'édifice. En bon état général dans l'ensemble, la mairie dispose de toilettes encore fonctionnelles mais en état de dégradation. Le bâtiment ne comporte pas de salle de réunion, ni de bureau pour les conseillers municipaux. L'office dispose de générateur et convertisseur d'électricité, obtenus par le biais de l'OPCI Soamiray. L'équipement des locaux se compose entre autres de sept (07) ordinateurs, de tables et de chaises.
- *Les bureaux de fokontany* : le chef lieu de commune possède trois bureaux à Ambatoboeny, Ambato Atsimo et Ambato Avaratra. Ceux d'Ambatoboeny et d'Ambato Avaratra disposent chacun d'une pièce en bon état général mais non équipés. L'État les a offerts à la commune en 2007. Le fokonolona d'Ambato Atsimo a par contre construit, par ses efforts propres, un bureau composé de deux (2) pièces. Ce local connaît actuellement des problèmes de fuites dans sa toiture.
- *Bureau du District* : Construit du temps des colons et rénové en 1999 du temps du projet PDRAB, le bureau du District se compose de deux bâtiments. Le premier bâtiment comprend un étage et abrite six (6) pièces. Les escaliers en bois qui mènent à l'étage manifestent actuellement des signes de grande vétusté. La gendarmerie utilise 03 pièces du rez-de-chaussée de ce bâtiment. Le deuxième bâtiment, érigé en 1997, comporte quatre (04) pièces en bon état général.
- *Bâtiment de l'Arrondissement Administratif* : la construction se compose de deux (2) pièces, en bon état général. Les locaux de l'Arrondissement administratif ne disposent pas de sanitaires bien qu'ils servent de « bureau logement »
- *Gendarmerie* : les locaux de la gendarmerie se compose de trois (3) bâtiments. Le premier bâtiment, construit du temps de la colonisation, comprend trois (3) pièces en bon état. Ce bâtiment sert de bureau et de logement pour le peloton. Le deuxième bâtiment abrite la brigade dans deux (2) pièces en bon état aussi. Ces deux premiers bâtiments ne disposent pas de sanitaires. Le troisième bâtiment, construit en 2014, comporte six (6) pièces à l'état neuf, avec des sanitaires aux normes.

SAC Ambato Ambarimay

- *Services de l'Agriculture* : construit du temps des colons, le bâtiment se compose de six (6) pièces sans sanitaires bien qu'il serve de bureau et de logement. Les portes et les plafonds nécessitent des réfections.
 - *Commissariat de Police* : Anciens locaux de la commune, prêtés à la police, le bâtiment comporte trois (3) pièces en bon état général. Construit du temps des colons, cet édifice possède des sanitaires, mais en mauvais état.
 - *Locaux de la Circonscription Scolaire* : bâtiment comportant sept (7) pièces, l'édifice comporte des WC mais en mauvais état. Toutes les fenêtres nécessitent aussi des réfections.
 - *Locaux de la Perception* : l'édifice, construit du temps de la colonisation, se compose de quatre (4) pièces en bon état, avec des sanitaires complets.
 - *Locaux de la Poste* : Rénové en 2014, l'édifice comprend trois (3) pièces en bon état, avec sanitaires aux normes.
 - *Maison d'arrêt* : Construit à l'époque de la colonisation, l'édifice se compose de deux (2) pièces en mauvais état et de sanitaires délabrés. Le bâtiment abrite aussi le logement du responsable.
 - *Établissements scolaires* : 3 EPP, 1 CEG, 1 Lycée, et 11 bâtiments privés (5 écoles primaires, 4 écoles secondaires et 1 lycée)
 - *Services de la Population* : Bâtiment construit en 2011 et composé de deux (2) pièces en bon état, sans sanitaires.
 - *CSBU* : Construit en 2002, bâtiment composé de quatorze (14) pièces en bon état général, avec des sanitaires en mauvais état.
 - *CHD I* : Ensemble construit du temps de la colonisation, composé de dix-neuf (19) pièces vétustes, et de sanitaires en mauvais état, sans clôture.
 - *Locaux de la Radio* : Deux (2) bâtiments de six (6) pièces en tout. Le dernier a été construit en 2013. L'ensemble ne dispose pas de sanitaires.
 - *Centre Fiscal* : Bâtiment construit en 2013, composé de quatre (4) pièces à l'état neuf, avec sanitaires.
 - *Services de l'Élevage* : Deux (2) pièces en bon état.
 - *Services de la Pêche* : Ancien bureau de fokontany, en mauvais état et sans sanitaires.
 - *Tranompokonolona* (maison communautaire) : composé d'une grande salle en bon état, et équipé d'estrade. La commune l'utilise pour les grandes réunions. La population y organise des festivités (banquets, soirées et spectacles).
- Les infrastructures et équipements urbains :
- *Éclairages publics*: le chef lieu dispose de 61 réverbères alimentés par la JIRAMA, mais aucun ne fonctionne faute d'ampoules.
 - *Château d'eau* : la commune possède un château d'eau d'une capacité de 175 000 litres construit en 1972 ;
 - *Bornes fontaines* : Les trois fokontany disposent de cinq (5) bornes fontaines fonctionnelles.
 - *Sanitaires publics* : 3 unités fonctionnelles pour les 3 fokontany.

SAC Ambato Ambarimay

- *Réseau d'assainissement* : la commune dispose d'un réseau de canaux pour l'évacuation des eaux usées, construit en 1960, d'une longueur de 3,5 Km, répartis dans les trois fokontany. La majeure partie du réseau ne fonctionne plus correctement en raison de bouchons ou de détériorations. Le réseau ne dessert pas la totalité du territoire du chef lieu de commune.
 - *Marché* : Cinq (5) bâtiments, trente-deux (32) pavillons et sept (7) hangars avec étals forment le marché du chef lieu de commune. L'ensemble, en bon état général, s'étale sur une superficie de 1,5 Ha. L'ensemble devrait normalement accueillir 254 commerçants, mais le marché en reçoit actuellement 525. Le marché dispose de deux sanitaires et quatre (4) points d'eau.
 - *Décharge publique* : D'une superficie de 2 Ha, le dépotoir se situe au niveau du lieudit « premier radier ». 5 bacs maçonnés et 85 poubelles servent à ramasser les ordures dans les fokontany.
 - *Stade de foot* : En terre battue et disposant d'un petit jardin et d'une clôture, le stade possède des toilettes et un vestiaire en mauvais état, mais n'abrite pas de douches.
 - *Réseaux téléphoniques* : 3 opérateurs : TELMA, Orange et Airtel desservent la localité. Les réseaux fonctionnent de manière convenable.
 - Le chef lieu de commune ne dispose pas de tuerie aux normes pour la viande consommée par la population. L'abatage des animaux s'effectue sur des terrains privés, en dehors de tout contrôle des règles d'hygiène.
- Les autres infrastructures et équipements:
 - *Bibliothèque municipale* : bâtiment ayant servi de décortiquerie communale dans le temps et transformé pour abriter la bibliothèque du chef lieu de commune. Le bâtiment se constitue d'une seule grande pièce, accompagnée de sanitaires, le tout en bon état.
 - *Ancienne décortiquerie communale* : grand bâtiment en bon état mais qui ne sert plus à rien pour le moment.
 - Les autres édifices communautaires :
 - *Lieux de culte* : Neuf (9) édifices en dur pour différentes confessions chrétiennes et musulmanes.

L'administration coloniale a donné à la ville une structure quadrillée. Les artères se croisent généralement de manières perpendiculaires.

Les plus anciens offices administratifs se situent dans le centre historique de la ville, autour d'une place ombragée, à proximité de la Résidence du Chef de District. Une rue allant de cette place jusqu'au bureau de fokontany d'Ambato Atsimo, en passant par la Mairie actuelle et le marché, constitue l'artère principale de la ville. Différents commerces se sont installés aux abords de cet axe principal. Une autre rue perpendiculaire à cette première artère, et qui rejoint la route nationale, abrite le reste des édifices importants et les commerces installés plus tard. Les habitations se sont érigées à l'arrière de ces grands axes, qui se situent en hauteur par rapport aux fleuves Kamoro et Betsiboka. Par la suite, les constructions ont dû se réaliser, petit à petit, vers les berges et les plaines.

SAC Ambato Ambarimay

La ville possède, depuis 1960, un plan d'urbanisme. Les responsables d'antan ont bitumé les principaux axes et artères de la ville, et ont mis en place un réseau d'évacuation d'eaux usées dans une grande partie de la ville. Le plan a été mis à jour en 2002, du temps du projet PDRAB

Un service des voiries existe au sein de la Mairie. Le service assure, entre autres responsabilités, l'entretien des infrastructures et équipements existants, ainsi que le respect des réglementations qui régissent les constructions dans la ville. La commune a mis en place une organisation de la gestion des ordures. A cet effet, un terrain à l'entrée de la ville a été destiné pour servir de dépotoir public. Le ramassage des ordures s'effectue dans chaque fokontany du chef lieu.

L'absence de rénovation et l'insuffisance des opérations d'entretien ont accéléré la détérioration d'une grande partie des rues et du réseau d'assainissement du chef lieu de commune, les rendant non fonctionnels. Les responsables communaux ont avancé, comme principale explication de cette situation, l'insuffisance de moyens matériels et financiers.

L'affluence dans le chef lieu de commune n'a cessé de croître au fil des années, surtout les jours de marché (lundi et jeudi). Différents moyens de transports se côtoient à ces moments dans la cité : charrettes, voitures légères, poids lourds, motos et bicyclettes. Malgré cette situation, la commune n'a pas encore mis en place une organisation ferme de la circulation. La ville ne dispose d'aucun emplacement réservé à des types particuliers de moyen de transport. Même les transports publics (taxis brousses) réguliers ne disposent pas d'aire réservée de stationnement adéquate. Les transporteurs garent leurs véhicules le long de la clôture du stade de football, gênant souvent le passage des autres véhicules.

Et aucun panneau de signalisation ne se rencontre en ville. Cette possibilité pour tout type de véhicule de circuler dans toutes les rues accélère aussi leur détérioration.

Ambesisika, localité d'importance économique :

Située dans le fokontany le plus proche de la RN 4, et disposant de grandes étendues de terres fertiles, Ambesisika a toujours attiré beaucoup de migrants. La localité héberge 9% de la population totale de la commune. Cette concentration de population provient en fait des atouts économiques dont la localité dispose : (fleuves Kamoro et rivière Ampondra, 1 025 Ha de forêts, plus de 10 000 Ha de savanes). La localité abrite, par ailleurs, un grand marché hebdomadaire de produits locaux, qui se tient tous les samedis.

Une grande société d'exploitation de tabac (l'ancienne SOCTAM, aujourd'hui baptisée Impérial Tobacco) y cultive une grande part de ces produits, et ce depuis le temps de la colonisation.

La localité ne dispose pas de beaucoup d'infrastructures et équipements communautaires pour le moment. L'école publique représente le seul édifice communautaire de l'endroit.

Les produits et les personnes peuvent entrer et sortir d'Ambesisika sans trop de problèmes durant l'année. Les déplacements et transports s'effectuent par piste en période sèche, mais en période de pluies, seul le bras du fleuve Kamoro permet aux habitants d'Ambesisika de circuler et d'évacuer leurs produits. La localité ne dispose pourtant pas de quai ni d'embarcadère aux normes.

SAC Ambato Ambarimay

La localité ne possède pas encore d'organisation particulière. Les constructions se réalisent de manière désordonnée, ne suivant pas de réglementation stricte. Les traits d'Ambesisika correspondent à ceux des localités rurales.

Les réseaux téléphoniques des opérateurs TELMA, Airtel et Orange fonctionnent dans la localité mais de manière discontinue.

Les autres localités:

Les autres localités de la commune se composent de 3 à 4 villages formés de 10 petits hameaux dispersés. En général, à peu près dix toits forment un hameau, et une dizaine de hameaux constituent un village. Le groupement de vingt villages constitue un fokontany. Il en est ainsi d'Ambarimay, Ambohimarina, Amboroambo, Ankarambilo, Ankarabato, Ankifatry, Anosikely, Anosikary, Betramahamay, Beritra, Betongoa, Madirovalokely, Maroelatra, Maromandalo, Masiadokotra.

Les bâtiments d'enseignement publics, ainsi que quelques puits, représentent généralement les seules infrastructures communautaires dans les fokontany.

2.1.5 Habitat

Dans les localités à forte potentialité économique et à concentration élevée de population :

Ambatoboeny :

Ayant déjà abrité une résidence de souverains Sakalava du temps de la royauté, et a par la suite accueilli un centre administratif important du temps de la colonisation, Ambatoboeny a vu, très tôt, l'apparition sur son sol de bâtisses à étages, construites en briques.

Les colons ont voulu transposé, dans la localité, l'architecture typique des colonies : maisons imposantes à étages avec vérandas alentour et perrons. Des escaliers, construits en bois, menant aux étages se situent à l'intérieur des bâtisses. Les constructions sont coiffées de toitures en tôles. Les édifices s'accompagnent de sanitaires extérieurs « à la turc » pour leur majeure partie. Nombre de ces bâtiments subsistent encore dans la ville, mais leur état nécessite des rénovations. Les constructions ultérieures à l'époque coloniale ont, pour une partie, suivi le même style d'architecture.

Par la suite, et en raison, certainement, du coût des constructions qui ont depuis grimpé, les bâtiments se sont réduits en taille, et ont abandonné les étages. Ce cas concerne surtout les habitations privées. Les années quatre-vingt ont vu la multiplication des maisons basses, toujours construites en briques et avec des toitures en tôles. Les sanitaires se sont, par contre, raréfiés. Des constructions en matériaux locaux (terre battue, satrana, bois) se trouvent surtout dans les parties basses de la ville, et elles ne comportent pas de sanitaires.

La mise à disposition de la population de blocs sanitaires publics a pallié au problème d'absence de toilettes dans les habitations, mais leur nombre reste insuffisant en comparaison des besoins. La défécation à l'air libre s'est ainsi multipliée au fil des années.

L'administration a imposé, depuis le temps de la colonisation et après la mise en place des différents axes de circulation et îlots réservés aux constructions, des règles pour l'édification des habitats : occupation des îlots, alignement par rapport aux rues, obligation de construction de sanitaires, raccordement aux voies d'égouts, etc...

SAC Ambato Ambarimay

Malgré les efforts fournis par les responsables communaux, des constructions illicites sont apparues dans la ville : constructions en plein milieu de chaussées ou dans des zones inondables, ne suivant pas les normes réglementaires.

742 foyers disposent d'électricité fournie par la JIRAMA, et cette société approvisionne aussi 456 foyers en eau courante.

La fourniture en électricité connaît des coupures longues et fréquentes, surtout ces dernières années.

La population se plaint aussi de l'insuffisance d'approvisionnement en eau. Les branchements de la JIRAMA et les cinq (5) bornes fontaines installées dans la ville ne parviennent pas à répondre aux besoins en eau de la population. Et la potabilité de l'eau laisse largement à désirer.

Ambesisika :

Les habitations commencent à se grouper dans cette localité. L'architecture est souvent de type traditionnel, chaque maison se compose tout au plus de deux pièces et d'une petite cuisine en dépendance. Les matériaux locaux (satrana et autres fibres végétales) servent pour les constructions. Les maisons en terre battue et en briques, avec des toitures en tôles, commencent néanmoins à apparaître dans la localité.

Les emplacements et les alignements des habitations ne suivent pas encore de règles particulières.

Il n'existe pas de réseau d'électrification dans la localité. Les foyers utilisent encore des lampes à pétrole et des bougies. Les sanitaires manquent aussi dans les habitations privées. Et la défécation à l'air libre constitue une pratique quasi généralisée.

Dans les autres localités:

Les habitations se construisent avec les matériaux locaux dans ces localités. Les murs et les toitures sont faits de terre battue ou de satrana et de rachis de raphia. Les foyers ne possèdent généralement pas de sanitaires, ni de points d'eau privés.

Les habitations s'éparpillent dans les hameaux et se trouvent souvent proches des terres de culture.

La pratique de la défécation à l'air libre persiste encore dans la majorité des localités, et ce malgré les efforts de sensibilisation déployés par les responsables communaux et les responsables de santé.

2.1.6 Aspect foncier

Du point de vue foncier, le territoire de la commune d'Ambato Ambarimay se compose de :

- 60,83% de terrains domaniaux,
- 20,59% de terrains titrés ou cadastrés, dont 6,33% représentent des titres coloniaux,
- 0,25% de terrains certifiés. **(voir Carte 2)**

Et à peu près 1/5 du territoire communal, soit 10 922 Ha affiche un statut « flou » de « zone d'élevage ».

SAC Ambato Ambarimay

La vue de ces statistiques permet de dire que la population locale ne semble pas motivée pour certifier les terres qu'elle valorise. Les responsables communaux ont affirmé que beaucoup de terrains valorisés restent domaniaux, surtout dans les fokontany de : Maroelatra, Anosikely, Anosikary, Masiadokotra, Ankarambilo, Ambohimarina, Betaramahamay, Ankaraobato.

Lors des descentes dans les fokontany, les populations ont avancé comme raison de ce manque de motivation, leur méconnaissance de la valeur réelle des certificats fonciers, du coût réel des démarches administratives, et la différence entre les certificats fonciers et les titres.

Les déplacements vers le chef lieu de commune, pour rejoindre le guichet foncier, coûtent pourtant cher pour la majeure partie des populations, et les démarches à suivre pour les régularisations ne leur paraissent pas non plus très claires.

La sensibilisation à la base des populations sur les différents statuts fonciers, ainsi que sur les démarches de régularisation administrative des terrains qu'elles aménagent paraît ainsi insuffisante. L'agent du guichet foncier ne dispose pas de moyen de locomotion propre pour réaliser des tournées de sensibilisation sur la totalité du vaste territoire communal.

La commune d'Ambato Ambarimay connaît ainsi beaucoup de conflits fonciers. Ces discordes s'accompagnent parfois de violences.

La population valorise, par ailleurs, une partie des terres classées dans les « zones d'élevage ». Or le guichet foncier ne délivre pas de certificats fonciers pour les terres situées dans ces zones, suivant des instructions des services fonciers. La population souhaite pourtant opérer la régulation administrative de ces terres qu'elle cultive.

La population a aussi signalé l'existence de terres titrées dont les propriétaires ont disparu depuis plusieurs années et que d'autres personnes valorisent actuellement. Parmi ces terres, certaines correspondent à des terres titrées du temps des colons, valorisées actuellement en terres de cultures sèches d'après l'ACRIF et la population.

D'après l'agent du guichet foncier, l'absence de mise à jour régulière des données foncières à sa disposition complique bien souvent sa tâche. Cette situation provient de l'insuffisance de collaboration entre le guichet foncier et les services des domaines et de la topographie.

2.1.7 Circulation et transports :

A l'intérieur du territoire communal, les biens et les personnes empreintes des pistes en terre ou la voie fluviale pour circuler. En effet, la commune dispose de 145 Km de piste en terre, dont 6 Km de route nationale (RN33 bis), pour relier les 20 fokontany.

Les fleuves Betsiboka et Kamoro permettent la liaison du chef lieu de commune avec les 6 fokontany de la partie Ouest du territoire, et 10 fokontany de la partie Sud-Est.

La circulation par route nationale (RN 33 bis) :

La route nationale 33 bis relie la commune, par son aboutissement dans le chef lieu, avec les communes d'Ankijabe et Andranofasika. Elle sert ainsi de voie de communication vers les autres communes, le chef lieu de Région, et la capitale via la route nationale 4.

Entièrement bitumée dans le temps, cette route nationale ne connaît plus aujourd'hui que quelques lambeaux de bitumes par endroits. Elle n'est praticable que 8 mois sur 12 dans l'année. En période de pluies, entre Décembre et Avril, plusieurs portions de la route nationale se retrouvent sous les débordements des fleuves Betsiboka et Kamoro, et ne se traversent que par barques. Les parties non envahies par l'eau se transforment en bourbiers difficilement praticables par les moyens de transport motorisés ou même les charrettes.

SAC Ambato Ambarimay

La coupure de la route nationale, en période de pluies, handicape énormément une bonne partie de la commune dont le chef lieu et toute la partie Ouest.

Les passagers qui empruntent la route nationale bénéficient des services de transporteurs en commun privés. Les arrêts et attentes se réalisent au gré des conducteurs et des passagers. La commune ne possède pas de lieu de stationnement réservé aux transports en commun. Une partie des taxi-brousses se garent le long du stade municipal, et d'autres dans un coin près du marché. Les transporteurs ne possèdent pas de guichets pour les ventes de billets.

La circulation par rues goudronnées :

La circulation à l'intérieur du chef lieu se réalise en partie sur des voies goudronnées, mais l'état du bitume se dégrade d'année en année faute d'entretien et de renouvellement. L'ensemble des rues goudronnées dans le chef lieu mesure 2 Km.

Les autres circulations par pistes en terre:

Les 139 Km de pistes qui relient les différentes localités de la commune connaissent aussi des périodes de coupure de 4 mois dans l'année (entre Décembre et Avril). Seule la population du fokontany d'Ankaraobato peut rallier assez aisément le chef lieu de commune durant les 4 mois de fortes pluies. Une bonne partie de ces pistes ne s'emprunte aussi qu'en charrettes, même en saison sèche. La commune ne dispose ni de moyens, ni d'organisation pour l'entretien de ces pistes.

Aucun transporteur en commun n'assure les liaisons inter fokontany par voies terrestre.

La circulation par voies fluviales :

En toute saison, les fleuves Kamoro et Betsiboka servent aux transports de biens et de passagers. En effet, la Betsiboka traverse la commune du Nord au Sud, et la Kamoro passe du centre de la commune à l'extrémité Est. Les deux fleuves se rejoignent au chef lieu.

Ces deux fleuves desservent en plus les deux plus grandes localités de la commune, à savoir Ambatoboeny et Ambesisika.

La circulation sur ces voies se réalise par bacs sur une partie de la Betsiboka, et par canots ou barques sur les deux fleuves. Ces moyens de transport ne bénéficient pourtant d'aucune infrastructure d'appontement. Les guichets et hangar d'attente font aussi défaut. Les accostages s'effectuent aux meilleurs endroits possibles des rives. Cette absence de lieu d'accostage aux normes empêche par ailleurs les bacs de fonctionner en période de grandes crues. La vétusté des moyens de transport et l'absence de contrôle a déjà provoqué des accidents mortels sur les fleuves.

Outre les deux fleuves, les lacs d'Ambanja et Anosikely servent aussi aux transports de personnes et de biens. **(Voir Carte 3)**

Les problèmes de liaison pèsent sur le ravitaillement en produits de première nécessité et sur l'écoulement des produits issus des contrées situées en arrière-pays de la commune.

2.1.8 Sécurité

La commune d'Ambato Ambarimay dispose de Compagnie, de Brigade, et de Peloton de gendarmes, installés sur son territoire pour assurer la sécurité publique. Des postes volants de gendarmes travaillent aussi dans les fokontany d'Anosikary, Ambesisika et Ankaraobato.

SAC Ambato Ambarimay

Viennent se rajouter à ces éléments, les soldats installés dans le fokontany d'Ambesisika aux frais du fokonolona. Par ailleurs, la Police a ouvert un Commissariat dans le chef lieu de commune.

Une police communale assure aussi, en partie, l'ordre journalier dans la commune, et chaque fokontany a érigé un comité de vigilance.

La consultation de la population lors des descentes dans les fokontany et durant les ateliers communaux a révélé l'importance particulière que la population d'Ambato Ambarimay accorde aux questions de sécurité publique.

En effet, la vaste étendue du territoire communal, le nombre important de population, et la dispersion des habitations rendent difficiles les opérations de sécurisation.

La population a souligné, la recrudescence des actes de banditisme et de violence depuis notamment l'année 2009, et ce malgré la présence des différents éléments de force de l'ordre dans la commune. Les vols de bovidés ont connu les plus fortes augmentations.

Classée « zone rouge » par la gendarmerie nationale et les autorités du District, la partie Ouest de la commune connaît le plus grands nombres d'actes de brigandage. Les fokontany Anosikary, Ambohimarina et Maroelatra représentent les zones les plus touchées par ces fléaux d'après les responsables communaux.

La gendarmerie locale a sorti le chiffre de 258 cas de vols de bovidés signalés dans les 3 communes Andranofasika, Ankijabe et Ambato Ambarimay réunies en 2013, et 246 en 2014.

Au début de la période de recrudescence de l'insécurité, la commune a érigé un Dina qui a reçu l'homologation des autorités judiciaires en 2011.

Afin de diminuer les risques d'attaques nocturnes, les responsables communaux ont aussi promulgué un arrêté interdisant les circulations fluviales à partir du coucher du soleil.

D'après la population, les comités de vigilance mis en place manquent d'expériences et de compétences en matière de sécurisation. Ces comités ne disposent pas non plus de minimum d'équipements : lampes torches, téléphones, etc...Les interventions de sécurisation pèchent par absence de coordination entre les forces de l'ordre et les comités de vigilance, selon toujours la population.

Les fokonolona jugent trop courte la durée de présence des « postes volants » de gendarmes dans les localités (3 jours) : la veille, durant et le lendemain des marchés.

Beaucoup de villages dans la commune ont vu leurs habitants désertier en raison de problèmes d'insécurité survenus depuis 2009, et la production agricole a pâti de cette situation, selon les responsables communaux.

Les échanges durant les ateliers communaux ont, par ailleurs, mis en exergue le problème d'absence de Tribunal dans la commune, qui engendre des coûts supplémentaires conséquents pour le traitement des affaires, puisqu'il faut aller à Maevatanana. Cette situation décourage les plaignants et conduit souvent à l'abandon des poursuites contre les malfaiteurs.

SAC Ambato Ambarimay

2.2 Aspects démographiques et sociaux

2.2.1 Population

Le recensement réalisé par la commune pour l'année 2013 a indiqué la présence de 61 712 habitants sur le territoire communal, avec une densité de 103 habitants au Km².

Répartition géographique :

La répartition de la population sur le territoire présente une très grande inégalité. En effet, la densité par fokontany varie de 28 habitants par Km² dans les fokontany de Betaramahamay et Marolaona, à 1358/Km² dans celui d'Ambatoboeny.

En termes d'effectif, le fokontany d'Ambatoboeny abrite le plus grand nombre de population, soit 17% de la population totale, et Marolaona représente le fokontany le moins peuplé avec un effectif de 388 habitants (0,6% du total). **(Voir Carte 4)**

Le tableau suivant présente les détails de la répartition géographique de la population :

Fokontany	Superficie Km ²	Nombre population	Densité au Km ²
Ambato Boeny	7,77	10 550	1358
Ambato Atsimo	9,44	10 050	1065
Ambato Avaratra	6,44	4 500	699
Ambarimay	14,68	2 050	140
Ambesisika	151,89	5 952	39
Ambohimarina	27,83	2 692	97
Amboroambo	11,74	850	72
Ankarambilo	16,13	1 200	74
Ankaraobato	29,46	2 334	79
Ankifatry	18,94	3 816	201
Anosikary	30,81	1 100	36
Anosikely	31,73	1 160	37
Beritra	37,35	3 397	91
Betaramahamay	49,75	1 409	28
Betongoa	10,01	4 480	448
Maroelatra	32,86	1 804	55
Madirovalokely	52,39	1 475	28
Marolaona	11,09	388	35
Maromandalo	34,40	1 315	38
Masiadokotra	11,89	1 190	100
Total Commune	596,60	61 712	103

Tableau n°03 : Répartition géographique et densités de la population

Répartition tranche d'âge :

Les statistiques communales ne contiennent pas de répartition par tranche d'âge, aussi pour évaluer l'importance de chaque tranche d'âge dans la commune, l'équipe technique a appliqué les taux de répartition moyens relevés pour l'ensemble de la région, soient :

- 25,3% de la population totale pour les enfants scolarisables, âgés entre 5 et 14 ans,
- 50,5% de la population totale pour la population active, âgés entre 15 et 60 ans.

Ainsi, la commune d'Ambato Ambarimay compte 15 612 enfants scolarisables entre 5 et 14 ans, et 31 165 personnes âgées entre 15 et 60 ans, formant la population active.

SAC Ambato Ambarimay

Répartition par catégorie socio professionnelle :

D'après les responsables communaux, les emplois dans le secteur primaire regroupent la majorité de la population active: 90% (agriculture et l'élevage).

Les emplois du secteur secondaire incluant les décortiqueries et les différents artisans regroupent à peu près 2% de la population active.

Le secteur tertiaire emploierait ainsi près de 8% de la population active, avec une part importante pour le commerce.

Répartition ethnique :

La population de la commune d'Ambato Ambarimay se caractérise par la diversité de leurs origines ethniques. Ces différentes ethnies se mélangent dans tous les fokontany, sans qu'une ethnie ne se démarque vraiment dans un fokontany particulier.

Les responsables communaux ont cependant indiqué la prédominance en nombre des ethnies Sakalava et Betsileo dans l'ensemble de la population.

Mouvements migratoires :

La commune d'Ambato Ambarimay est connue pour avoir toujours été une terre de migration. La présence de toutes les ethnies sur son territoire en témoigne. L'existence de grandes étendues de cultures, nécessitant la mobilisation d'un nombre important de mains d'œuvre laisse, par ailleurs, supposer la survenue d'ouvriers agricoles en période de travaux des champs.

Les responsables communaux n'ont pourtant pas d'éléments pour mesurer l'ampleur réelle de ces mouvements migratoires. En effet, d'après les responsables de la commune, les registres d'arrivées et de départs d'habitants temporaires dans les fokontany ne sont pas toujours tenus de manière rigoureuse.

Vie associative:

La commune recense 84 associations actives sur tout son territoire. Ces associations s'occupent essentiellement de promotion de la femme, ou regroupent des agriculteurs et certains des jeunes joueurs de football.

D'après la population locale, les activités des associations n'ont pour l'instant pas de portées vraiment visibles. Cette situation provient du manque de formations et d'expériences des dirigeants associatifs.

Alphabétisation :

Les responsables communaux n'ont jamais réalisé de recensement ou de sondage concernant le degré d'alphabétisation de la population de la commune d'Ambato Ambarimay.

L'observation, par les responsables communaux, du nombre important d'utilisateurs des offices publics qui apposent des empreintes digitales en guise de signature, ou qui se font représenter par des tiers pour les actes nécessitant la rédaction ou la signature de papiers, présume de l'importance de l'analphabétisme dans la commune.

2.2.2 L'accès à la santé publique

Les informations recueillies auprès des responsables de santé au niveau de la commune ont indiqué que les maladies diarrhéiques, les fièvres et la céphalée constituent les pathologies dominantes dans la commune d'Ambato Ambarimay.

SAC Ambato Ambarimay

La commune dispose en tout de :

- trois (3) formations sanitaires publiques situées à Ambatoboeny chef lieu (CSBU, CHD I), Ankarambilo (CSB I)

Le Centre Hospitalier de District 1 (CHD I):

Le CHD I d'Ambatoboeny représente la référence principale des autres centres de santé implantés dans les 11 communes formant le District d'Ambato Boeny.

De part son implantation à Ambatoboeny chef lieu, la plupart des usagers du centre souffrent de l'inaccessibilité de l'établissement durant 4 mois de l'année (période des pluies) où la localité se trouve enclavée. Pour parvenir au centre durant la coupure de la route nationale et l'arrêt du bac, les transports de malades s'effectuent à dos d'hommes et par barques.

Le centre se compose de plusieurs pavillons qui abritent : une salle d'urgence, une salle d'accouchement, une chambre pour les accouchées, une salle de soin, une pharmacie, une dentisterie, deux pièces de laboratoire, trois chambres d'hospitalisation, quatre pièces de bureau. L'établissement est pourvu de plusieurs cabines de WC, mais qui ont atteint leurs capacités d'emploi. Les cabines de douche font par contre défaut. Il n'existe pas non plus de pavillons pour accueillir les accompagnateurs de malades dans l'établissement.

L'établissement bénéficie de branchement électrique et d'eau courante de la JIRAMA. L'approvisionnement en eau courante connaît pourtant des problèmes, d'après la population : l'eau ne parvient au centre que de manière intermittente.

Le centre ne possède pas d'ambulance pour effectuer les évacuations pour le Centre Hospitalier Universitaire de Mahajanga.

Le Centre de Santé de Base Urbaine (CSBU) :

Le CSBU comporte une salle d'accouchement, une salle pour les accouchées, une salle de soin, une pharmacie, et quatre chambres d'hospitalisation. Construit à une époque plus récente que le CHD, le CSBU dispose de sanitaires complets mais dont les toits et les portes nécessitent des rénovations.

Le centre sert les habitants du chef lieu et ses environs. Mise à part la population du fokontany d'Ankaraobato qui peut accéder en toute saison au chef lieu de commune, les autres usagers du centre connaissent des problèmes pour le rallier en période de pluie. En effet, le bac cesse de fonctionner entre décembre et avril, les routes deviennent aussi impraticables, et les malades doivent prendre des barques pour se rendre au CSBU.

Le Centre de Santé de Base 1 (CSB I) :

Implanté à Ankarambilo, le centre sert surtout les populations installées dans la partie Ouest de la commune. Son installation dans cette partie pallie aux difficultés liées à l'accès aux centres de santé installés en chef lieu de commune.

L'établissement dispose de sept (7) pièces et de sanitaires, mais ces derniers nécessitent des rénovations. L'électricité fait défaut dans le centre, et le puits, bien que fonctionnel, ne remplit pas les normes sanitaires (absence de couvercle).

La carte représentant l'implantation des établissements de santé indique l'inégalité d'accès de la population aux services de santé. **(Voir Carte 5).**

SAC Ambato Ambarimay

D'après la carte, les populations des parties Est et Sud, sud-Ouest de la commune doivent effectuer un déplacement de plus de 10 Km pour rejoindre un centre de santé.

Cet éloignement entre les habitations et les centres de santé augmente les dépenses des ménages en cas de nécessité de soins médicaux. Ainsi, beaucoup de femmes préfèrent encore recourir aux matrones pour accoucher, et les tradi-praticiens ont encore cours dans certaines localités. Les problèmes de circulation en saison de pluies aggravent la situation.

Tous les fokontany bénéficient des services d'un agent communautaire.

Durant le premier atelier communal, les représentants de la population ont manifesté leur inquiétude concernant l'augmentation du phénomène de prostitution à Ambatoboeny chef lieu, surtout à la veille et durant les jours de marchés. Ils ont aussi partagé le constat de la disparition des préservatifs dans les petits commerces de brousse, présageant des risques de prolifération des maladies sexuellement transmissibles.

Le personnel et les infrastructures intégrées dans les formations sanitaires publiques sont présentés dans le tableau suivant :

Formations sanitaires	Médecin	Sages femme	Aides soignant	Maternité	Salle de consultation	Dentisterie	Dépôt de médicaments
CHD1 Ambatoboeny	05	06	02	01	01	01	01
CSBU Ambatoboeny	01	02	0	01	01	0	01
CSB1 Ankarambilo	0	0	01	0	01	0	0
Totaux	06	08	03	02	03	01	02

Tableau n° 04 : Formations sanitaires, infrastructures intégrées et personnel selon la commune

2.2.3 Accès à l'eau potable :

Dans la commune d'Ambato Ambarimay, seuls 456 foyers du chef lieu de commune dispose d'eau courante issue des stations de pompage de la JIRAMA. Le reste de la population puise leur eau de 5 bornes fontaines, ou de 64 puits dont seuls 19 répondent aux normes.

Selon la société JIRAMA, la consommation annuelle d'eau de la localité d'Ambatoboeny atteint 91 815 m³

En partant de l'hypothèse d'une consommation moyenne de 20 litres d'eau courante par personne, par jour, les estimations mènent aux conclusions suivantes : 12 752 personnes bénéficient de l'eau courante de la JIRAMA, soit 50% de la population du chef lieu, ou 20,73% de la population totale de la commune.

D'après la population du chef lieu de commune, l'approvisionnement en eau assuré par la JIRAMA ne couvre pas les besoins de la totalité de la population des trois fokontany.

L'eau ne parvient aux foyers et aux bornes fontaines qu'à certaines heures de la journée. Les consommateurs doivent quand même puiser de l'eau dans les fleuves Kamoro et Betsiboka pour satisfaire leurs besoins quotidiens en eau.

En outre, la population du chef lieu se plaint de la qualité de l'eau distribuée qu'elle juge non potable.

Les utilisateurs de puits aux normes représentent seulement 8% de la population communale totale.

SAC Ambato Ambarimay

Si l'on considère les normes édictées par le Ministère de l'Eau, à savoir qu'1 puits sert 250 personnes, le taux de desserte en eau potable atteint **28,73%** pour l'ensemble de la commune.

Les chiffres énumérés précédemment dénotent une forte insuffisance en nombre des infrastructures.

La représentation cartographique de la répartition spatiale des infrastructures d'approvisionnement en eau (**voir Carte 6**), amène au constat d'inégalité entre les fokontany en matière d'approvisionnement en eau potable.

Les infrastructures aux normes se retrouvent surtout dans les parties Nord et Centre de la commune : fokontany Ambatoboeny, Ambato Atsimo, Ambato Avaratra, Maromandalo, Ambohimarina, Ankarobato, Anosikely, Beritra, Betongoa.

Par contre, huit (8) fokontany ne disposent par contre pas du tout de points d'eau aux normes : Ambarimay, Ambesisika, Ankarambilo, Anosikary, Betaramahamay, Maroelatra, Marolaona, Amboroabo.

La majeure partie de la population de ces localités puisent l'eau, dont elle a besoin, dans les fleuves Betsiboka et Kamoro, ou dans les lacs et étangs.

L'approvisionnement en eau potable de la population représente donc un problème important dans la commune.

Le tableau suivant résume la répartition des puits aux normes dans la commune:

Fokontany	Nombre population	Nombre de puits aux normes	Nombre population desservie	Taux de desserte %
Ambato Boeny	10 550	01	250	2
Ambato Atsimo	10 050	02	500	5
Ambato Avaratra	4 500	02	500	11
Ambarimay	2 050	00	0	0
Ambesisika	5 952	00	0	0
Ambohimarina	2 692	01	250	9
Amboroambo	850	00	0	0
Ankarambilo	1 200	00	0	0
Ankarobato	2 334	02	500	21
Ankifatry	3 816	00	0	0
Anosikary	1 100	00	0	0
Anosikely	1 160	01	250	22
Beritra	3 397	03	750	22
Betaramahamay	1 409	00	0	0
Betongoa	4 480	02	500	11
Maroelatra	1 804	00	0	0
Madirovalokely	1 475	02	500	34
Marolaona	388	00	0	0
Maromandalo	1 315	02	500	38
Masiadokotra	1190	01	250	21
Total Commune	61 712	19	4750	8

Tableau n°05 : Répartition des points d'eau d'après cartographie participative

SAC Ambato Ambarimay

2.2.4 Accès à l'éducation :

Le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école (entre 5 et 14 ans), dans la commune d'Ambato Ambarimay, se chiffre à 15 612 en 2014. Les établissements ouverts dans la commune n'ont pourtant accueilli que 5 734 élèves. Le taux de scolarisation n'atteint donc que 37% pour l'éducation fondamentale.

Ainsi, la scolarisation des enfants constitue un problème majeur dans la commune.

Le nombre de salles de classes ouvertes dans la commune atteint le chiffre de 81, parmi lesquelles 77 en bon état et aux normes, et 24 en mauvais état (murs en terre battu fissurés, toitures en satrana trouées).

La raison principale avancée par la population pour expliquer le manque apparent de motivation pour envoyer les enfants à l'école concerne le coût de la scolarisation.

Le problème de la distance qui sépare les habitations des écoles constitue une autre raison : les enfants issus de certaines localités parcourent plus de 6 Km par jour pour aller à l'école et revenir chez eux. **(Voir Carte 7).**

Le tableau suivant présente la situation de l'éducation fondamentale dans la commune :

Fokontany	Nombre Enfants Scolarisables 2014	Nombre enfants scolarisés 2014	Taux de Scolarisation %	Nombre Salles en dur, en bon état	Nombre salles en mauvais état	Effectif Enseignants (2014)	Élèves / salle	Élèves / maître
Ambato Boeny	2 669	771	29	14	3	17	45	45
Ambato Atsimo	2 543	805	32	18	5	26	35	31
Ambato Avaratra	1 139	1 511	133	17	6	59	66	25
Ambarimay	519	323	62	1	0	7	323	46
Ambesisika	1 506	311	21	5	0	6	62	52
Ambohimarina	681	569	84	10	0	11	57	52
Amboroambo	215	52	24	0	1	2	52	26
Ankarambilo	304	0	0	0	0	0	0	0
Ankaraobato	591	196	33	2	0	5	98	39
Ankifatry	965	255	26	2	1	6	85	42
Anosikary	278	0	0	0	2	2	0	0
Anosikely	293	0	0	0	0	2	0	0
Beritra	859	240	28	0	0	4	0	60
Betaramahamay	356	46	13	3	0	3	15	15
Betongoa	1 133	220	19	5	0	6	44	37
Maroelatra	456	0	0	0	2	0	0	0
Madirovalokely	373	152	41	0	1	3	152	51
Marolaona	98	52	53	0	2	2	26	26
Maromandalo	333	120	36	0	0	4	0	30
Masiadokotra	301	111	37	0	1	3	111	37
Total Commune	15 612	5 734	37	77	24	168	57	46

Tableau n°06: Récapitulatif de la situation de l'éducation fondamentale selon ZAP Ambatoboeny

SAC Ambato Ambarimay

Le tableau indique que seuls 4 fokontany sur les 20 possèdent un taux de scolarisation de plus de 50% : Marolaona, Ambohimarina, Ambarimay et Ambato Avaratra. Dans ce dernier fokontany le taux atteint plus de 100% car des enfants des deux autres fokontany du chef lieu de commune (Ambatoboeny et Ambato Atsimo) y sont inscrits, et ce en raison de la taille et de l'état de l'établissement.

10 fokontany sur les 20 ne possèdent pas de salles de classes en dur et en bon état : Masiadokotra, Maromandalo, Marolaona, Madirovalokely, Maroelatra, Beritra, Anosikely, Anosikary, Ankarambilo, Amboroambo.

Dans le fokontany de Marolaona, le taux de scolarisation atteint 53% malgré l'absence de salles aux normes. Le taux de scolarisation le plus élevé revient au fokontany d'Ambohimarina.

Quatre (4) fokontany ne possèdent pas d'école : Maroelatra, Anosikary, Ankarambilo, Anosikely. Les fokontany de Maroelatra et Anosikary possédaient, dans le temps, des écoles ouvertes sur leur territoire, mais ces établissements ont dû fermer pour des raisons d'insécurité.

168 enseignants assurent l'éducation des enfants de la commune. Les informations obtenues du responsable de la ZAP rajoutent que les parents d'élèves prennent en charge en totalité ou en partie le salaire de 113 enseignants.

Globalement, les infrastructures et le nombre d'enseignants paraissent suffisants pour le nombre d'enfants actuellement scolarisés dans la commune.

Les normes édictées par le Ministère de l'Enseignement sont respectées en ce qui concerne les ratios « élève par maître » : en moyenne 57 élèves par salle en moyenne. 5 fokontany possèdent néanmoins des ratios dépassant très largement les normes. Il s'agit des fokontany d'Ambarimay (323 élèves/salle), Madirovalokely (252 élèves/salle), Masiadokotra (111 élèves/salle), Ankaraobato (98 élèves/salle) et Ankifatry (85 élèves/salle). Ces faits traduisent une mauvaise répartition des infrastructures scolaires.

Pour le ratio « élèves par maître », si le Ministère pose comme norme : 50 élèves par enseignant, pour la commune le ratio atteint en moyenne 57, ce qui ne s'éloigne pas des normes.

Pour l'enseignement secondaire, la commune dispose de 5 Collèges d'Enseignement Général (CEG) dont 4 appartiennent à des privés, et d'un Lycée public.

D'après les participants aux ateliers communaux, le CEG public manque de salles.

Il n'existe aucun établissement d'enseignement secondaire hors du chef lieu de commune. Cette situation embarrasse les parents d'élèves car l'envoi d'enfant en études secondaires engendre des coûts importants pour la plupart des parents résidents hors du chef lieu. La commune ne dispose pas d'internats pour les élèves du secondaire, et les enfants doivent être souvent laissés à eux même dans des logements en location.

2.2.5 Accès à l'aliment de base :

Le riz constitue l'aliment de base de la population de la commune d'Ambato Ambarimay. Pour la production rizicole, la commune dispose de 7 561 Ha de rizière. Avec un taux de rendement de 1T par hectare, la commune a produit 7 561 T de paddy en 2013, soit 4 914 T de riz blanc. En effet, le paddy perd en général 35% de son poids lors du décortilage.

SAC Ambato Ambarimay

Dans l'hypothèse où une personne consomme 138 Kg de riz blanc par an (moyenne nationale malagasy d'après le Ministère de l'Agriculture), le besoin en riz blanc pour les 61712 habitants de la commune s'élève à 8 516 T. La production en riz de la commune ne couvre donc pas les besoins en alimentation de base de la population.

En comparant les productions en riz et les besoins en riz blanc par fokontany, seuls 5 fokontany sur les 20 parviennent à produire la quantité équivalente aux besoins de leurs populations. Il s'agit d'Anosikary, Anosikely, Betaramahamay, Madirovalokely et Maromandalo.

Les plus forts déficits en alimentation de base se trouvent dans les localités à fortes concentration de population : Ambatoboeny, Ambato Atsimo et Ambesisika. L'étendue de rizières, relativement réduite, dans ces fokontany, associée au faible taux de rendement des cultures peuvent expliquer la situation.

Pour Ambesisika, malgré la disponibilité de terres de cultures (3 212 Ha), la population a opté délibérément pour la réalisation de cultures sèches (3 142 Ha). Elle estime, en effet, que les produits de ces cultures rapportent plus que le riz

Le tableau ci-après détaille la production et les besoins en riz de la commune.

Fokontany	Population 2014	Besoins en riz blanc (138 Kg/pers)	Surfaces rizières (Ha)	Production en riz blanc (65% *1T/Ha)	Surplus/ Besoins (T)
Ambato Boeny	10 550	1 456	442	288	-1168
Ambato Atsimo	10 050	1 387	47	30	-1357
Ambato Avaratra	4 500	621	79	51	-570
Ambarimay	2 050	283	101	65	-217
Ambesisika	5 952	821	70	45	-776
Ambohimarina	2 692	371	544	353	-18
Amboroambo	850	117	56	36	-81
Ankarambilo	1 200	166	123	80	-86
Ankaraobato	2 334	322	428	278	-44
Ankifatry	3 816	527	24	15	-511
Anosikary	1 100	152	879	571	419
Anosikely	1 160	160	1 399	909	749
Beritra	3 397	469	461	300	-169
Betaramahamay	1 409	194	334	217	23
Betongoa	4 480	618	39	26	-593
Maroelatra	1 804	249	321	209	-40
Madirovalokely	1 475	204	1 432	931	727
Marolaona	388	54	30	19	-34
Maromandalo	1 315	181	597	388	206
Masiadokotra	1190	164	155	101	-63
Total Commune	61 712	8 516	7 561	4 912	-3603

Tableau n° 07 : Comparaison des productions et des besoins en riz blanc (calcul SIG)

Les problèmes de liaison entre les fokontany, en période de pluies, ne permettent pas de penser à un équilibrage facile entre fokontany possédant des surplus et ceux en déficit.

Pour compenser le déficit en production d'aliment de base, la population vend les produits des autres cultures et achètent du riz avec le revenu obtenu des ventes.

2.3 Aspects physiques et environnementaux

ASPECTS PHYSIQUES :

2.3.1 Le climat

Deux saisons se distinguent dans la commune d'Ambato Ambarimay :

- Une saison pluvieuse (asara) allant de novembre à avril,
- Une saison sèche (maintany) partant du mois de mai à octobre.

La température dans la commune oscille entre 28 et 35°C.

Deux types de vents se rencontrent dans la commune :

- Le « varatraza » qui souffle entre les mois de juillet et septembre,
- Le « talio » qui souffle entre les mois d'octobre à février.

D'après les participants aux séances de cartographies participatives, le climat local a connu des changements depuis une dizaine d'années :

L'arrivée des pluies prend de plus en plus de retard (mi-décembre au lieu d'octobre), et leur arrêt intervient plus tôt (février au lieu de mars). La durée de la période de pluies s'écourte.

Les cultures manquent ainsi d'eau et les récoltes diminuent.

Les agriculteurs ont aussi remarqué l'apparition de nouvelles variétés d'insectes nuisibles aux cultures depuis que le climat a changé. Et ils ont du mal à les exterminer.

La population ressent, par ailleurs, un rallongement de la période de chaleur, ainsi qu'une augmentation de la température. En raison de ce réchauffement ressenti, les déplacements en journée ont diminué d'après la population, car les bêtes de traits ne supportent pas la chaleur et ont du mal à tirer les charrettes. La situation ralenti ainsi les activités de la population.

Les cyclones se sont raréfiés dans la commune mais la force du vent et la quantité de pluies qui les accompagnent ont augmenté.

La population locale a remarqué l'apparition régulière d'épidémies de fièvres et de diarrhées depuis que le climat a connu des changements.

Elle a aussi noté une dégradation de la qualité du sol qui devient plus salin, entraînant une diminution de la fertilité du sol.

Ainsi, les changements entraînent des conséquences graves sur la santé des personnes, sur les cultures, l'élevage, et sur la qualité du sol.

2.3.2 Le relief, l'altitude et les pentes

La commune d'Ambato Ambarimay présente un relief varié. L'altitude locale varie de 0 à 239 m, et l'altitude moyenne atteint 119 m. Le point culminant de la commune se trouve dans le fokontany de Masiadokotra. **(Voir Carte 8).**

L'essentiel du relief de la commune se compose de fonds de vallées et de basses collines, avec des pentes inférieures à 12%. Les versants à fortes dénivellation n'occupent que 4% du territoire. Les pentes les plus fortes se trouvent dans les fokontany d'Ankarambilo et Anosikary.

SAC Ambato Ambarimay

2.3.3 Les bassins versants et les ressources en eau :

La commune d'Ambato Ambarimay bénéficie d'un réseau hydrographique dense. Le fleuve Betsiboka constitue le principal cours d'eau de la commune, il arrose 25 135 Ha. La rivière Ampondra et le fleuve Kamoro représentent les deuxième et troisième bassins les plus importants, avec respectivement 8 759 Ha et 8 269 Ha d'étendues. **(Voir Carte 9)**.

La commune possède par ailleurs de grands lacs dont le lac Ambanja (739,31 Ha), partagé par 3 fokontany : Maromandalo, Beritra, et Ankaraoato, Matsaborilatsaky dans le fokontany de Betaramahamay, Matsabori Masombika à Masiadokotra (18 Ha).

Ces plans d'eau servent la population pour leurs besoins quotidiens mais aussi pour leurs activités économiques : agriculture, élevage et pêche.

Beaucoup de cours d'eau connaissent des problèmes d'ensablement ou de tarissement progressifs. C'est le cas notamment des fleuves Betsiboka et Kamoro.

Les fleuves Betsiboka et Kamoro connaissent par ailleurs des changements de lit important, noyant une partie des terres de cultures dans les fokontany où elles passent. Le fleuve Kamoro inonde régulièrement la route nationale 33 bis.

2.3.4 Pédologie :

Six types de sols composent le territoire de la commune d'Ambato Ambarimay **(voir Carte 10)** :

- *Sol d'érosion litho peu lessivé*: terre à fertilité moyenne, propice aux cultures sèches. Ce type de sol se rencontre surtout dans les fokontany d'Ambesisika et Betaramahamay.
- *Sol à minéraux brut sesquioxyde lithique* : terre à fertilité moyenne, propice à la culture de niébés et arachides, se trouvent surtout à Ambesisika et Ankaraoato.
- *Sol rendzime lithomorphe*: sol à très forte fertilité, et convient à beaucoup de cultures : niébés, arachides, coton, tomates, riz. Ce type de sol compose en majeure partie le sol d'Ambesisika, Madirovalokely et Ankaraoato.
- *Sol d'apport et à gley pseudogley* : sol peu évolué hydro morphe, d'origine non climatique et non organique. Type qui se rencontre surtout dans le fokontany de Betaramahamay, Ambesisika et Anosikely. Sol très fertile, propice à la riziculture, et aux cultures sèches (arachide et maïs, niébé).
- *Sol peu ou pas lessivé*: sol à fertilité moyenne, convient à la culture d'arachides, se retrouve surtout dans la partie Ouest de la commune, à Anosikary, Ambohimarina.
- *Sol semitourbeux* : sol à fertilité basse, qui convient à la culture de manioc. Ce type de sol se rencontre surtout dans la partie centre de la commune, à Beritra et Maromandalo.

La population a constaté la multiplication de l'apparition de lavaka notamment dans 9 fokontany sur les 20.

2.3.5 Ressources minières

D'après les informations recueillies par l'équipe technique auprès des services des Mines de la région, la commune d'Ambato Ambarimay dispose de plusieurs substances minières dans son territoire.

Parmi ces substances, l'or vient en premier. Il peut se trouver tout au long de la Betsiboka. Mais les fokontany de Betaramahamay, Anosikely, Anosikary et Maroelatra peuvent aussi en

SAC Ambato Ambarimay

avoir. Le quartz, le corindon et le gypse peuvent aussi s'extraire du territoire de la commune. La **Carte 13** indique les localisations des substances.

Si les services des Mines de la région ont surtout reçu plusieurs demandes d'autorisation de recherche, aucune demande d'exploitation ne leur est encore parvenue.

Les exploitations existantes demeurent artisanales et archaïques et concernent principalement l'orpaillage.

2.3.6 Aménageabilité :

Les responsables de la cartographie ont confectionné une carte d'aménageabilité de la commune pour connaître les potentialités des zones et repérer les endroits à fortes pentes et les zones inondables. **(Voir Carte 11)**

Pour cette opération, les cartographes ont considéré les éléments suivants :

Toutes les surfaces plates situées quasiment à la même altitude qu'une rivière qui les traverse sont considérées comme plaines ou bas-fonds. Proche de l'eau, le sol y est relativement humide et reçoit des apports colluviaux et alluviaux le rendant plus fertile que dans les autres unités de la toposéquence. La faible dénivellation par rapport aux cours d'eau y rend l'irrigation plus facile qu'ailleurs, mais augmente aussi le risque d'inondation. Les plaines et bas-fonds constituent donc le premier choix pour l'agriculture paysanne et la riziculture, mais sont à exclure des zones à bâtir.

Les bas de pentes ou les basses collines < 12% constituent la majeure partie du territoire communal (52,7%). Les versants à forte dénivellation > 30% ne se trouvent que sur 6,8% des terres de la commune.

87,8% du territoire communal arborent une pente inférieure à 12% (plaines, fonds de vallées, bas de pentes et basses collines). Globalement, le territoire communal reste facilement aménageable.

SAC Ambato Ambarimay

Le tableau ci-après résume l'aménageabilité par fokontany (en pourcentage) :

Fokontany/%	Plaine, fonds de vallées <4%	Bas de pente, basse colline <12%	Replats, plateaux versants doux <12%	Versants aménageables avec mesures antiérosives 12-30%	Versants forte dénivellation >30%
Ambato Boeny	54	40	2	2	2
Ambato Atsimo	55	30	5	3	7
Ambato Avaratra	14	70	13	2	2
Ambarimay	25	61	7	4	4
Ambesisika	24	58	11	6	2
Ambohimarina	20	39	19	7	16
Amboroambo	66	34	0	0	0
Ankarambilo	8	51	9	3	29
Ankaraobato	39	56	3	2	0
Ankifatry	8	91	0	0	0
Anosikary	21	27	18	7	28
Anosikely	40	37	11	3	8
Beritra	24	52	11	7	6
Betaramahamay	18	66	11	4	1
Betongoa	11	40	19	10	21
Maroelatra	28	51	9	6	5
Madirovalokely	4	67	13	9	7
Marolaona	17	58	11	7	7
Maromandalo	58	12	11	9	10
Masiadokotra	24	55	15	4	2
Total Commune	24,4	52,7	10,7	5,3	6,8

Tableau n° 08 : Surfaces des zones d'aménageabilité par fokontany selon SIG

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX :

2.3.7 Occupation du sol :

L'interprétation et la digitalisation sur écran des orthophotos de la commune datant de 2007 a permis d'obtenir une carte sur laquelle figurent les différentes formations naturelles et les aménagements existants dans la commune pour cette date.

SAC Ambato Ambarimay

Les résultats des descentes dans les fokontany combinés avec cette carte initiale ont donné la carte d'occupation du sol actuelle de la commune. **(Voir Carte 12)**

Le tableau suivant présente les différentes unités au sol et leurs surfaces respectives :

Milieu aménagé	Zone d'habitat	Rizière	Cultures sèches	Bananaïe	Plantation d'anacardes	Milieu naturel	Forêt	Forêt dégradée	Savane arborée	Raphières	Marécage	Plans d'eau	Savane à satrana	Savane herbeuse ou arbustive	Lavaka	Sans couvert végétal	TOTAL COMMUNE
31292	482	7561	22886	358	5	28368	1001	1746	5207	8	456	4178	133	15032	45	562	59660

– Forêts :

Ensemble des forêts denses sèches et forêts dégradées, cette unité ne se retrouve qu'à la quatrième place des plus grandes surfaces de formations sur le territoire communal d'Ambato Ambarimay. En effet, sa superficie ne représente que 2 747 Ha, soit 4,6% du territoire communal seulement.

Les forêts denses sèches représentent 1 001 Ha. Elles renferment différentes qualités d'arbres dont des bois d'œuvre. Les blocs restants les plus importants en surface se situent dans le fokontany d'Anosikary (Ambodijia 628 Ha), et Betaramahamay (141 Ha).

Les forêts dégradées représentent 1 746 Ha soit 63% de l'ensemble de l'unité, soit 2,72% de la surface communale. Les forêts dégradées correspondent à des forêts sèches exploitées mais dont il reste des vestiges en blocs. Les vestiges les plus importants en surface se situent dans le fokontany d'Ambesisika et Betaramahamay

En 2007, l'ensemble des forêts couvrait une superficie de 7 253 Ha d'après les orthophotos, cette surface ne représente plus que 2 747 Ha en 2014. La commune d'Ambato Ambarimay a donc perdu 4 516 Ha de forêts en 7 ans, soit à peu près 645 Ha de forêts disparues par an.

D'après les responsables communaux, la déforestation a surtout sévi dans 3 fokontany, à savoir : Ambohimarina (685 Ha perdus en 7 ans), Anosikary (754 Ha perdus en 7 ans), Maroelatra (993 Ha perdus en 7 ans). Les fokontany d'Ambohimarina et Maroelatra ne possèdent plus du tout de forêt en 2014.

La déforestation massive constatée a engendré l'ensablement des fleuves Betsiboka et Kamoro, ainsi que tarissement progressif des lacs de la commune.

– Raphières :

Les zones raphières ne se rencontrent que dans deux fokontany : Beritra et Anosikary pour une superficie totale de 8 Ha. Or cette ressource revêt une importance capitale pour le maintien des sources d'eau qui irrigue certaines terres de culture.

SAC Ambato Ambarimay

Les constructions d'habitations dans plusieurs endroits de la commune dépendent aussi de la disponibilité des fibres et rachis de raphia.

La comparaison des chiffres issus de la carte d'occupation du sol de l'année 2007 à celle de 2014 montre une conservation totale de la ressource.

– Savanes :

Cette unité regroupe les savanes herbeuses et celles dites « arborées ». La différence entre les deux groupes se situe dans l'importance et la taille des arbustes qu'elles renferment. La savane arborée se compose de tapis herbacé et d'éléments ligneux de taille allant jusqu'à 6 m et pas trop éparpillés. La savane herbeuse ne se compose essentiellement que d'herbacés et d'éléments ligneux très éloignés les uns des autres.

Cette unité occupe la deuxième place parmi les unités les plus importantes de la commune en termes de surfaces. L'unité totalise : 20 372 Ha soit 34,15% de la surface communale.

Les étendues de savanes les plus importantes se trouvent dans les fokontany d'Ambesisika, Betaramahamay et Madirovalokely.

– Plans d'eau :

Cette unité regroupe les marécages, cours d'eau, lacs et étangs. Les plans d'eau permanents de la commune sont constitués de fleuves, rivières et lacs d'importance variable, étendus sur une surface totale de 4 634 Ha.

Le fokontany de Betaramahamay possède l'ensemble le plus important de plans d'eau avec 837 Ha, suivi de Maromandalo avec 541 Ha. Les fokontany de Maromandalo, Beritra et Ankarobato se partagent le lac le plus important en surface : le lac d'Ambanja (739,31 Ha).

– Lavaka:

Phénomène d'érosion qui affecte le sol, les lavaka apparaissent dans plusieurs fokontany suite probablement à l'ampleur de la déforestation. L'interprétation des orthophotos, ainsi que les séances de cartographies participatives, ont permis de les localiser et de mesurer leurs surfaces. La prise de mesure n'a cependant pas été possible dans certains fokontany comme ceux du chef lieu de commune, car la lisibilité des orthophotos ne l'a pas permis.

– Sans couverture végétale :

Dans la commune, les sols nus sont particulièrement constitués par les lits de rivière en saison sèche, et non couverts par les forêts galeries. L'unité couvre 562 ha

– Rizières :

Observées dans les bas-fonds et bas de pentes, les rizières couvrent 7 561 Ha, soit 11,76% du territoire de la commune.

– Cultures sèches :

Cultures de décrue, elles se pratiquent surtout sur les plaines, bas-fonds et bas de pentes. Elles représentent la plus importante unité en termes de superficie. En effet, elles occupent 22886 Ha, soit 35,60% du territoire de la commune.

– Zones d'habitat :

Les contours des villages repérés à partir des orthophotos ont donné les zones d'habitat qui ne couvrent que 482 Ha, à peine 0,75% de la surface de la commune.

La série de tableaux suivante présente les détails de répartition par fokontany.

SAC Ambato Ambarimay

Surface en hectares : Occupation de sol \ Fokontany	Ambatoboeny	Ambato Atsimo	Ambato Avaratra	Ambarimay	Ambesisika	Ambohimarina	Amboroambo	Ankarambilo	Ankaraobato	Ankifatry	Anosikary
Milieu aménagé	626	806	510	663	3 309	2 493	723	1 103	2 710	1 707	2 168
Zone d'habitat	69	43	34	18	56	18	4	15	22	26	15
Rizière	442	47	79	101	70	544	56	123	428	24	879
Cultures sèches	114	716	397	544	3 142	1 931	645	965	2 101	1 584	1 274
Bananaeraie	0	0	0	1	37	0	18	0	158	73	0
Plantation d'anacardes	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0
Milieu naturel	151	138	133	805	11 879	290	451	510	237	187	913
Forêt	0	0	0	0	53	0	3	128	0	0	639
Forêt dégradée	13	7	11	49	1 025	0	49	0	34	5	26
Savane arborée	15	0	0	97	462	0	13	194	0	21	0
Raphières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Marécage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plans d'eau	108	131	123	36	168	240	330	102	196	161	48
Savane à satrana	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Savane herbeuse ou arbustive	15	0	0	623	9 695	0	56	64	7	0	186
Lavaka	0	0	1	0	0	12	0	11	0	0	10
Sans couvert végétal	0	0	0	0	477	37	0	11	0	0	0
Total	777	943	645	1 468	15 188	2 783	1 174	1 613	2 946	1 894	3 081

SAC Ambato Ambarimay

Surface en hectares : Occupation de sol \ Fokontany	Anosikely	Beritra	Betaramahama	Betongoa	Maroelatra	Madirovalokely	Marolaona	Maromandalo	Masiadokotra
Milieu aménagé	2 371	2 196	1 820	816	1 541	3 003	125	1 660	943
Zone d'habitat	16	31	19	18	11	17	2	28	20
Rizière	1 399	461	334	39	321	1 432	30	597	155
Cultures sèches	956	1 704	1 467	749	1 209	1 492	93	1 035	768
Bananeraie	0	0	0	10	0	61	0	0	0
Plantation d'anacardes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Milieu naturel	802	1 539	3 155	185	1 745	2 236	984	1 780	248
Forêt	11	0	168	0	0	0	0	0	0
Forêt dégradée	14	39	192	52	0	61	38	109	23
Savane arborée	602	34	1 796	5	1 644	123	22	122	56
Raphières	0	4	0	0	0	0	0	0	0
Marécage	0	55	0	0	0	400	0	0	0
Plans d'eau	157	230	837	120	22	35	426	541	168
Savane à satrana	0	0	133	0	0	0	0	0	0
Savane herbeuse ou arbustive	8	1 175	30	7	79	1 617	498	971	0
Lavaka	10	1	0	0	0	0	0	0	0
Sans couvert végétal	0	0	0	0	0	0	0	37	0
Total	3 173	3 735	4 975	1 001	3 286	5 239	1 109	3 440	1 190

Tableau n° 09 : Répartition des unités d'occupation de sol selon orthophotos-interprétation et SIG

2.3.8 Biodiversité

La biodiversité de la commune d'Ambato Ambarimay se compose d'espèces faunistiques et floristiques endémiques de la Région Boeny. Ces espèces diminuent en nombre en raison de la déforestation.

Les blocs forestiers restants de la commune abritent plusieurs variétés d'arbres dont les *Dalbergia sp* (palissandres), les *Tamarindus indica* (tamariniers), les *Ziziphus mauritiana* (jubaros), des espèces d'*Albizia lebeck* (« bonara »), des *Ficus sp* (« adabo »), des *Zizigium* (« jambarao »), des *Breonadia salicina* (« sohihy »).

Parmi les espèces animales, la commune possède encore des eulémurs rufus, et des propithèques coquereli.

Plusieurs variétés d'oiseaux peuvent encore se trouver dans la commune : les ibis, les aigrettes, les pigeons verts, les perroquets, les corbeaux et les martins pêcheurs.

Les plans d'eau de la commune héberge plusieurs variétés de poissons dont : des tilapias, des carpes, des anguilles, camarons d'eau douce, des « fibata », des « vangolaopaka », des « besisika ». D'autres variétés, dans le temps très courantes, ont aujourd'hui disparu des eaux de la commune : les « marakely », les « trondro gasy », et les « damba ».

2.4 Aspects économiques :

Le secteur primaire domine encore le tissu économique de la commune d'Ambato Ambarimay en effet, d'après les responsables communaux, près de 85% de la population active vit d'activités agricoles. Les secteurs secondaires et tertiaires confondus n'occupent qu'une part peu importante de la population, avec une prépondérance du secteur des commerces et services, notamment à Ambatoboeny chef lieu de commune.

Le chômage reste difficile à évaluer puisque les personnes sensées appartenir à la classe « active » trouvent néanmoins, dans la commune, des occupations ou petits métiers générateurs de revenus.

LE SECTEUR PRIMAIRE :

2.4.1 L'agriculture :

30 810 Ha de terres sont aménagés en terre de cultures dans la commune d'Ambato Ambarimay, dont 7 561 Ha correspondent à des rizières et 22 886 Ha à des terres de cultures sèches (niébés, arachides, lentilles vertes), 358 Ha en bananeraies et 5 Ha en cultures d'anacardes. Ces terres se situent essentiellement en fonds de vallées ou en plaines.

Les plus grandes superficies cultivées se trouvent dans les fokontany d'Ambesisika (3 212 Ha), de Madirovalokely (2 924 Ha) et Ankaraobato (2 530 Ha). En effet, l'eau nécessaire à l'irrigation des cultures ne pose pas de problèmes dans ces fokontany. **(Voir Carte 14)**

Le secteur agricole dispose de 3 infrastructures hydro agricoles situées dans les fokontany d'Ambohimarina, Anosikely et Masiadokotra, mais aucune de ces infrastructures ne fonctionne actuellement.

Les produits agricoles contribuent, en moyenne, à hauteur de 15% dans les recettes de la commune. Et les cultures sèches y occupent la plus grande part.

SAC Ambato Ambarimay

Le tableau suivant présente la comparaison des superficies cultivées dans les fokontany de la commune :

Fokontany	Rizières	Cultures sèches	Bananeraies	Cultures d'anacardes	Total
Ambato Boeny	442	114			557
Ambato Atsimo	47	716			762
Ambato Avaratra	79	397			476
Ambarimay	101	544	1		646
Ambesisika	70	3 142	37	5	3 253
Ambohimarina	544	1 931			2 475
Amboroambo	56	645	18		719
Ankarambilo	123	965			1 088
Ankaraobato	428	2 101	158		2 687
Ankifatry	24	1 584	73		1 681
Anosikary	879	1 274			2 152
Anosikely	1 399	956			2 355
Beritra	461	1 704			2 165
Betaramahamay	334	1 467			1 801
Betongoa	39	749	10		798
Maroelatra	321	1 209			1 530
Madirovalokely	1 432	1 492	61		2 986
Marolaona	30	93			123
Maromandalo	597	1 035			1 632
Masiadokotra	155	768			923
Total Commune	7 561	22 886	358	5	30 810

Tableau n° 10 : Superficies cultivées selon SIG

Les riziculteurs vendent les 2/3 de leurs productions et consomment le tiers restant, tandis que les produits de contre saison sont entièrement consommés par les producteurs.

La commune possède 4 marchés de produits agricoles sur son territoire (Ambato Atsimo, Ambarimay, Ankaraobato, Ambesisika). Le plus grand se situe à Ambato Atsimo.

La riziculture :

Globalement, les riziculteurs cultivent et récoltent deux fois par an dans la commune. Ils pratiquent la culture du riz de saison (« vary jeby », et la culture du riz pluvial (« vary asara »).

Ainsi, la riziculture locale dépend de l'abondance de l'eau des pluies. Les techniques culturelles adoptées par les riziculteurs correspondent aux pratiques traditionnelles qui se basent sur le piétinage par des zébus, et le repiquage en foule. Les riziculteurs n'utilisent pas d'engrais ni de fertilisant.

Les plus grandes étendues de rizières se trouvent dans les fokontany d'Anosikely (1 399 Ha) et Madirovalokely (1 432 Ha).

Le rendement moyen sur le territoire communal s'estime à 1 T/Ha (selon la population). La commune a ainsi obtenu une production d'à peu près 7 561 T de paddy en 2014.

Les participants aux séances de cartographies participatives expliquent le faible rendement par l'insuffisance de l'irrigation des rizières, et par le manque de formations et de conseils techniques pour faire évoluer les pratiques culturelles.

SAC Ambato Ambarimay

Les grands collecteurs de Mahajanga et Antananarivo viennent acheter les récoltes locales.

Les riziculteurs se plaignent de l'état des pistes qui ne leur permet pas de mieux écouler leurs productions.

Les producteurs regrettent aussi l'insuffisance de greniers communautaires pour stocker les récoltes. La plupart des greniers existants se trouvent en chef lieu de commune et aux alentours. Cette situation les oblige à subir passivement les dictats des collecteurs.

Les cultures sèches:

Comme la commune dispose de grandes étendues de bas-fonds, bas de pentes et plaines fertiles, et qu'elle bénéficie, par ailleurs, d'un vaste réseau hydrographique, les colons y ont promu des cultures de rente à grande échelle: tabac, coton.

Après la décolonisation, la pratique de ces cultures ont persisté dans la commune. Et d'autres produits sont venus se rajouter aux productions de la commune, notamment les tomates, les maïs, et les légumineuses.

Les producteurs de la commune ont, avec le temps, appris à choisir les spéculations à réaliser en fonction de la demande du marché.

La demande de coton et de tomates ont chuté au milieu des années 80, et les producteurs se sont tournés vers la culture d'arachides.

Le milieu des années 2000 a vu la demande de légumineuses, du type « niébé black eyes » et lentilles vertes, fortement augmentée, et depuis, les producteurs de la commune cultivent en majorité ces produits.

De grands collecteurs d'Antananarivo et de Mahajanga viennent toutes les semaines au marché des produits locaux d'Ambatoboeny pour les acheter. Certains travaillent pour de grandes sociétés telles la STAR, LFL, JB, SARELACOS.

Pour cultiver ces produits, les agriculteurs pratiquent la culture de décrue dans les « baiboho », à la fin de la saison des pluies.

Le tableau suivant résume les rendements à l'hectare de chaque spéculation courante, ainsi que le volume moyen de production et leur prix moyen de vente:

Spéculations	Rendements (T/Ha)	Productions annuelles (T)	Prix moyen à la vente (Ariary)
Niébés black eyes	1	4 500	1 300/Kg
arachides	1	3 000	1 600/Kg
Lentilles vertes	0,7	3 000	1 800/Kg

Tableau n° 11 : Estimations des rendements, productions annuelles et prix moyens des cultures sèches selon cartographies participatives

Les producteurs de légumineuses se plaignent de la prolifération d'insectes qui nuisent à leurs productions depuis quelques années. Ces insectes augmentent en nombre et en variété d'espèces, d'après la population. Les producteurs se retrouvent alors dans l'obligation d'utiliser différents produits chimiques, en quantité importante, durant la période de culture.

SAC Ambato Ambarimay

Le chef lieu de commune regorgent de commerces de produits phytosanitaires durant les jours de marché, et beaucoup de personnes s'improvisent marchands ambulants de produits insecticides dans les localités hors du chef lieu.

Les producteurs disent souffrir de manque de conseils techniques avisés. En effet, un seul agent du département de l'agriculture assure l'appui technique des agriculteurs du District d'Ambato Boeny en entier. Bien que cet agent réside dans le chef lieu de commune, il ne dispose pas de moyen de locomotion pour réaliser des tournées dans les contrées.

Les grands collecteurs et les intermédiaires dictent souvent les prix sur le marché car ils financent en grande partie l'achat des semences et des insecticides. Et beaucoup de producteurs se retrouvent régulièrement en perte, en raison du fait qu'ils ne maîtrisent pas la gestion de leurs exploitations.

Les producteurs disent aussi ne pas connaître les voies de débouché de leurs produits. Mais la commune bénéficie, depuis 2014, des services d'appui du projet « PROSPERER », censé appuyer les agriculteurs dans leur mise en relation directe avec les utilisateurs de produits de l'agriculture.

La culture de bananes :

La commune possède 358 Ha de bananeraies. La majeure partie se trouve dans les fokontany d'Ankaraobato (158 Ha) et Ankifatry (7 3 Ha). Les fruits sont vendus en gros à des collecteurs venants de Mahajanga et Antananarivo.

En saison de pluies, les lieux où ces produits se trouvent deviennent inaccessibles, et les produits pourrissent parfois sur pieds quand ils ne sont pas vendus pour la consommation de la population locale.

2.4.2 L'élevage :

Élevage bovin :

L'élevage bovin représente une activité pratiquée par beaucoup de foyers de la commune d'Ambato Ambarimay. Le vétérinaire local chiffre le cheptel vacciné à 11 611 têtes pour l'année 2013. **(Voir Carte 15)**

Seules les activités d'abattage et de poinçonnage des bovidés servant pour la production de viandes constituent des sources de recettes pour la commune actuellement. Ces activités représentent à peu près 0,8% des recettes communales. Le recensement de cahiers de bovidés et la délivrance de passeports ne rapportent pas encore de revenus à la commune.

Les éleveurs locaux de bovins pratiquent surtout un élevage traditionnel extensif.

La commune ne dispose pas de zone de pâturage bien déterminée. Et les éleveurs laissent souvent le bétail errer. Il arrive alors parfois que les animaux saccagent des cultures, et créent des discordes entre éleveurs et agriculteurs selon la population locale.

Le changement perçu par la population concernant le climat, caractérisé par l'augmentation des températures et de l'aridité des terres, a entraîné la diminution de l'alimentation et des possibilités d'abreuvement des bovidés. Cette situation engendre la diminution de la qualité du bétail et de sa viande en cas de vente.

La santé des animaux pose problème dans la commune. En effet, seul un vétérinaire privé exerce de manière permanente sur le territoire communal. Les déplacements du vétérinaire hors du chef lieu de commune, pour les soins du bétail, reviennent chers pour les éleveurs.

SAC Ambato Ambarimay

En effet, beaucoup de localités se situent loin du chef lieu de commune, et pour y parvenir, il faut souvent plusieurs heures de déplacement, et traverser, parfois, l'un ou l'autre des fleuves Kamoro et Betsiboka.

Les couloirs de vaccination aux normes font aussi défaut. La commune installe des couloirs provisoires au moment des vaccinations. Seul le fokontany de Beritra dispose de couloir de vaccination aux normes. Le charbon de bovins prolifère depuis quelques années.

Les éleveurs ont soulevé lors des cartographies participatives la nécessité d'améliorer la race des bovidés élevés dans la commune. En effet, les éleveurs se rendent compte de la diminution de la qualité et de la quantité des produits de leur activité (viande, lait).

La commune dispose d'un marché de bovidés hebdomadaire (le jeudi) à Ambatoboeny où à peu près 100 têtes se vendent en moyenne par jour de marché. Les vendeurs de bovidés ont émis des remarques quant au manque de transparence qui entoure les taxations concernant les ventes de bovidés.

Étonnamment, les comptes de la commune ne comportent pas, jusqu'ici, de recettes concernant les droits de délivrance de passeports de bovidés, ni les droits pour les tickets de mutations de bovidés.

D'après les éleveurs, leur plus grand problème, ces dernières années, concerne l'insécurité, et la multiplication des vols de bovidés.

2.4.3 La pêche :

Avec son large réseau hydrographique, la commune d'Ambato Ambarimay possède une grande potentialité en matière de pêche continentale.

La pêche tient une place importante pour la population car cette activité peut lui assurer une source non négligeable de revenus complémentaires. Beaucoup de ménage s'adonne donc à cette activité en plus de l'agriculture.

L'activité ne rapporte, en moyenne, que moins de 2% des recettes communales pour le moment.

Les fleuves Betsiboka et Kamoro, ainsi que les différents lacs constituent les lieux de pêche dans la commune.

Les tilapias, les carpes, les écrevisses, les camarons d'eau douce, les anguilles, les fibatas représentent les principaux produits de la pêche locale.

Lors des descentes dans les fokontany, la population a révélé une diminution en quantité et en variété des poissons dans les eaux communales depuis quelques années. La population attribue cette diminution au tarissement progressif des lacs et au changement ressenti concernant le climat local.

Des collecteurs venants d'Antananarivo et de Mahajanga viennent acheter les produits séchés au chef lieu de commune aux jours de marché. Autrement, des petits intermédiaires locaux collectent les produits dans la commune et les revendent par la suite aux collecteurs extérieurs.

Les pêcheurs disent ne pas maîtriser les prix de leurs produits car souvent de peur de se retrouver avec des produits invendus, ils se plient aux prix fixés par les collecteurs et intermédiaires.

SAC Ambato Ambarimay

Autrement, et faute de chambre froide pour stocker, les pêcheurs salent les produits. Le mode de séchage et de salage pratiqué habituellement font pourtant perdre de la qualité et de la valeur aux produits. En effet, les pêcheurs ne suivent pas de normes particulières pour ces opérations.

2.4.4 L'orpaillage

Beaucoup de personnes pratiquent l'orpaillage dans les fokontany d'Ambato Atsimo, Marolaona, Maroelatra, Ambarimay et Ankifatry. La population exerce cette activité principalement sur les rives du fleuve Betsiboka.

Les produits de l'activité trouvent preneurs à Ambatoboeny chef lieu de commune. Le prix à la vente du centigramme de pépite d'or a atteint 1 000 Ariary en 2014. Aucune activité de vente, ni de transformation, ne se réalise de manière formelle dans la commune actuellement.

Aucune organisation, ni contrôle, ne fonctionne, pour l'instant, concernant la pratique de cette activité dans la commune. Aussi, la commune ne bénéficie d'aucune retombée de l'orpaillage.

LE SECTEUR SECONDAIRE :

Le secteur de la transformation a connu un déclin depuis la fin des années quatre-vingt, et ce avec la fermeture de la société MADCO (usine de conditionnement de tomates). Le secteur se situe aujourd'hui à un niveau embryonnaire dans la commune d'Ambato Ambarimay. Il n'existe plus d'unité industrielle dans la commune, mais uniquement des décortiqueries servant la riziculture. La commune dispose pourtant de potentiel en raison des produits de son agriculture : niébés, arachides.

Le secteur ne peut connaître un vrai développement dans la commune à cause de l'électrification réduite du territoire. Seul le chef lieu bénéficie d'électricité courante, avec un coût élevé de 1 000 Ariary par KWh.

Les activités du secteur se composent de : décortiqueries, production de charbon, de briques, de vannerie. **(Voir Carte 16)**

2.4.5 La production de charbon:

Avant la sortie de l'arrêté régional sur le charbon, c'est à dire en 2013, la commune a connu beaucoup de productions illicites.

Les responsables communaux évaluent la production de charbon, de cette époque, dans la commune à 1 800 sacs (1 sac peut contenir à peu près 60 Kg).

Depuis la mise en application de l'arrêté régional réglementant la production et la vente de charbon, les responsables communaux ont remarqué une chute de la production de charbon. Celle-ci n'atteint plus que 720 sacs par semaine en moyenne.

Le charbon produit dans la commune provient principalement de 7 fokontany : Anosikary, Anosikely, Betaramahamay, Ambohimarina, Maroelatra, Ankarambilo et Ambesisika.

D'après les responsables de la commune, toute la production de charbon dans la commune reste à l'intérieur du territoire pour la consommation locale.

La production ne suit généralement aucune norme. Les producteurs ne choisissent pas toujours le bois qu'ils utilisent, ni les endroits où ils les prélèvent. Ils opèrent des coupes sur des jujubiers, des tamariniers, ou même sur des bois de palissandre. Les efforts d'explication de la réglementation n'a commençait que récemment dans la commune.

SAC Ambato Ambarimay

2.4.6 La décortiquerie :

Il existe 20 unités de décortiquerie sur le territoire communal : elles se répartissent dans 10 fokontany à savoir Ambatoboeny (5), Ambato Avaratra (2), Ambato Atsimo (3), Ankifatry (1), Beritra (1), Ambesisika (2), Ankarobato (1), Ambohimarina (2), Ankarambilo (1), Ambarimay (2).

La plupart de ces unités fonctionnent avec des groupes électrogènes, sauf celles des 3 fokontany du chef lieu de commune.

2.4.7 La vannerie:

Beaucoup de femmes de la commune d'Ambato Ambarimay s'adonnent au tissage des fibres de satrana. Elles produisent essentiellement des nattes de différentes tailles et des paniers.

Les quantités produites restent faibles. Les produits servent souvent aux besoins locaux (nattes, paniers) de chaque localité. Et les recettes des ventes améliorent le quotidien des familles.

LE SECTEUR TERTIAIRE :

2.4.8 Le commerce :

Les activités de commerce connaissent un grand essor dans la commune, notamment dans le chef lieu. La plupart des commerces reste cependant informelle.

Le commerce de produits agricoles occupe la première place parmi les différents commerces existants. Les droits sur les places de marchés et les locations de magasins constituent les postes de recettes les plus importants de la commune (40% de la totalité des recettes en moyenne).

La commune dispose de 4 grands marchés de produits agricoles : Ambesisika (samedi), Ambato Atsimo (jeudi), Ankarobato (mercredi), Ambarimay (mardi). Mais Ambato Atsimo reste néanmoins le marché le plus fréquenté de tous.

Aucun des marchés de produits agricoles ne dispose d'infrastructures connexes (clôture, guichets, blocs sanitaires, étals).

Installé dans la partie basse du chef lieu de commune, près du lieu d'accostage des barques et du bac, le marché de produits locaux d'Ambato Atsimo se mélange actuellement avec le marché de bovidés de la commune.

Pour le chef lieu de commune (marché d'Ambato Atsimo), les produits vendus proviennent des 19 fokontany de la commune même, et des communes environnantes : Ankijabe, Andranofasika, Ankirihitra et Madirovalo.

Le marché d'Ambesisika profite des produits de la localité de Bevilany (District de Maevatanàna) et des autres fokontany de la commune qui n'ont pas à traverser le fleuve Kamoro pour y parvenir (Madirovalokely, Beritra, Ambarimay). Les acheteurs, formés en grandes parties par de grands collecteurs, viennent de la commune même ou des communes voisines, ou de Mahajanga et d'Antananarivo. Le Centre Fiscal chiffre à 8 les collecteurs locaux formels.

Les flux de transactions sur les marchés s'amoindrissent en période de fortes pluies (entre le mois de janvier et le mois d'avril) en raison des difficultés de circulation causées par la montée des eaux.

Le chef lieu de commune possède, par ailleurs un grand marché quotidien pour les ménagères. Bien aménagé et équipé, ce marché comprend : 5 bâtiments, 32 pavillons, 7 hangars avec étals, avec points d'eau et sanitaires.

SAC Ambato Ambarimay

Ce marché ne parvient plus à contenir tous les commerçants de la localité. Le nombre de commerçants (plus de 500), dépasse largement le nombre de places disponibles (254). Les vendeurs débordent dans les rues adjacentes à la place de marché. Et les étals de vente d'articles de vêtements et de chaussures côtoient les étals de légumes et de petits outillages agricoles.

Le jour du marché hebdomadaire de produits agricoles dans le chef lieu (le jeudi), les vendeurs et acheteurs du marché de produits agricoles d'Ambato Atsimo se ravitaillent aussi en différents autres produits. Et toute la rue principale du chef lieu se transforme en grand marché à découvert.

Les maraîchers ont improvisé un marché quotidien des primeurs, juste en bordure des lieux d'accostage des barques et du bac à Antafiabe (Ambato Atsimo), compromettant leur sécurité et celle des acheteurs.

Outre le commerce de produits agricoles, la commune compte 28 bars, 60 épicerie formellement constitués (source : commune).

Les épicerie qui approvisionnent les ménages en produits de premières nécessités (huile, sucre, bougies, pétrole, sel, café, etc) tiennent la seconde place en importance pour les commerces. Les épicerie se trouvent dans tous les fokontany, mais surtout dans les 3 fokontany du chef lieu. La taille des épicerie en chef lieu rivalisent parfois celles de Mahajanga.

Le chef lieu de commune héberge beaucoup d'autres variétés de commerces dont des quincailleries, des commerces de téléphonie mobiles, des dépôts de médicaments, des commerces de produits phytosanitaires, et des magasins de vêtements, des commerces de pièces détachées pour tous types de moyens de transport.

2.4.9 Les services :

Les activités de services prennent de plus en plus d'ampleur surtout dans le chef lieu de commune.

Les services de réparation et d'entretiens de moyens de locomotion (voitures, motos, bicyclettes) commencent à fleurir dans le chef lieu de commune.

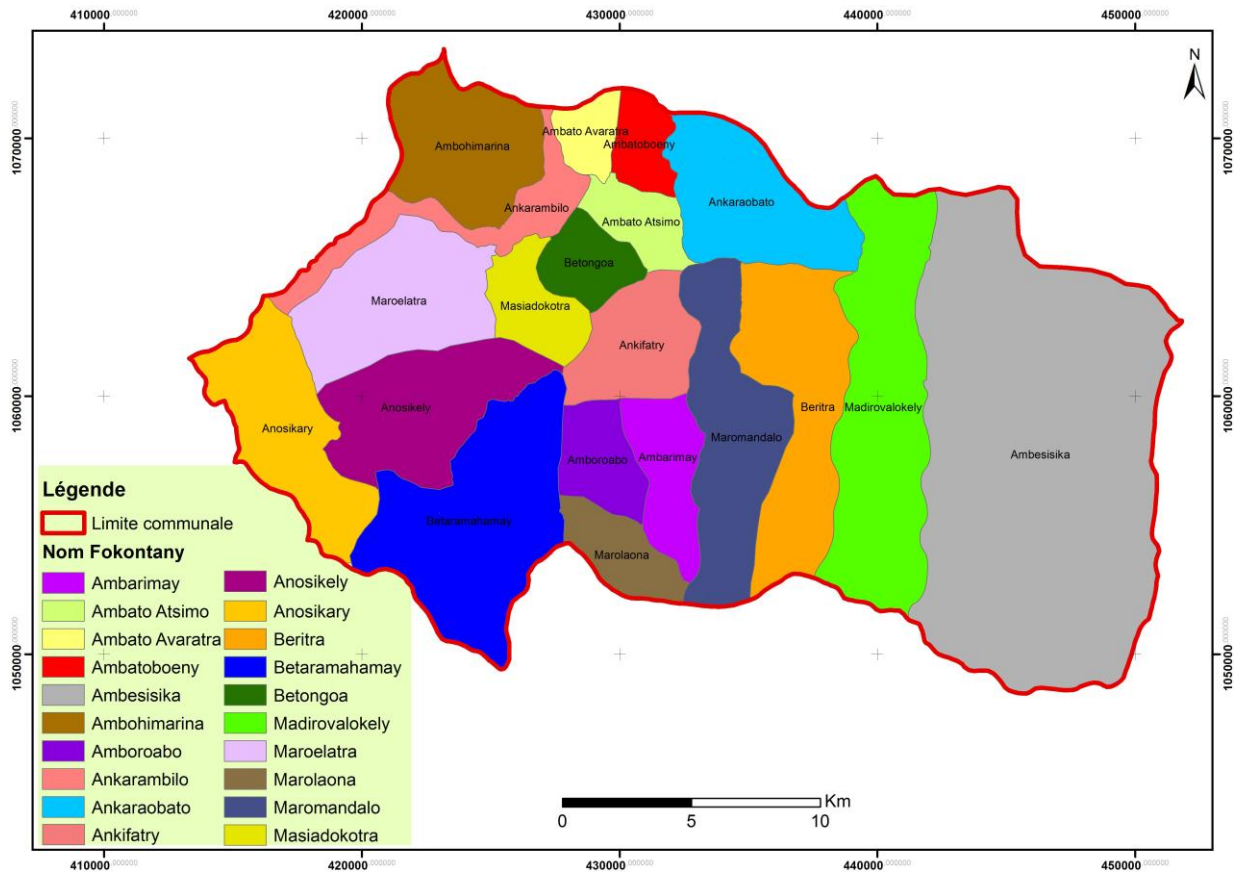
Les services pour la téléphonie mobile aussi commencent à croître en nombre : vente et réparation d'appareils téléphoniques, vente de crédits téléphoniques, boutique de « télé Banking ».

Le chef lieu abrite, par ailleurs, 2 boutiques de services de reprographie (saisie, photocopie, impression). Des boxes de coiffeurs se rencontrent aussi dans les ruelles du chef lieu.

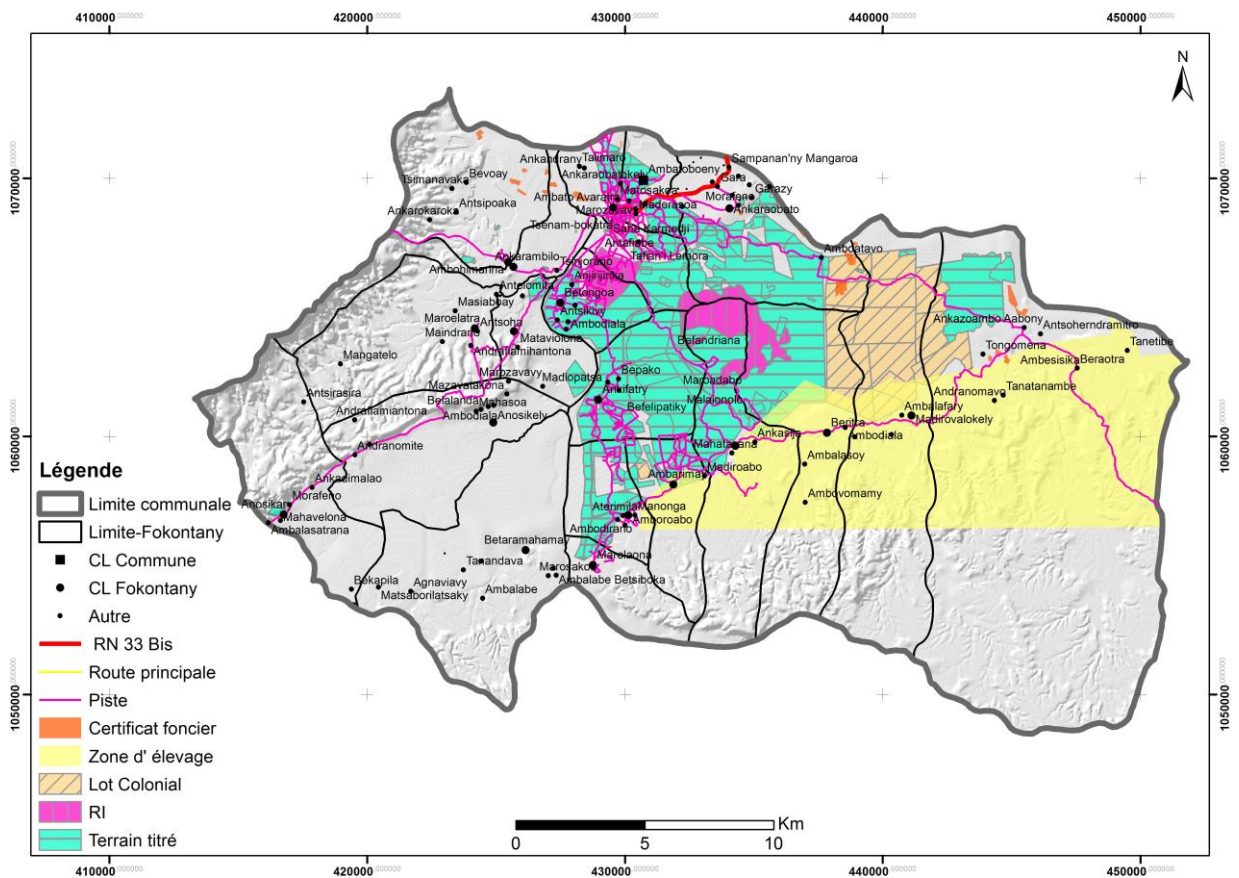
D'après le Centre Fiscal, la commune compte dix (10) transporteurs, dont certains opèrent pour le transport en commun de passagers (6), ou pour le transport de produits agricoles (4). Ces services de transport de passagers assurent des liaisons d'Ambatoboeny avec le chef lieu de Région ou avec Antananarivo. Et les transports de marchandises s'effectuent à la demande de la clientèle.

Les services d'hébergement commencent, par ailleurs, à se développer dans le chef lieu, et ce en raison du nombre croissant de missionnaires de la fonction publique et des différentes organisations qui ont à faire avec les administrations locales. D'après les responsables communaux, le chef lieu compte 5 établissements d'hébergement, d'une capacité totale de 20 lits.

SAC Ambato Ambarimay

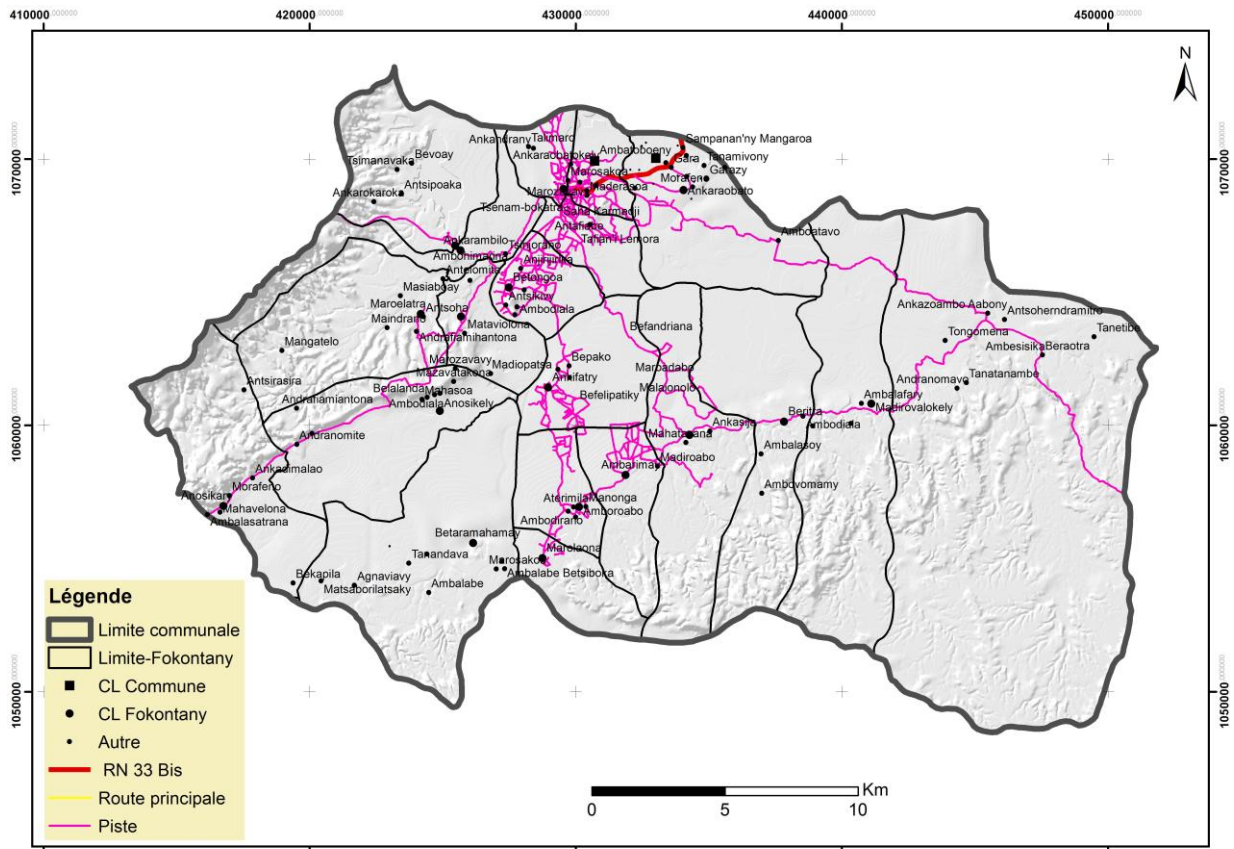


Carte 1: Les limites communales et la délimitation des fokontany

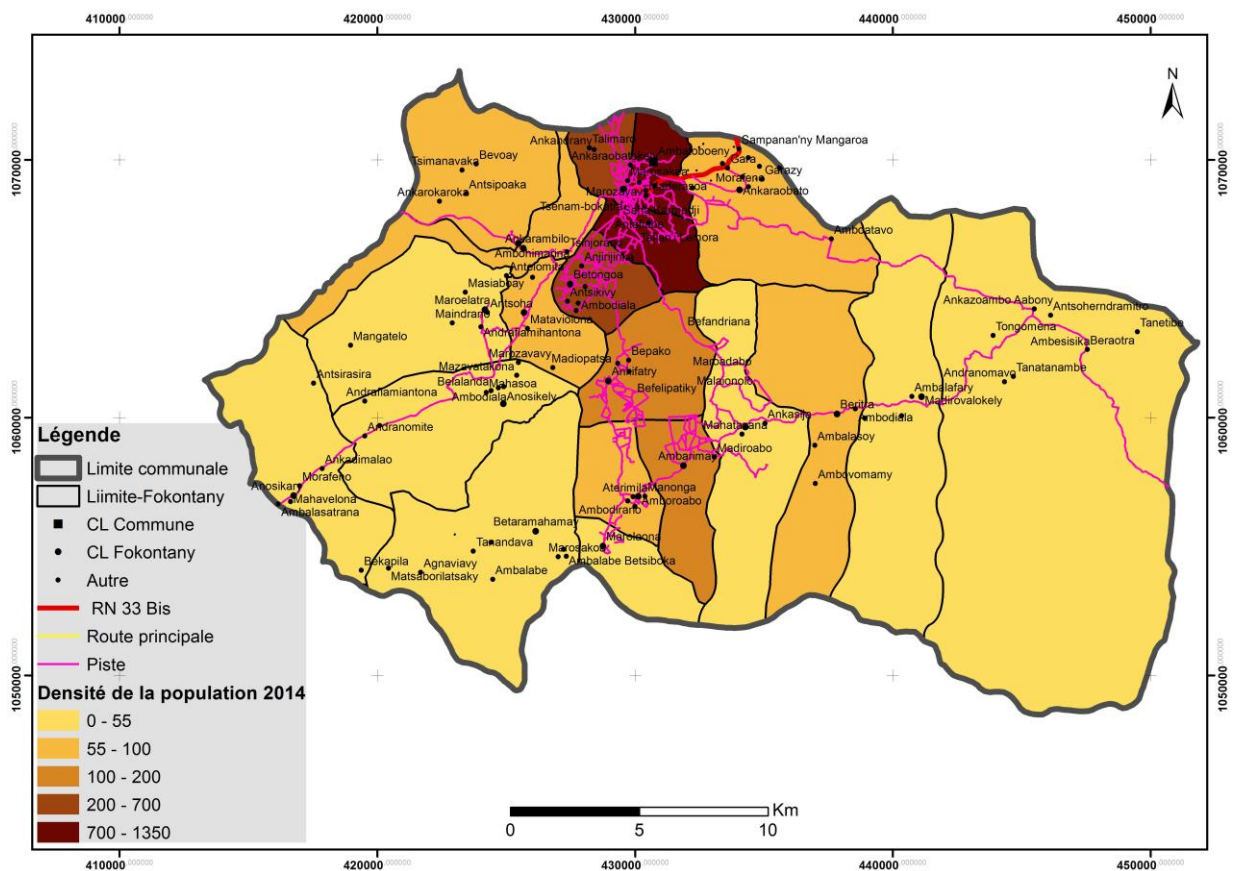


Carte 2: La situation foncière en 2014 (selon CRIF Ambato Boeny)

SAC Ambato Ambarimay

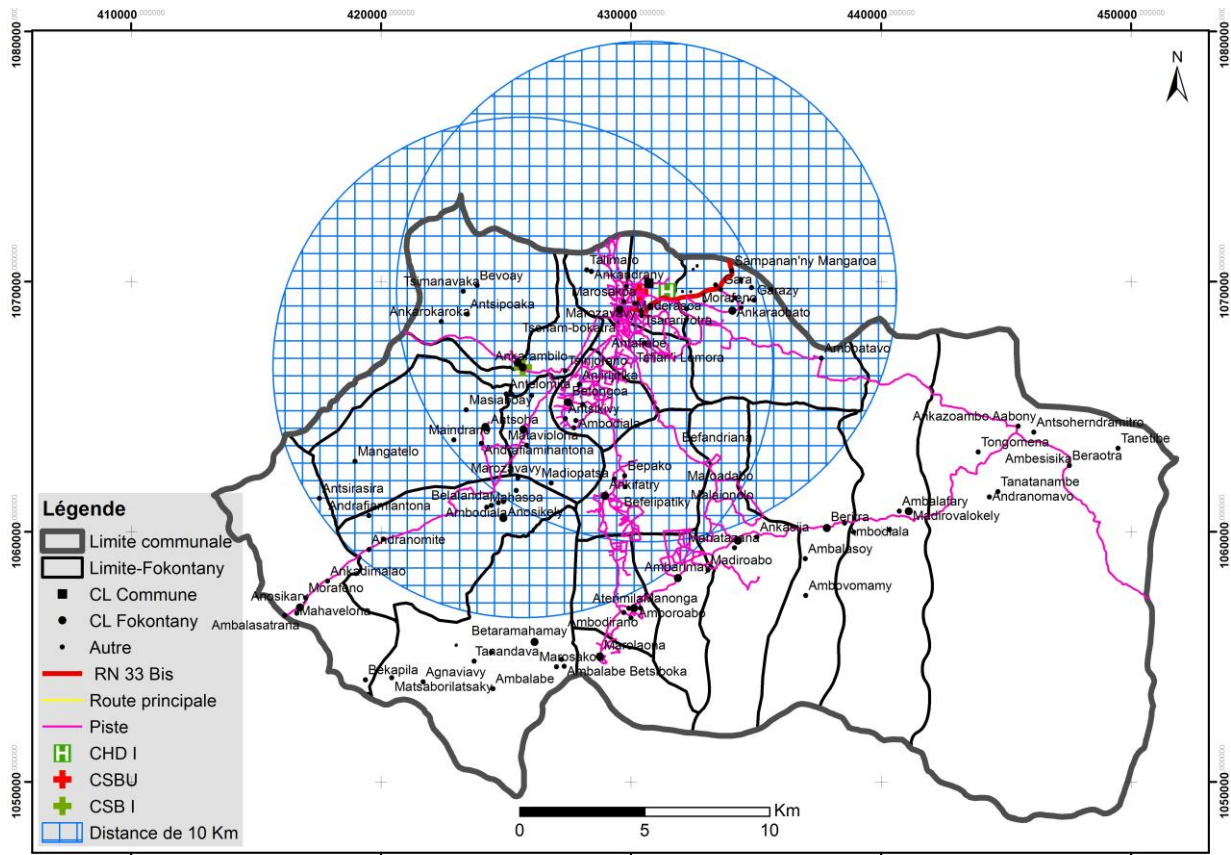


Carte 3: Le réseau routier en 2014

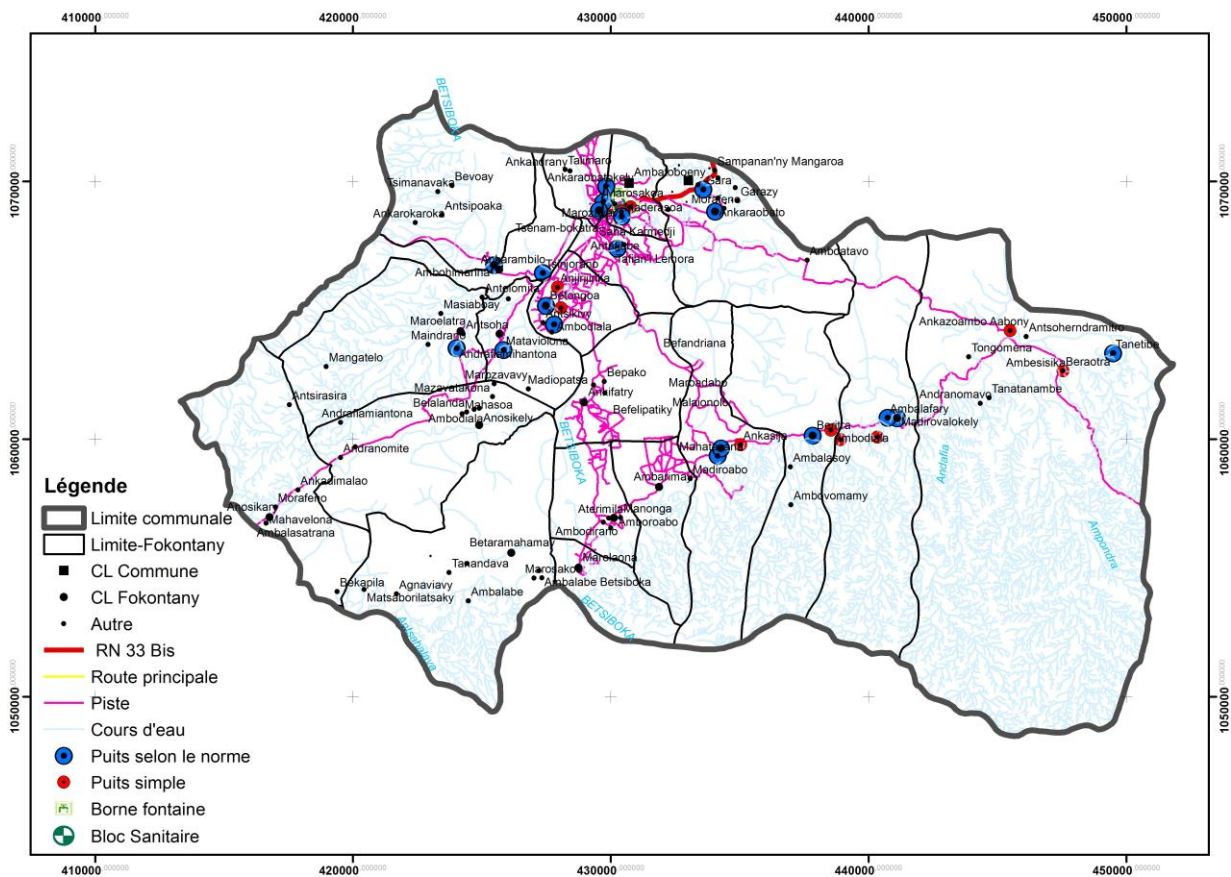


Carte 4: La répartition de la population en 2014 (selon les données de la commune)

SAC Ambato Ambarimay

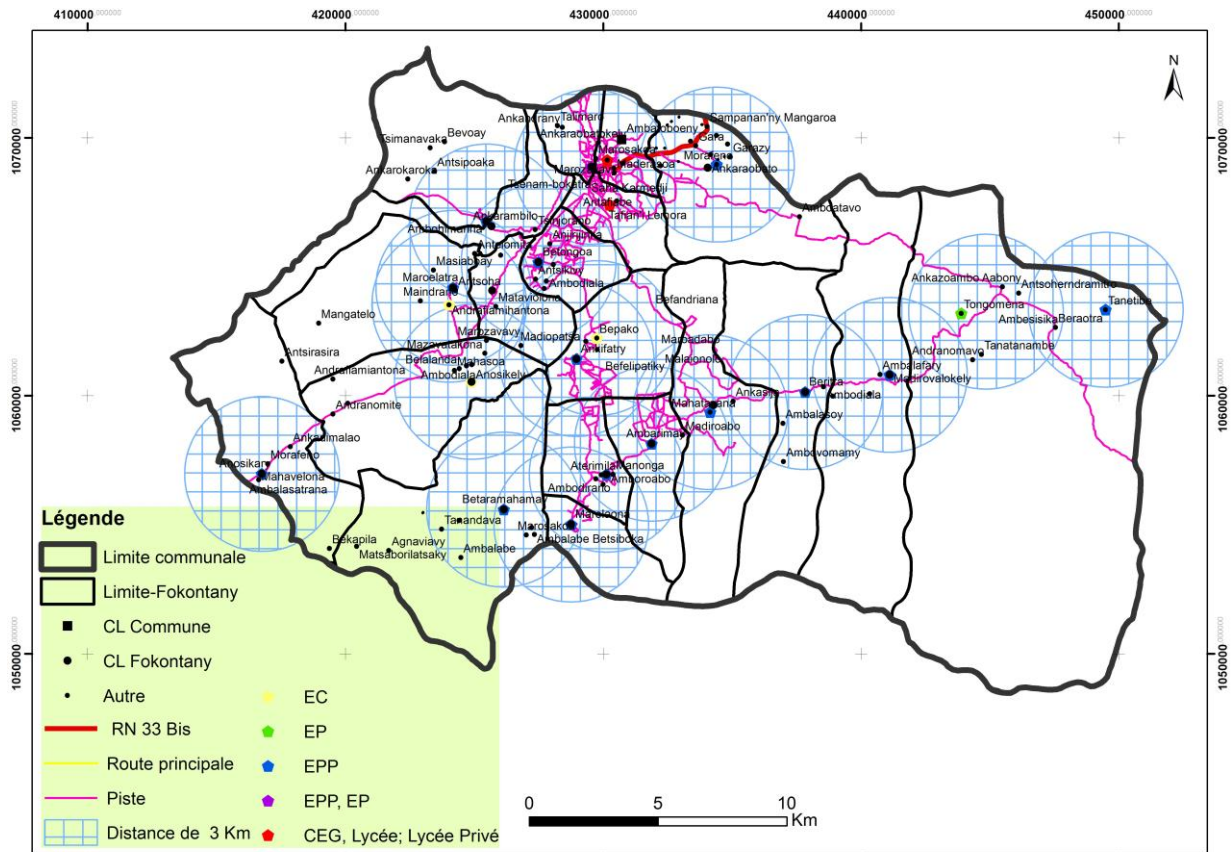


Carte 5: Infrastructures sanitaires 2014

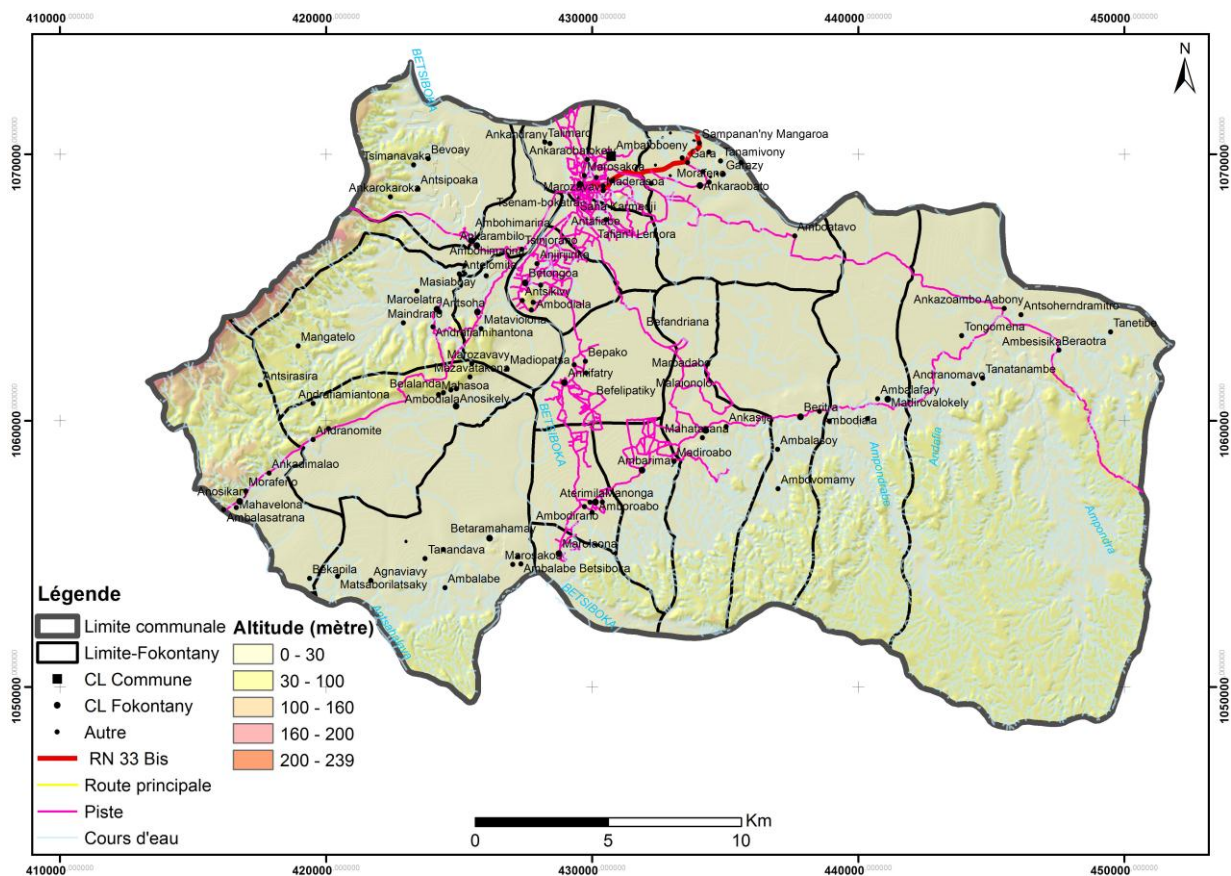


Carte 6: L'accès à l'eau potable en 2014

SAC Ambato Ambarimay

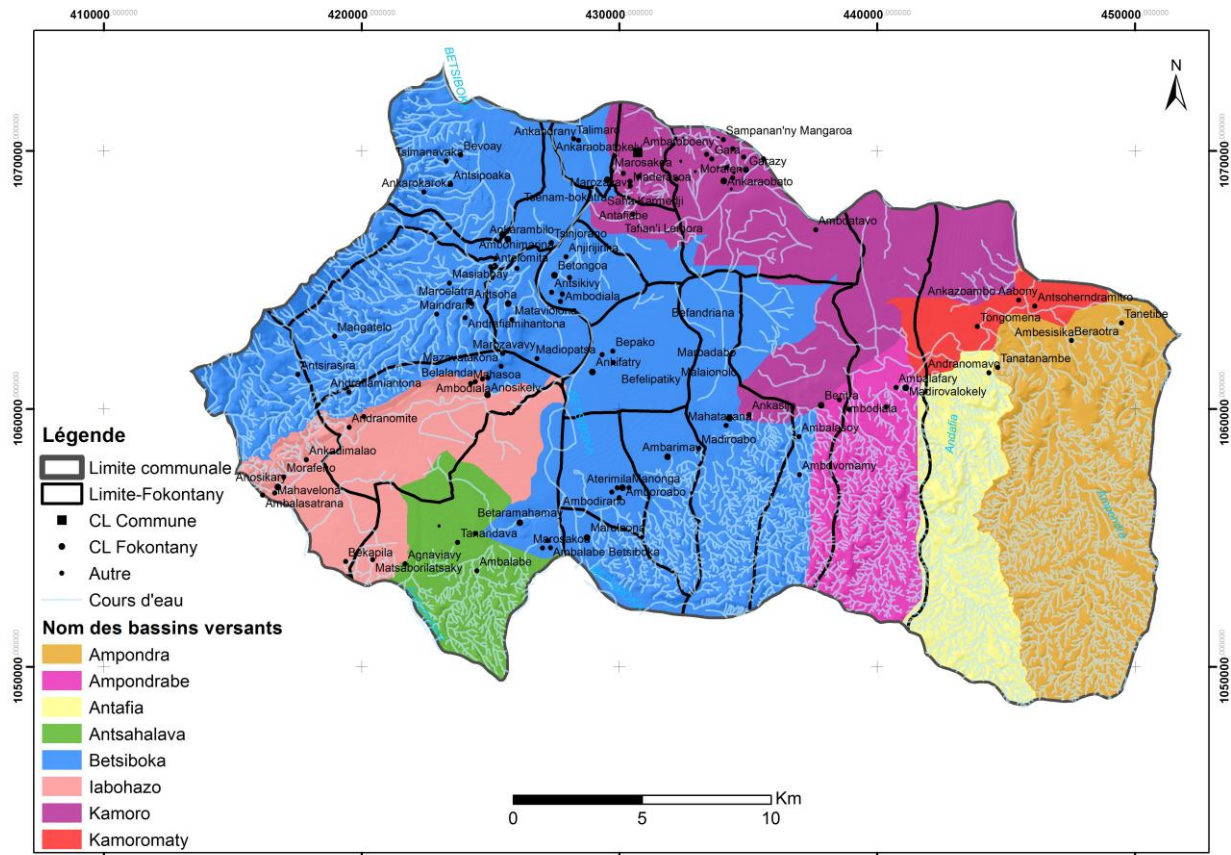


Carte 7: L'accès à l'éducation primaire en 2014

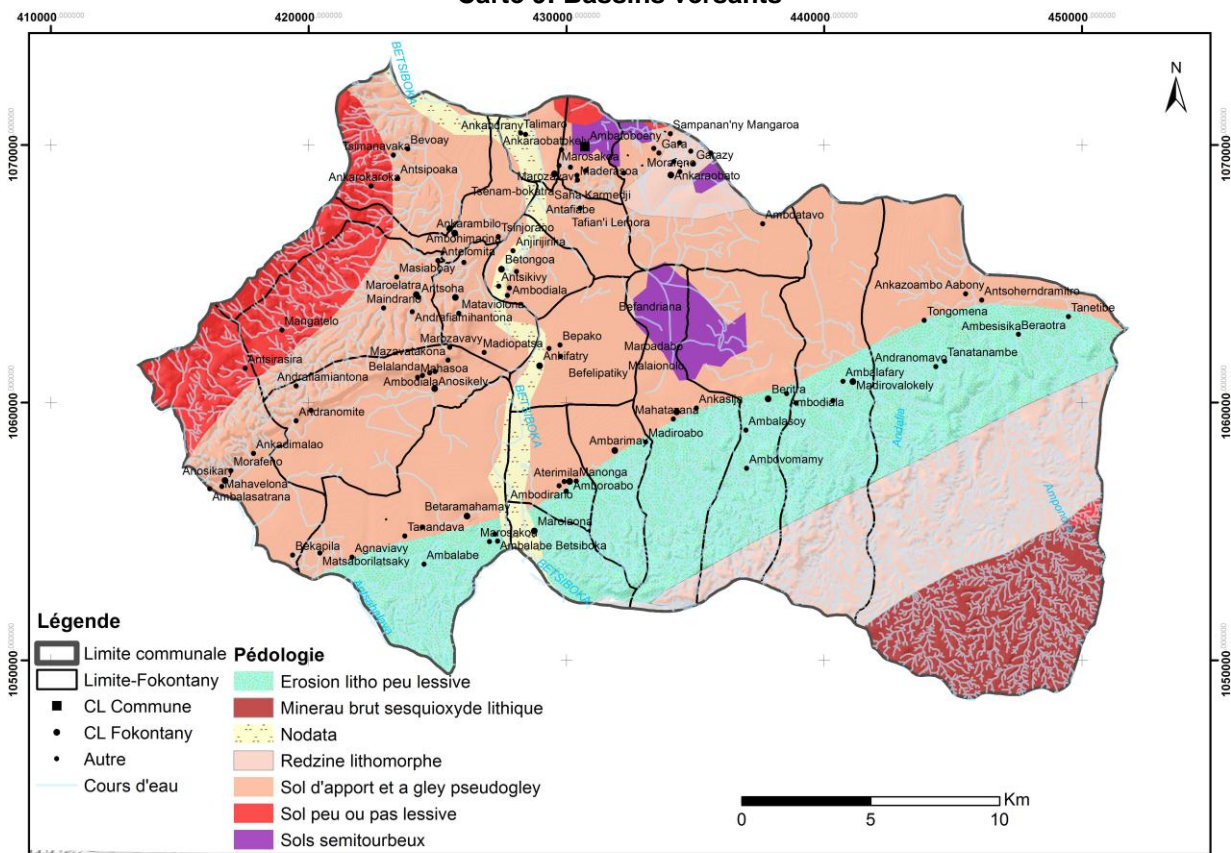


Carte 8: L'altitude et le relief

SAC Ambato Ambarimay

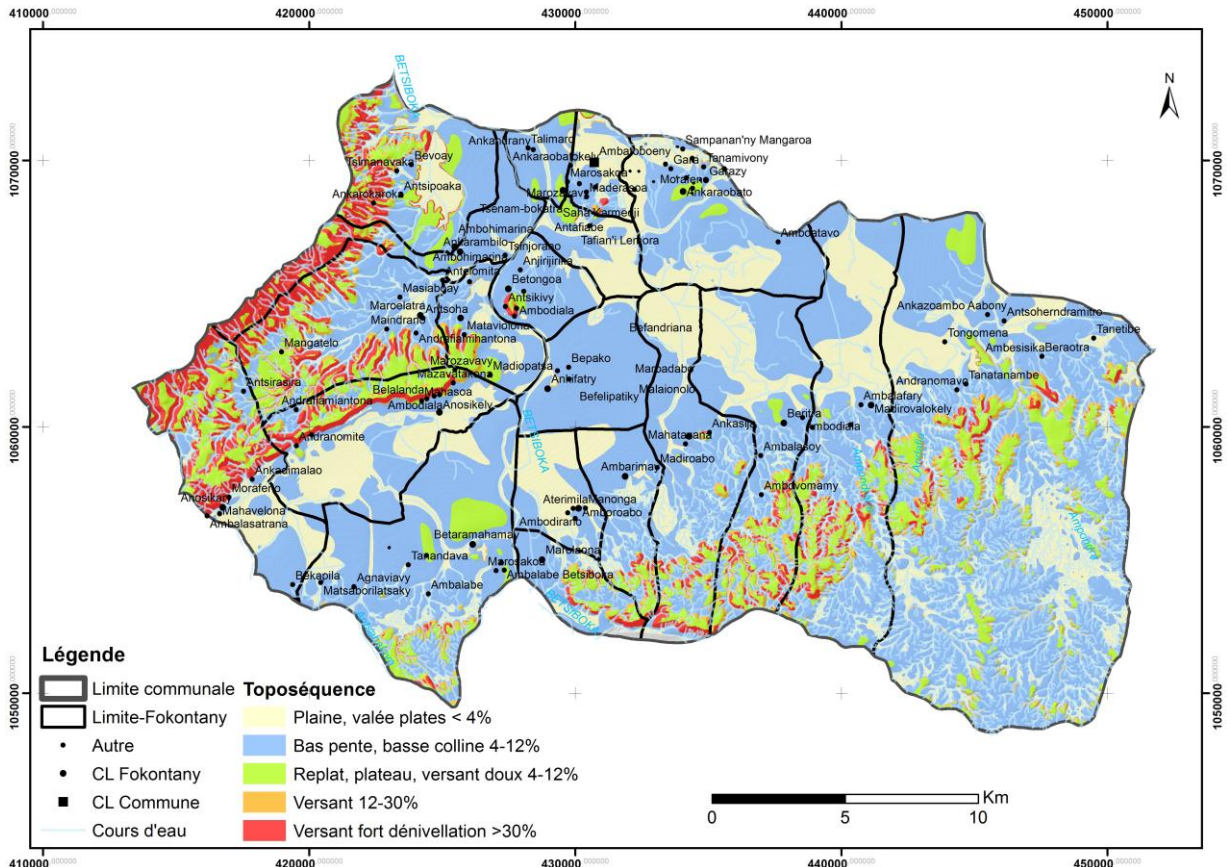


Carte 9: Bassins versants

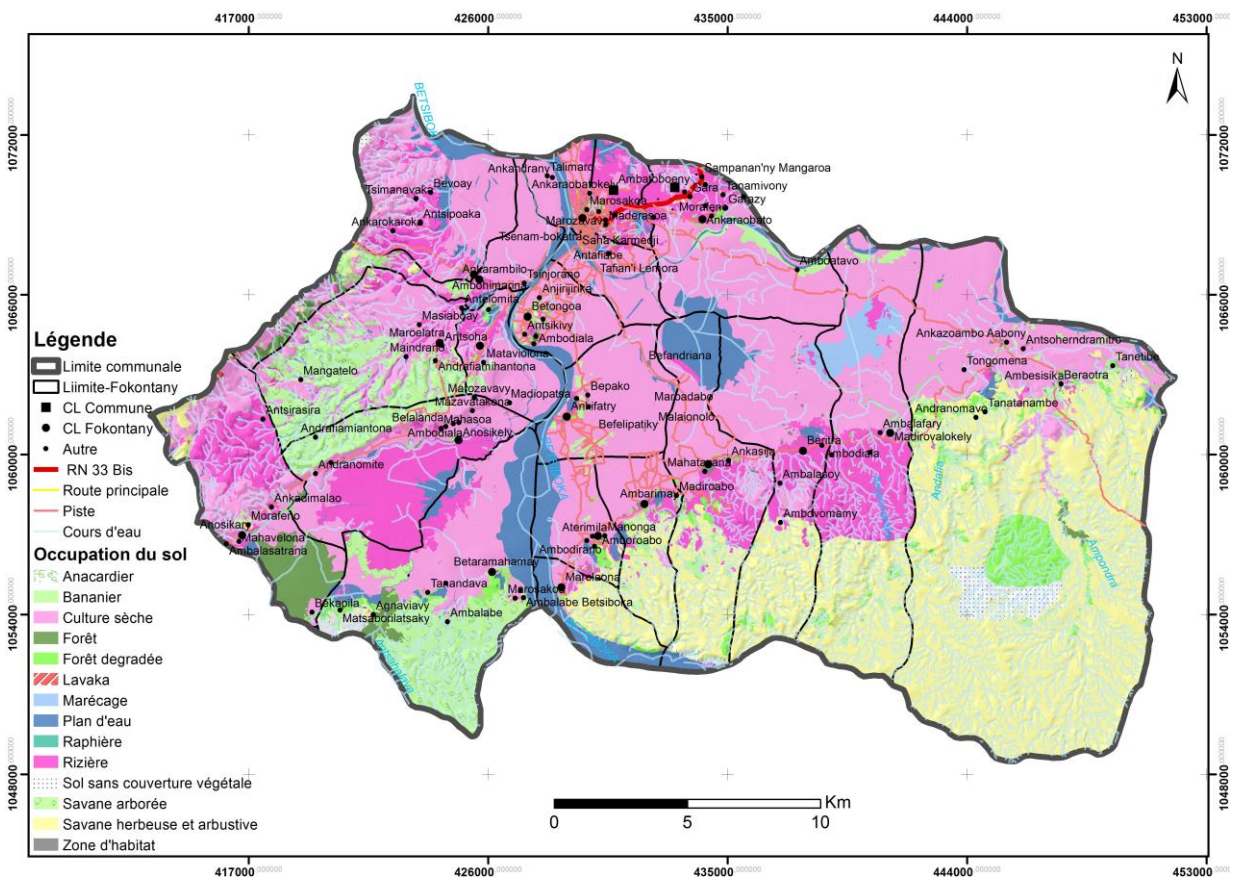


Carte 10: La pédologie selon la carte pédologique 1 : 200 000 de la FTM

SAC Ambato Ambarimay

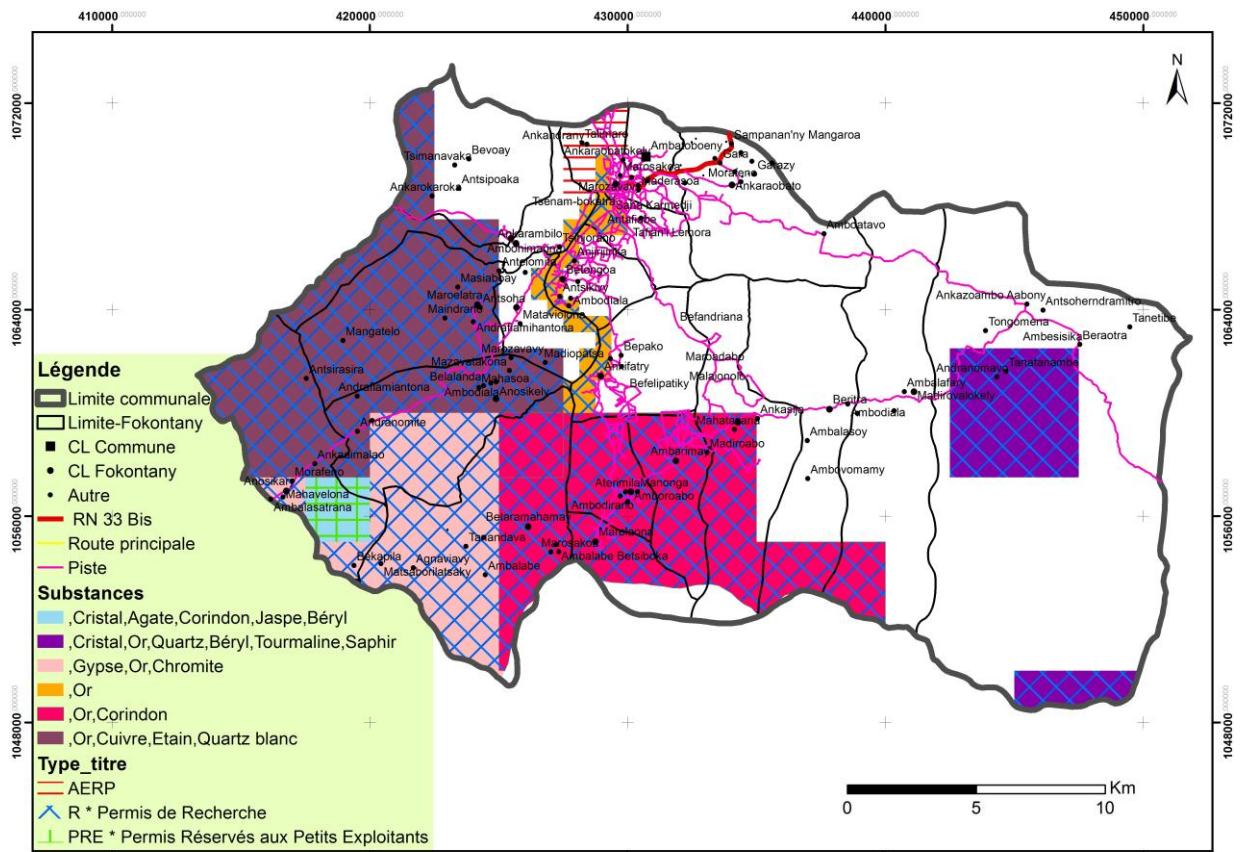


Carte 11: L'aménageabilité selon le relief

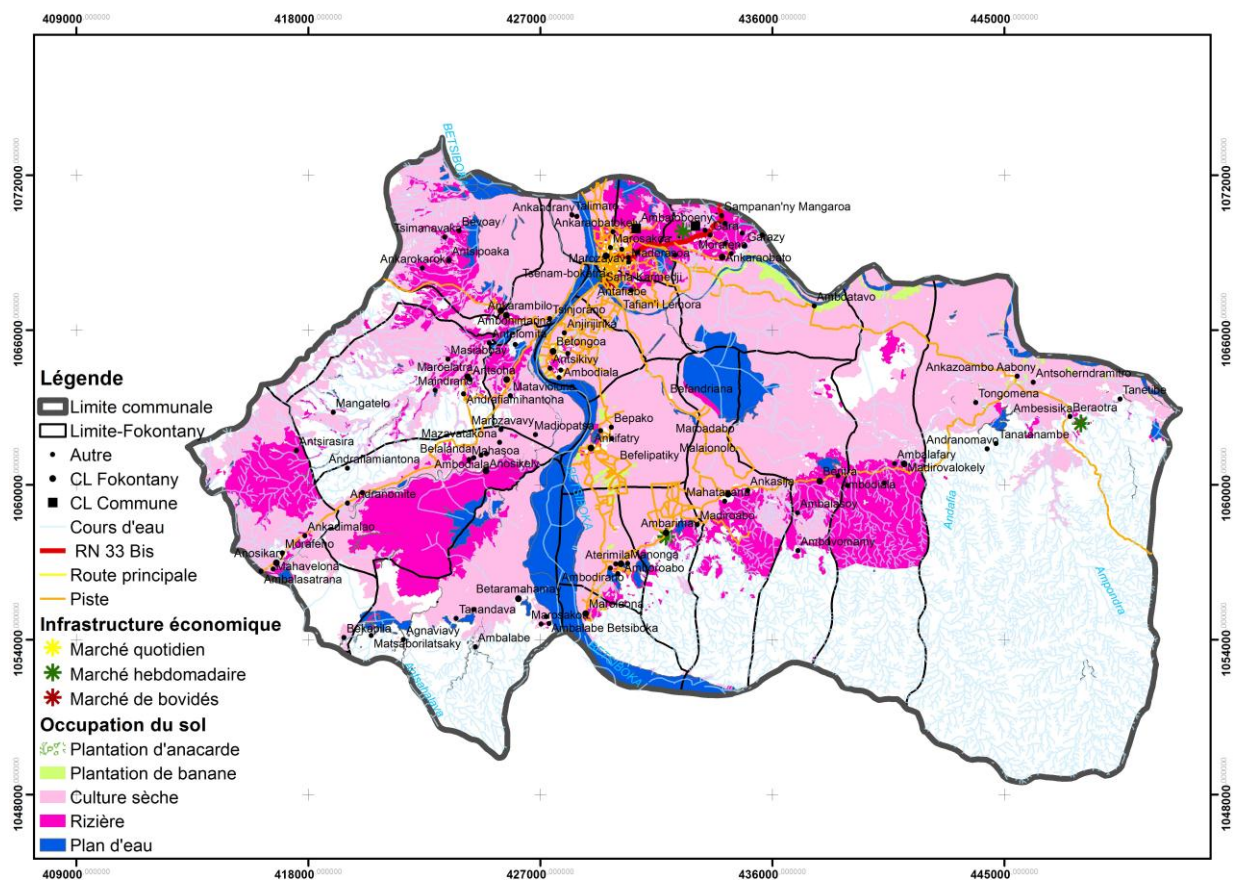


Carte 12: L'occupation du sol en 2014

SAC Ambato Ambarimay

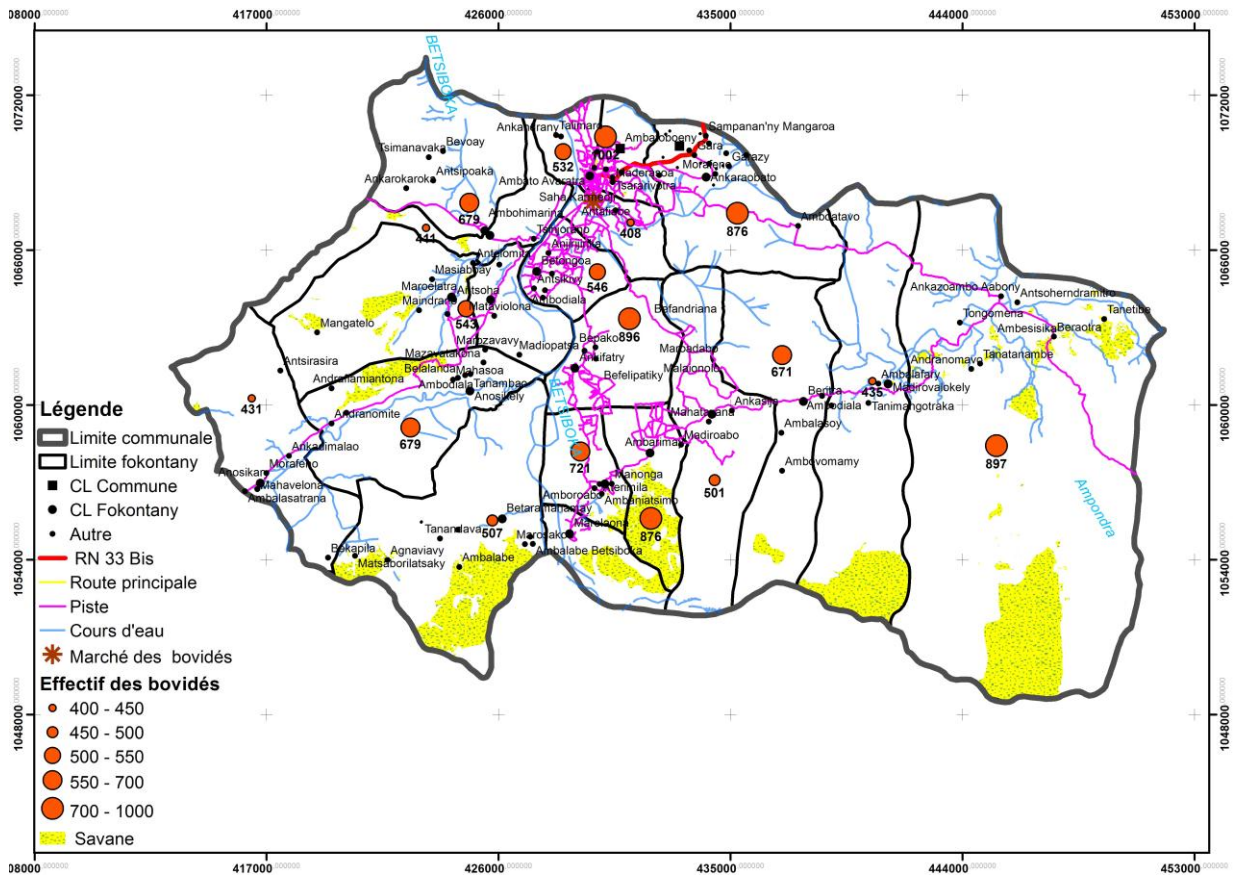


Carte 13: Les ressources et titres miniers

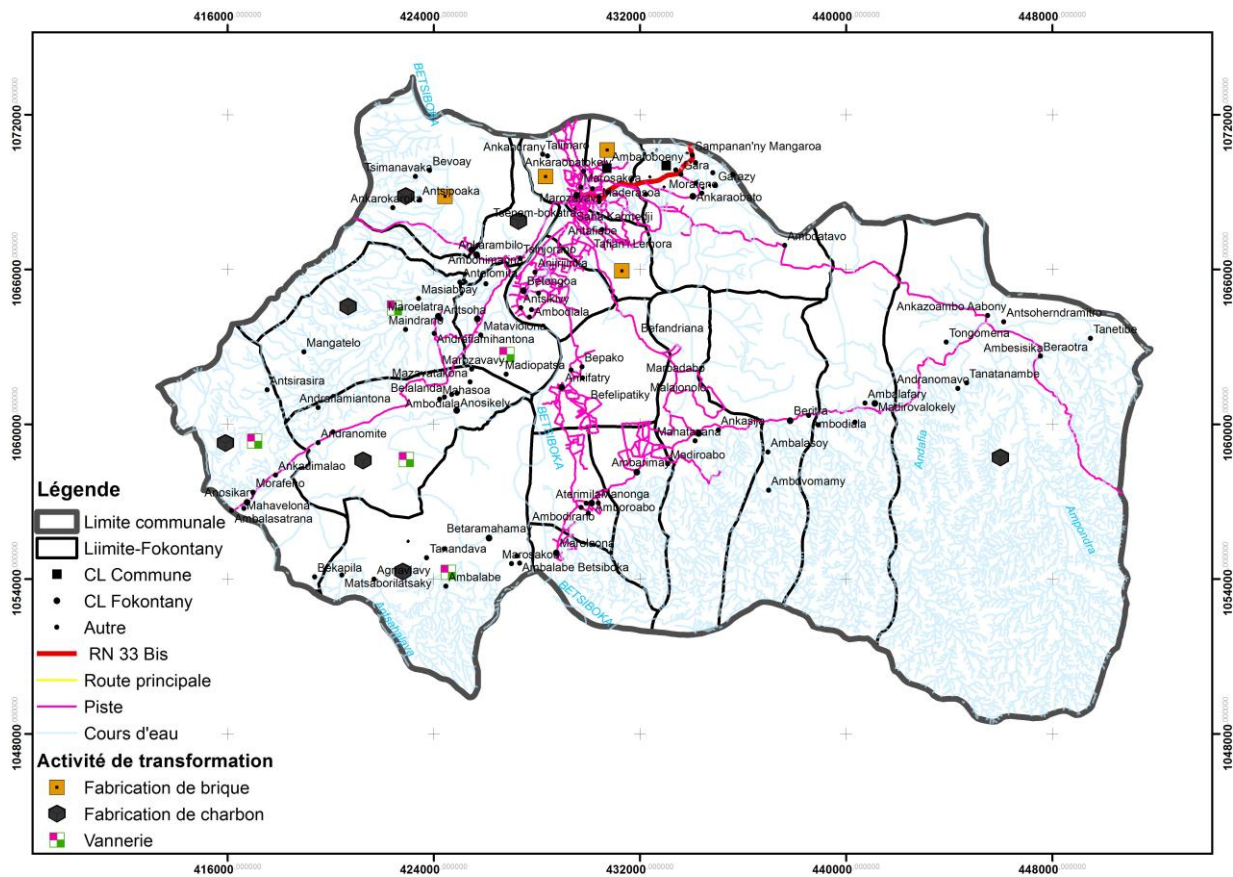


Carte 14: L'agriculture en 2014

SAC Ambato Ambarimay



Carte 15: L'élevage en 2014



Carte 16: Les unités de transformation en 2014

III. **LES ENJEUX DU TERRITOIRE COMMUNAL**

Les diagnostics des réalités communales en matière territoriale, démographique, sociale, environnementale et économique ont permis d'identifier les enjeux du territoire communal lors du premier atelier.

3.1 Enjeux liés à la territorialité et à l'urbanisme

3.1.1 Clarification de la délimitation administrative de la Commune

Afin d'éviter d'éventuels tensions et conflits avec les communes voisines, la commune d'Ambato Ambarimay doit clarifier de manière officielle les limites de son territoire.

En effet, si la commune d'Ambato Ambarimay s'est déjà entendue avec Ankijabe sur les limites de leurs territoires respectifs, une concertation officielle avec les autorités compétentes (préfecture, district, région) s'avère néanmoins nécessaire.

Une délimitation claire du territoire communal permettra d'optimiser la gestion et l'administration de la commune. Il en va ainsi de la gestion des ressources foncières, et des ressources naturelles, le recensement de la population, le recouvrement fiscal.

3.1.2 Amélioration de la gouvernance locale

Bien que les services communaux se soient beaucoup améliorés depuis les dernières années, notamment en raison de l'appui technique et financier de l'IRCOD et de l'OPCI Soa Miray (informatisation des services de l'état civil et du guichet foncier, mise en place de stratégie fiscale, etc...), la commune gagnerait à renforcer ses efforts surtout en matière de prélèvements et de ristournes sur les activités des populations.

En effet, si la pêche et l'élevage constituent des activités courantes et importantes dans la commune, l'apport de ces activités dans les recettes communales devrait croître nettement plus que ce qui se constate actuellement. Il en va de même pour l'orpillage qui se répand sur une partie du territoire communal.

La mise en place d'encore plus de transparence, de structures de concertation et de participation publique encouragerait les administrés à fournir les efforts de contribution nécessaires pour l'amélioration des revenus de la commune.

3.1.3 Renforcement du statut urbain de la localité d'Ambatoboeny chef lieu:

Ayant été, de tout temps, un grand centre économique et administratif, Ambatoboeny chef lieu de commune possède aussi le statut de chef lieu de District.

- L'état des lieux donne pourtant une image de désuétude, de délabrement et de désorganisation de la localité. Les édifices publics paraissent en majorité vieillissants. Les infrastructures communautaires et équipements publics ne semblent plus avoir la capacité de répondre entièrement aux besoins de la population et des usagers :
- Beaucoup d'offices publics ne disposent pas de sanitaires,
- Les agents en mission dans la localité manquent d'infrastructures d'accueil,
- L'offre d'approvisionnement en eau courante et en électricité ne parvient plus à satisfaire les besoins des consommateurs,
- Les rues du chef lieu connaissent un état de délabrement avancé, et la circulation s'effectue de manière anarchique à l'intérieur de la cité,
- les canaux d'évacuation d'eaux usées sont détériorés en grande partie,

SAC Ambato Ambarimay

- les places de marché ne suffisent plus aux commerçants qui ne cessent de croître en nombre,
- Les constructions illicites et qui ne respectent pas les normes se multiplient.

Si la commune ne relève pas le défi du renouvellement et de l'entretien des infrastructures et équipements existants, et n'assure pas leur développement en nombre, le chef lieu de District risque de courir vers le déclin et le chaos. La commune doit, en parallèle, renforcer l'organisation pratique et le contrôle du respect de la réglementation touchant la vie en milieu urbain.

En effet, son statut de chef lieu de District amène la cité à recevoir de manière passagère ou permanente beaucoup d'individus. L'attrait de la localité risque de décroître si les problèmes d'urbanisme soulevés ne trouvent pas de solution.

3.1.4 Création d'une nouvelle ville pour servir d'extension du chef lieu de commune

Le chef lieu de commune, avec ses trois fokontany réunis (Amabtoboeny, Ambato Atsimo et Ambato Avaratra), compte 25 100 habitants. Son statut de chef lieu de District, ainsi que ses atouts en matières économique et sociale, présagent d'un accroissement encore plus important de cette population pour les années à venir.

La concentration de services et de commerces dans la localité, ainsi que sa position géographique, (au point de rencontre des fleuves Betsiboka et Kamoro, à l'aboutissement de la RN 33 bis) lui attribuent un attrait particulier pour les populations des autres fokontany et des autres communes du District.

La surface du chef lieu de commune paraît pourtant actuellement insuffisante pour accueillir toute cette population. Pour preuve, la partie haute de la cité ne peut presque plus recevoir de nouvelles constructions. Les nouveaux arrivants s'installent progressivement dans les parties basses de la cité, bravant parfois les risques d'inondation en temps de pluies, ou bien ils transgressent les règles en matière de construction (alignement par rapport aux chaussées).

La nécessité d'étendre les zones d'habitat, et d'installer de nouveaux équipements et infrastructures, en raison de cet accroissement de la population, pose ainsi le problème d'espaces d'implantation.

La commune doit alors penser à ériger une nouvelle ville pour accueillir les nouvelles zones d'habitation, les infrastructures et équipements supplémentaires dont la population actuelle et celle à venir auront besoin.

Le choix du site d'implantation devra tenir compte de l'accessibilité du lieu, de la possibilité de liaison permanente avec l'actuel centre, et du caractère non inondable de l'endroit.

L'aménagement de la nouvelle localité devra faire l'objet d'un effort particulier pour renforcer l'attractivité du territoire communal.

3.1.5 Résolution des problèmes d'enclavement:

Malgré son statut de chef lieu de commune et de chef lieu de District, Ambatoboeny ne reste accessible à la population communale et à celle du District qu'à peu près 8 mois sur 12 par an. La montée des fleuves Betsiboka et Kamoro en saison de pluies entraîne l'inondation et l'impraticabilité d'une partie de la route nationale 33 bis qui relie Ambatoboeny avec la majorité des communes du District, et empêche la liaison avec la capitale régionale et Antananarivo.

SAC Ambato Ambarimay

Les traversées par bac ne peuvent se réaliser aisément sur ces fleuves, entre le mois de janvier et avril, en raison de l'absence de lieux d'accostage sécurisés et aux normes. Le chef lieu de commune et de district se trouve donc isolé durant 3 à 4 mois.

Les usagers ne peuvent ainsi profiter facilement ni des services administratifs, ni des services sociaux concentrés dans le chef lieu. En effet, mis à part les différents offices administratifs, les principaux centres de santé de la commune et du District (CHD I et CSBU) se trouvent en chef lieu, de même que les établissements d'enseignement secondaires.

Les produits locaux ne s'écoulent pas non plus commodément durant cette période de fortes intempéries et de montée des eaux. Les plus grands marchés de produits locaux et de bovidés se situent à Ambatoboeny chef lieu.

Le ravitaillement en produits de première nécessité de la population du chef lieu se trouve aussi paralysé durant la période d'enclavement. La production rizicole de la localité ne suffit, par exemple, pas à répondre aux besoins de sa population. Les trois fokontany du chef lieu dépendent des autres fokontany en matière d'approvisionnement en riz. L'enclavement du chef lieu met donc la population dans une situation délicate en matière d'alimentation.

Mis à part le chef lieu de commune, 7 fokontany sur les 20 dans la commune subissent un enclavement durant les 3 à 4 mois de fortes pluies. En effet, Anosikary, Anosikely, Maroelatra, Betaramahamay, Ambohimarina, Masiadokotra et Ankarambilo doivent traverser la Betsiboka et ses branches pour rejoindre le chef lieu de commune, ou les autres fokontany de la partie Est. Il en va de même pour les deux communes se situant à l'extrémité Ouest du District d'Ambato Boeny, à savoir Ankirihitra et Madirovalo.

Ainsi, le développement de la commune ne peut se penser sans la résolution des problèmes d'enclavement du chef lieu et de la partie Ouest de la commune. La commune doit tenir compte des possibilités de développement et d'organisation régulière et rigoureuse du transport fluvial, ainsi que de l'amélioration des infrastructures et équipements rattachés aux transports.

3.1.6 Prise en compte effective du caractère de pôle potentiel d'Ambesisika:

Sur les 17 fokontany situés hors du chef lieu de commune, Ambesisika représente le plus peuplé des fokontany (5 952 habitants). La localité dispose par ailleurs de potentialités économiques importantes (disponibilité de terres fertiles et de ressources naturelles encore relativement en abondance).

La totalité de la commune peut profiter d'un éventuel essor de la localité d'Ambesisika. Mais cela dépend des réponses que la commune apporte aux carences d'infrastructures et équipements dans cette localité.

La localité d'Ambesisika peut, en effet, permettre l'extension des activités agricoles dans la commune par la disponibilité d'espaces sur son territoire, et elle peut même rendre possible l'attraction d'investisseurs pour transformer les produits de l'agriculture locale.

Et la commune doit rendre possible la permanence et la qualité de la liaison d'Ambesisika avec le chef lieu de commune et les autres fokontany proches, ainsi qu'avec la route nationale 4

Malgré ces atouts, la localité présente pour le moment des handicaps majeurs :

SAC Ambato Ambarimay

- La localité ne connaît pas de structure, ni d'organisation,
- Les moyens de circulation des biens et des personnes restent aléatoires et les infrastructures nécessaires à l'organisation de ces circulations font défaut (apportement aux normes pour les barques, gare routière) ou ne sont pas en bon état (pistes carrossables),
- Absence de services de santé ;

3.1.7 Restauration de la sécurité des biens et des personnes

La commune d'Ambato Ambarimay possède un grand territoire d'une superficie de 59 660 Ha, avec de grandes étendues de terres de cultures fertiles. Ces traits font de la commune une terre propice aux mouvements migratoires (va et vient de mains d'œuvre ou installations définitives).

Cependant, l'éloignement entre les différents lieux d'habitation et de cultures, la distance entre les localités et le centre administratif, et les mois d'enclavement, rendent la gestion de la sécurité difficile.

Malgré la présence de comité de vigilance dans chaque fokontany et l'homologation du DINA communal par le Tribunal, des villages ont été désertés, des écoles ont fermé, des terres cultures ont été abandonnées, et tout cela en raison de l'insécurité.

Si les cinq dernières années ont vu la recrudescence des actes de banditismes et de brigandage se développer sur le territoire communal, elles ont aussi été marquées par l'installation de plusieurs éléments de forces de l'ordre dans la commune : compagnie, brigade, postes volants de gendarmerie, détachement militaire, et ce principalement dans les localités à forte concentration de population (Ambatoboeny chef lieu et Ambesisika).

L'effectif d'agents de sécurité présents actuellement dans la commune ne peut pas encore couvrir tout le territoire communal. Et les équipements dont disposent les intervenants dans la sécurité ne permettent pas d'assurer totalement la sécurité des biens et des personnes.

Afin de permettre à la population de produire dans la sérénité et d'endiguer les phénomènes de vols de bovidés et de brigandages constatés, les autorités compétentes en matière de sécurité doivent relever le défi d'un meilleur déploiement des forces de l'ordre dans les fokontany, accompagné de la mise en place d'un dispositif de sécurité coordonné entre les comités de vigilance et les unités des forces de l'ordre.

La maîtrise des mouvements migratoires dans la commune constitue aussi un impératif pour la restauration de la sécurité sur l'ensemble du territoire.

3.1.8 Renforcement des performances du guichet foncier:

A peine un peu plus de 20% de la surface du territoire communal font l'objet de titres ou de certificats fonciers. Et les litiges fonciers se multiplient dans la commune d'Ambato Ambarimay. Ces litiges s'accompagnent parfois de violences physiques.

Sans une intensification des efforts de sensibilisation des populations pour la régularisation du statut des terres qu'elles occupent, les problèmes fonciers risquent de croître et de s'aggraver dans la commune. Ainsi, la commune doit multiplier les opérations d'information du public sur les différents statuts des terres, les démarches et les coûts de leur régularisation.

Pour y parvenir, la commune devra se pencher sur l'amélioration des moyens humains et matériels nécessaires pour mener à bien les opérations de sensibilisation. En effet, l'état des lieux met en exergue une carence de moyens pour les opérations à la base.

SAC Ambato Ambarimay

3.2 Enjeux démographiques et sociaux

L'évolution probable de l'effectif de la population dans la commune dicte les enjeux en matière sociale et démographique.

L'absence de statistiques démographiques complètes (répartition par âge et sexe, les taux de mortalité, de natalité et de migration) sur une période suffisante pour les analyses (5 ans) a conduit l'équipe technique à se baser sur les derniers chiffres disponibles à la commune, soient ceux de 2013, ainsi que sur les estimations de l'INSTAT concernant la région.

Le traitement des données de l'INSTAT a permis d'obtenir un taux annuel moyen de croissance de la population de 3 %, et une évaluation relative des tranches d'âges de population, à savoir :

- Enfants scolarisables âgés entre 5 et 14 ans équivalant à 25,3% de la population totale ;
- Population active âgée entre 15 et 60 ans équivalant à 50,5% de la population totale.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de la projection de la démographie communale pour les 15 ans à venir:

Fokontany	2013			2029		
	Effectif Population	Nombre enfants scolarisables	Effectif population active	Effectif Population	Nombre enfants scolarisables	Effectif population active
Ambato Boeny	10 550	2 669	5 328	16 437	4 159	8 301
Ambato Atsimo	10 050	2 543	5 075	15 658	3 961	7 907
Ambato Avaratra	4 500	1 139	2 273	7 011	1 774	3 541
Ambarimay	2 050	519	1 035	3 194	808	1 613
Ambesisika	5 952	1 506	3 006	9 273	2 346	4 683
Ambohimarina	2 692	681	1 359	4 194	1 061	2 118
Amboroambo	850	215	429	1 324	335	669
Ankarambilo	1 200	304	606	1 870	473	944
Ankaraobato	2 334	591	1 179	3 636	920	1 836
Ankifatry	3 816	965	1 927	5 945	1 504	3 002
Anosikary	1 100	278	556	1 714	434	866
Anosikely	1 160	293	586	1 807	457	913
Beritra	3 397	859	1 715	5 292	1 339	2 672
Betaramahamay	1 409	356	712	2 195	555	1 108
Betongoa	4 480	1 133	2 262	6 980	1 766	3 525
Maroelatra	1 804	456	911	2 811	711	1 420
Madirovalokely	1 475	373	745	2 298	581	1 160
Marolaona	388	98	196	604	153	305
Maromandalo	1 315	333	664	2 049	518	1 035
Masiadokotra	1 190	301	601	1 854	469	936
Commune	61 712	15 612	31 165	96 146	24 324	48 554

Tableau n° 12: Projection démographique par fokontany pour 2029 à partir des données de la CR pour 2013 et des taux de croissance INSTAT

Selon la projection, l'effectif de la population communale atteindra 96 146 en 2029, soit une augmentation de 55% en quinze ans.

SAC Ambato Ambarimay

La commune devra faire face aux besoins de 24 324 enfants en matière de scolarisation en 2029. La majorité de ces enfants résidera dans les fokontany d'Ambatoboeny, Ambato Atsimo et Ambesisika.

La population active est estimée 48 554 personnes d'ici 15 ans, ce qui exigera la création d'un nombre équivalent d'emplois. Cette population active se concentrera dans les Fokontany d'Ambatoboeny, Ambato Atsimo et Ambesisika. **(Voir Carte 19)**

3.2.1 Disponibilité et répartition équitable des infrastructures communautaires répondant aux besoins de la population :

Le défi consiste pour la commune à éviter le développement à plusieurs vitesses des fokontany et à éviter le phénomène d'exode des jeunes.

Les infrastructures communautaires qui répondent aux besoins fondamentaux liés à la santé, l'éducation, l'approvisionnement en eau potable, les équipements publics, ne devraient plus se concentrer uniquement dans les pôles (chef lieu de commune et Ambesisika), mais se trouver à proximité des usagers.

La commune doit assurer l'accès durable et équitable de ces infrastructures pour la population actuelle, mais aussi pour les générations à venir.

Étant donnée la croissance démographique dans la commune, la satisfaction des besoins fondamentaux devrait aussi se réaliser de manière proportionnelle à cette évolution de la population.

Pour permettre à la population de profiter de services de qualité, la mise aux normes et la réhabilitation des infrastructures communautaires existantes s'avère nécessaire pour la commune

Mais l'épanouissement de la population ne se réalisera sans un effort d'assainissement de leurs lieux de vie. La résolution du problème d'éparpillement des ordures et le changement d'habitude de la population concernant la défécation à l'air libre constituent cependant des préalables indispensables à cet assainissement.

3.2.2 Amélioration du niveau général d'instruction et de formation de la population

La commune connaît un niveau de scolarisation très faible (37%). Avec un tel taux de scolarisation, la commune ne peut penser à un développement réel de son territoire dans les quinze années à venir. En effet, la partie de la population qui ne bénéficie pas d'instruction (plus de 63% des enfants actuellement scolarisables) ne peut apporter de contribution efficace au développement de la commune.

Par ailleurs, sans un renouvellement des techniques de production, les rendements des activités de la population ne pourraient augmenter, et en conséquence leurs revenus aussi. Les agriculteurs et éleveurs garderont les techniques traditionnelles et n'amélioreront leurs productivités s'ils ne passent par des sessions de préparation ou de recyclage technique.

Ainsi, le déploiement d'effort particulier pour l'enseignement et la formation de la population conditionne l'essor de l'économie locale.

Cependant, l'amélioration de la fréquentation des écoles passe aussi par le règlement du problème de statut de la majorité des enseignants de l'éducation fondamentale, car le fait que ces enseignants soit à la charge des parents pèse sur la motivation de ces derniers à envoyer leurs enfants à l'école.

SAC Ambato Ambarimay

La commune doit ainsi œuvrer pour faire évoluer le statut des enseignants FRAM, et favoriser l'installation de centres de formations techniques et professionnelles, qu'elle répartira dans les différentes zones de la commune (zones d'agriculture, zones d'élevage) et selon les particularités de ces lieux.

La commune doit aussi résoudre les problèmes d'analphabétisme des adultes.

3.2.3 Renforcement de la cohésion sociale :

L'élevage de bovidés constitue l'une des principales activités de la population locale. Mais la pratique répandue de l'élevage extensif crée beaucoup de conflits entre les éleveurs et les cultivateurs.

La prévention de ces conflits exige de la commune la détermination des emplacements réservés pour chaque type d'activités et bien séparer les lieux destinés au pâturage de ceux des cultures.

3.3 Enjeux environnementaux et économiques

Le tissu économique de la commune d'Ambato Ambarimay se compose essentiellement d'activités du secteur primaire, à savoir l'agriculture et l'élevage. Ces activités dépendent beaucoup de la disponibilité et de la qualité des ressources naturelles telles que la terre, l'eau, et les forêts.

L'état des lieux a montré cependant que les ressources naturelles ont subi de grandes détériorations ces dernières années :

Les superficies de forêts ont fortement diminué et ne couvrent plus que 2 747 Ha, soit moins de 5% du territoire communal. Cette déforestation provient de la recrudescence des activités de charbonnage, mais aussi des défrichements pratiqués par la population pour augmenter les superficies cultivables.

En effet, la population a constaté une certaine diminution de leurs revenus issus de l'agriculture, en raison de la chute de rendement des terres de culture, chute due entre autres raisons au manque de précipitations. Pour pallier à ce problème de revenus, une partie de la population a cherché à agrandir les surfaces cultivées ou à étendre ses activités en s'adonnant à la production de charbon.

Si les fokontany d'Ambohimarina et Maroelatra disposaient, par exemple, respectivement de 685 Ha et 993 Ha de forêts en 2007, ces fokontany n'en possèdent plus du tout en 2014. Entre les années 2007 et 2014, les superficies de terres de cultures ont connu une augmentation de 553 Ha à Ambohimarina et 869 Ha à Maroelatra.

La déforestation a pourtant accentué le manque de précipitations, rendant les terres plus arides et friables, et donc moins fertiles.

La diminution des surfaces de forêts ont aussi engendré l'ensablement des fleuves Betsiboka et Kamoro, ainsi que le tarissement progressif des lacs. Or ces ressources en eau assurent l'irrigation des cultures, et l'abreuvement du bétail.

La durabilité et la rentabilité des activités de la population d'Ambato Ambarimay reposent donc sur la disponibilité et la qualité des ressources naturelles.

SAC Ambato Ambarimay

Ainsi, sans mesures pour freiner les détériorations constatées, et sans déploiement d'efforts pour la restauration des ressources naturelles, la commune ne pourra plus assurer la pérennité des activités des agriculteurs et éleveurs. Et le développement local s'en trouvera compromis.

L'enjeu en matière environnementale et économique réside dans la conservation, la régénération et l'augmentation des ressources indispensables aux activités de la population.

La résolution des problèmes de rentabilité des productions de la population par des mesures touchant les techniques de production et de commercialisation, représente aussi l'un des défis que la commune doit relever.

3.3.1 Préservation, restauration et accroissement des ressources naturelles desquelles dépend l'équilibre de l'environnement et l'économie locale:

La commune a perdu 4 516 Ha de forêts en 7 ans.

La population locale a constaté un désordre climatique qui engendre un tarissement progressif des lacs, l'ensablement des cours d'eau, l'augmentation de la salinité des terres, une diminution en variétés et en quantité des produits de la pêche. Ce désordre provient, entre autres, de l'ampleur de la déforestation.

Pour ne pas compromettre l'équilibre environnemental et l'essor des activités économiques locales, les enjeux résident dans :

- L'intensification des efforts de reboisement pour rétablir progressivement l'équilibre environnemental, et réduire les effets néfastes de la déforestation et du changement climatique ;
- La protection des bassins versants et des berges pour réduire les érosions qui ensablent les cours d'eau ;
- La mise en place de système pour freiner l'évolution des lavaka dans le chef lieu de commune, ainsi que l'érosion de la ville opérée par les fleuves Kamoro et Betsiboka ;
- La protection des zones sensibles (raphières, plans et cours d'eau,) pour réduire le tarissement des sources et cours d'eau, ou les changements de lit tel que constaté pour les fleuves Betsiboka et Kamoro ;
- Le renforcement de la protection des blocs forestiers restants, qu'ils soient denses ou dégradés par la mise en place de structures de gestion durable de ces ressources : blocs forestiers d'Ambodijia (fokontany de Betaramahamay, Anosikary et Ankarambilo)

3.3.2 Amélioration de la rentabilité des activités économiques de la population

L'étude prospective de la démographie communale a indiqué que la population atteindra le nombre de 96 146 en 2029. Pour faire face aux problématiques que l'augmentation de population posera à la commune, et pour assurer des ressources stables et rentables aux ménages, pour qu'ils ne se ruent directement dans l'exploitation sans rationalité des ressources naturelles, les enjeux résident dans:

Secteur agriculture :

- La détermination et la valorisation durable des zones d'extension de l'agriculture locale hors des zones sensibles. En effet, la commune dispose encore de vastes étendues de terres non encore exploitées, et le réseau hydrographique est vaste.

SAC Ambato Ambarimay

Ainsi, la commune pourra résoudre la question de l'alimentation de base de la population, de l'augmentation des revenus des ménages, mais aussi permettre la création de nouveaux emplois, notamment en chef lieu, à Ambesisika et Betaramahamay.

- L'augmentation des rendements agricoles actuels par l'installation de nouvelles infrastructures hydro-agricoles et l'encadrement technique de proximité.
- L'appui à la commercialisation par la mise aux normes des marchés existants et l'installation de nouveaux marchés de produits agricoles dans la commune.
- Le soutien des producteurs dans leurs efforts pour maîtriser les prix de vente des produits par l'installation d'unités de stockage communautaires. .
- L'amélioration des voies et moyens de transport pouvant servir l'évacuation des produits (transports terrestre et fluvial).
- La promotion de la formation technique concernant les cultures sèches et la riziculture.
- La promotion des communications concernant la commune et ses potentialités en matière agricole.
- L'incitation d'investissements privés susceptibles d'entraîner des créations massives d'emplois dans le secteur de la transformation des produits de l'agriculture. La commune répondra ainsi en partie aux besoins d'emplois, mais assurera aussi des débouchés pour les produits de l'agriculture locale.

Secteur élevage :

- L'amélioration de la rentabilité des activités par l'amélioration des races et des techniques d'élevage
- La promotion de la formation technique et de l'encadrement de proximité dans les secteurs de l'élevage de bovidés et de volailles

Secteur pêche :

- L'amélioration des conditions d'exercice de l'activité dans la commune par le soutien de la valorisation des produits et l'amélioration des conditionnements.
- L'incitation à la formalisation officielle et au respect des normes dans le secteur.

Secteur mine :

- La professionnalisation des orpailleurs ;
- Le soutien à la valorisation des ressources minières locales par l'ouverture de marché pour les produits de l'orpaillage.
- L'incitation au regroupement des artisans et à leur formalisation.

Secteur artisanat :

- La promotion du respect des normes dans la pratique de la production de briques et de la production de charbon par la délimitation de zones réservées pour leur fabrication (Mise en place de Reboisement Villageois Individuel pour le charbon).
- L'incitation au regroupement des artisans et à leur formalisation.

IV. **LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT**

4.1 **La vision communale**

L'analyse de l'état des lieux et l'identification des enjeux du territoire ont conduit les représentants de la population à formuler comme suit leur vision de leur territoire pour l'horizon 2029 :

« Commune sécurisée, productive, attrayante, économiquement forte, et ayant une population en bonne santé et prospère »

Cette vision trace le chemin souhaité jusqu'en 2029. Les décisions politiques et actions de développement à entreprendre par les acteurs locaux et partenaires en faveur de la commune devront s'inspirer de cette vision.

4.1.1 **Principes de base**

Les principes adoptés dans ce SAC d'Ambato Ambarimay se basent sur une vision de développement durable tel que la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (PNAT) le définit. Il s'agit des principes de solidarité nationale, d'équité, d'égalité et d'anticipation.

Ces principes garantissent pour les 15 années à venir:

- La satisfaction des besoins fondamentaux pour la génération actuelle et future, en assurant équitablement la satisfaction de tous les groupes sociaux en services et en équipements, facteurs d'épanouissement humain, social et culturel.
- La préservation de la qualité des milieux naturels, en garantissant une agriculture durable et une gestion durable des ressources naturelles ;
- L'efficacité économique en assurant la reproduction et l'innovation des systèmes économiques, en créant des richesses matérielles et immatérielles au profit des populations concernées, autrement dit l'amélioration des revenus et l'augmentation de l'emploi ;
- La promotion de la cohésion sociale en préservant la culture locale et l'aménagement existant ;
- La participation publique et une responsabilisation citoyenne accrue pendant le processus de mise en œuvre du SAC.

4.1.2 **Application des normes sectorielles relatives aux infrastructures de base**

Du point de vue technique, les analyses et orientations contenues dans ce SAC d'Ambato Ambarimay se basent sur la prospective démographique et la prise en compte des normes en vigueur dans chaque secteur.

Pour le secteur le social, les normes concernant les infrastructures sanitaires, scolaires, d'approvisionnement en eau potable, ainsi que les normes de rayonnement géographique correspondantes ont été appliquées.

L'application des normes a conduit à l'estimation et la localisation des besoins actuels et futurs en infrastructures sociales de base. Et les besoins ainsi déterminés ont servi de base pour définir les orientations stratégiques pour les quinze années à venir.

Puisqu'il s'agit d'estimation de besoins, les taux de satisfaction considérés correspondent à des hypothèses optimistes :

SAC Ambato Ambarimay

- Un taux de scolarisation de 100% pour chaque fokontany et une mise aux normes des infrastructures scolaires pour l'éducation fondamentale
- Un taux de desserte en adduction d'eau potable de 100% pour chaque fokontany et mise aux normes des points d'eau garantissant la santé publique ;
- Un accès équitable à la santé pour tous les fokontany, et respect de la norme « un médecin pour 10 000 habitants », avec mise aux normes des centres de santé existants ;
- Un accès accru de la population aux services publics de base notamment dans les zones de concentration humaine.
- La résolution des problèmes d'enclavement en donnant la priorité à des critères humanitaires et alimentaires.

4.1.3 Principes de l'organisation de l'espace communal

De manière générale la définition de l'utilisation future des terres doit tenir compte des vocations naturelles des terres, de leurs caractéristiques physiques et de leur vulnérabilité écologique. Ainsi, les principes suivants ont été adoptés :

- **Pour assurer un cadre de vie de qualité:**
 - Priorisation de l'extension des zones de l'habitat en fonction de l'accroissement démographique
 - Prise en compte des besoins en surface pour l'implantation des infrastructures et équipements de base dans les zones à concentration humaine
 - Placement des zones d'extension de l'habitat en dehors des zones inondables ou présentant des risques d'érosion.
 - Prévision de nouvelles zones de l'habitat pour les futures zones d'investissement économique.
 - Vocation de protection et de gestion durable de ressources naturelles pour toutes les zones sensibles définies dans les normes environnementales (ressources en eau, marécage, forêt, raphières et autres zones humides)
 - Interdiction de mise en place d'extension des zones d'habitat ou d'extension de zone agricole dans les zones sensibles
 - Limitation de l'utilisation des zones sensibles au repeuplement des espèces autochtones.
- **Pour garantir une cohésion sociale durable :**
 - Respect des aménagements existants tels que les surfaces agricoles, les zones habitées, et les zones reboisées
 - Régularisation des litiges fonciers les concernant les zones déjà aménagées
- **En matière de sécurité alimentaire :**
 - Viabilisation et valorisation des plaines favorables à l'agriculture, facilement aménageables et irrigables

SAC Ambato Ambarimay

- Attribution de priorité pour l'agriculture paysanne sur les terrains à proximité des zones de cultures actuelles et de zone d'habitat.
- **Pour augmenter la création d'emplois :**
 - Mise en place de zones d'investissements économiques pourvoyeurs d'emplois
 - Valorisation des espaces " à grand potentiel économique " selon leurs vocations respectives (élevage, miniers, agrobusiness, etc.).
 - Incitation d'investissements sur les terrains dont l'aménagement nécessite un apport technologique et un capital financier conséquent, et dont l'occupation et l'état actuel ne sont sujets ni à des conflits fonciers ni à des rejets de la population locale (espaces sous-exploitées non à proximité des villages, ni de leurs zones d'intérêt économique et socioculturel et en dehors des zones sensibles)
- **Pour le reboisement :**
 - Priorisation de l'approche bassin versant en reboisant les versants en amont des périmètres agricoles.
- **Pour réduire les tensions entre les agriculteurs et les éleveurs :**
 - Délimitation de zones de pâturage
 - Séparation des zones de pâturage et zones de cultures par des reboisements villageois et privés.
- **Pour prévenir les risques d'érosion :**
 - Vocation de reboisement ou de pâturage pour les surfaces à forte pente (> 30%)
Ainsi, tous les aménagements futurs doivent se faire en priorité aux dépens des savanes, mais tout en considérant le relief, la distance par rapport à un village et/ou à un cours d'eau, à une route.

4.2 Les objectifs et les orientations sectorielles

Cinq objectifs ont été définis lors de l'atelier communal :

- Objectif 1 : Améliorer l'accès de la population aux services sociaux et infrastructures répondant à ses besoins fondamentaux.
- Objectif 2 : Assurer un cadre de vie sécurisé et suffisamment équipé pour la population.
- Objectif 3 : Garantir la continuité territoriale et l'accessibilité permanente de la commune.
- Objectif 4 : Favoriser l'amélioration de la rentabilité des activités de la population, et la commercialisation des produits issus de la commune, ainsi que la création d'emplois.
- Objectif 5 : Garantir la disponibilité en quantité suffisante et la durabilité des ressources naturelles de la commune.

SAC Ambato Ambarimay

Objectif 1 : Améliorer l'accès de la population aux services sociaux et infrastructures répondant à ses besoins fondamentaux

4.2.1 Orientations pour le secteur éducation

Estimation des besoins

Les principes suivants ont conduit à la détermination des besoins en salles et des axes d'aménagement du secteur :

- Un taux de scolarisation de 100% pour tous les enfants âgés de 5 à 14 ans de la commune, d'ici 2029, en partant des perspectives démographiques
- Respect de la norme de ratio 50 élèves/salle.
- Répartition équitable pour tous les fokontany, en tenant compte des besoins réels au niveau des hameaux
- Rayonnement de 3 km pour chaque école, conformément aux normes éducationnelles
- Application des normes techniques pour chaque établissement scolaire (un bloc sanitaire à deux compartiments pour latrine, 01 logement pour enseignant et un point d'eau).

Le tableau suivant présente les détails de la répartition des besoins par fokontany :

Fokontany	2014			2029		
	Enfants scolarisables	Enfants scolarisés	Salles existantes (I)	Enfants scolarisables	Besoins en salles (II)	Besoins en constructions (II)-(I)
Ambato Boeny	2 669	771	14	4 159	84	70
Ambato Atsimo	2 543	805	18	3 961	80	62
Ambato Avaratra	1 139	1 511	17	1 774	36	19
Ambarimay	519	323	1	808	17	16
Ambesisika	1 506	311	5	2 346	47	42
Ambohimarina	681	569	10	1 061	22	12
Amboroambo	215	52	0	335	7	7
Ankarambilo	304	0	0	473	10	10
Ankaraobato	591	196	2	920	19	17
Ankifatry	965	255	2	1 504	31	29
Anosikary	278	0	0	434	9	9
Anosikely	293	0	0	457	10	10
Beritra	859	240	0	1 339	27	27
Betaramahamay	356	46	3	555	12	9
Betongoa	1 133	220	5	1 766	36	31
Maroelatra	456	0	0	711	15	15
Madirovalokely	373	152	0	581	12	12
Marolaona	98	52	0	153	4	4
Maromandalo	333	120	0	518	11	11
Masiadokotra	301	111	0	469	10	10
Commune	15 612	5 734	77	24 324	499	422

Tableau n° 13: Besoins en salles de classes selon ZAP Ambatoboeny et projection

Les besoins en salles de classe pour l'éducation fondamentale sont estimés à 422 d'ici 2029.

SAC Ambato Ambarimay

Axes d'aménagement :

- Mise aux normes des salles de classes existantes : réhabilitation ou extension selon les défauts constatés actuellement ;
- Intensification des efforts de sensibilisation sur la scolarisation des enfants par l'organisation, par les responsables de la commune et du ZAP, de descente dans les fokontany où le taux de scolarisation se situe en dessous de 50% ;
- Construction de 422 salles de classes primaires aux normes pour répondre aux besoins actuels et futurs, et réparties selon les besoins estimés ;
- Installation d'une nouvelle école primaire dans la nouvelle ville à Lagara
- Demande d'intégration des enseignants FRAM dans l'administration publique afin de soulager les parents par rapport aux coûts de scolarisation et pour motiver les enseignants;
- Construction d'internat pour les élèves à Ambato Atsimo afin de réduire les risques de sécurité pour les élèves éloignés de leurs parents et pour minimiser les coûts induits par leur installation chez les personnes privées ;
- Construction de 15 nouvelles salles de classes pour le lycée actuel; et équipement du Lycée en ordinateurs et tableaux numériques. Et demande d'ouverture d'un Lycée Technique et Professionnel ;
- Construction de 10 nouvelles salles de classes pour le CEG actuel en prévision de l'augmentation prévisibles du nombre des élèves;
- Ouverture d'un CEG à Beritra, Ambesisika, Ambohimarina, Ankarambilo
- Ouverture d'un Centre de Formation Technique et Professionnelle à Lagara. **(Voir Carte 22)**

4.2.2 Orientation pour le secteur santé publique

Estimation des besoins

Pour définir les axes d'aménagement, les besoins en formations sanitaires ont été estimés sur la base des principes suivant :

- Application des normes ministérielles qui dictent la nécessité d'avoir 1 médecin pour 10 000 habitants et 1 CSB II pour 10 000 habitants; 1 CSB I pour 5 000 habitants ;
- Respect des normes techniques en matière d'infrastructures connexes dans le CSB II existant;
- Accès équitable de l'ensemble de la population aux infrastructures de santé.

La commune d'Ambato Ambarimay dispose d'infrastructures sanitaires suffisantes en nombre si l'on considère l'effectif actuel de la population.

Les participants à l'atelier communal ont néanmoins soulevé le sous équipements et le manque d'infrastructures connexes des centres de santé existants.

Les participants à l'atelier communal ont estimé plus pertinent l'ouverture de nouveaux CSB pour que les centres de santé soient plus à proximité de la population.

SAC Ambato Ambarimay

La facilitation des transferts vers le CSBU et le CHD I en chef lieu, en cas de besoin, doit aussi être considérée. **(Voir Carte 20).**

Axes d'aménagement

- Mise aux normes des établissements de santé existants par l'installation de clôture, de sanitaires et de points d'eau aux normes, ainsi que de source d'électricité ;

Pour le CHD1 :

- Rénovation et extension des bâtiments ;
- Ouverture d'un bloc opératoire ;
- Ouverture d'une morgue ;
- Renforcement des équipements de soins ;
- Mise en place d'une ambulance ;
- Ouverture d'un CSB II à Ambesisika ;
- Ouverture d'un CSB I à Marosakoa (Betaramahamay) ;
- Mise en place de vedettes médicalisées à Ambesisika et Anosikely ;
- Renforcement de la sensibilisation concernant les Maladies Sexuellement Transmissibles (MST) ;
- Renforcement des équipements de soins dans tous les établissements ouverts ;
- Demande d'augmentation de l'effectif du personnel soignant ;
- Promotion de l'éducation de la population pour l'utilisation des latrines et contre la défécation à l'air libre ;

4.2.3 Orientation pour le secteur eau potable

Si l'effectif de la population actuel atteint 61 712, la capacité des points d'eau fonctionnels et aux normes existants ne peut répondre qu'aux besoins de 43 750 habitants.

La commune doit donc remédier aux manques d'approvisionnement en eau actuels mais aussi prévoir la satisfaction des besoins de la population qui atteindra l'effectif de 96 146 habitants en 2029.

Estimation des besoins :

Les besoins en approvisionnement en eau potable et les axes d'aménagement ont été définis en suivant les principes suivants :

- taux de desserte de 100% pour la population de tous les fokontany d'ici 2029, en partant des perspectives démographiques
- Respect de la norme de 250 personnes pour un puits.
- Répartition spatiale équitable pour tous les fokontany (voir carte) en tenant compte des besoins réels au niveau des hameaux
- Respect des normes techniques qui garantissent la potabilité de l'eau fixées par le ministère compétent.

SAC Ambato Ambarimay

Fokontany	Population 2014	Puits aux normes existants (I)	Population 2029	Besoins (II)	Puits à construire (II) – (I)
Ambato Boeny	10 550	01	16 437	JIRAMA	JIRAMA
Ambato Atsimo	10 050	02	15 658	JIRAMA	JIRAMA
Ambato Avaratra	4 500	02	7 011	JIRAMA	JIRAMA
Ambarimay	2 050	00	3 194	13	13
Ambesisika	5 952	00	9 273	37	37
Ambohimarina	2 692	01	4 194	17	16
Amboroambo	850	00	1 324	5	5
Ankarambilo	1 200	00	1 870	7	7
Ankaraobato	2 334	02	3 636	15	13
Ankifatry	3 816	00	5 945	24	24
Anosikary	1 100	00	1 714	7	7
Anosikely	1 160	01	1 807	7	6
Beritra	3 397	03	5 292	21	18
Betaramahamay	1 409	00	2 195	9	9
Betongoa	4 480	02	6 980	28	26
Maroelatra	1 804	00	2 811	11	11
Madirovalokely	1 475	02	2 298	9	7
Marolaona	388	00	604	2	2
Maromandalo	1 315	02	2 049	8	6
Masiadokotra	1 190	01	1 854	7	6
Commune	61 712	19	96 146	228	213

Tableau n° 14: Estimation des besoins en points d'eau potable par fokontany selon cartographies participatives et projections

Après calcul, les besoins en infrastructures d'adduction d'eau potable sont estimés à 213 puits aux normes d'ici 2029, mise à part l'approvisionnement en eau courante (JIRAMA) de l'ensemble du chef lieu de commune. **(Voir Carte 21)**

Axes d'aménagement

- Extension de l'approvisionnement en eau courante (JIRAMA) pour couvrir tout le chef lieu ;
- Réalisation de nouveau forage pour l'approvisionnement du chef lieu ;
- Réalisation de nouveau forage pour l'approvisionnement de la nouvelle ville à Lagara ;
- Renforcement du traitement de l'eau afin d'assurer sa potabilité ;
- Construction d'un nouveau château d'eau à Ambatoboeny, en prévision de l'extension de l'approvisionnement;
- Construction de 213 puits aux normes, répartis selon le tableau établi pour l'estimation des besoins;
- Mise aux normes des puits existants.
- Équipement en puits de toutes les écoles.

SAC Ambato Ambarimay

Objectif 2 : Assurer un cadre de vie sécurisé et suffisamment équipé pour la population.

4.2.4 Orientations pour le secteur urbanisme et habitat *Estimation des besoins en surfaces d'extension*

En attendant la publication officielle des normes nationales portant sur l'habitat en milieu rural, l'estimation des besoins d'extension des zones d'habitat est calculée selon les principes suivants : proportionnellement à la croissance démographique tout en tenant compte des surfaces nécessaires pour les équipements publics (50% de la surface d'extension) et la disponibilité des zones aménageables non inondables et non sensibles.

La population a défini une surface minimale de 400 m² par ménage. Ils ont indiqué qu'un ménage est constitué en moyenne de 6 personnes dans la commune.

Le tableau suivant présente l'estimation des besoins en surface d'extension par fokontany :

Fokontany	Population 2014	Zones d'habitation (Ha)	Population 2029	Surfaces d'habitation nécessaires	Besoins en extension selon projection	Besoins en extension selon perception locale
Ambato Boeny	10 550	69	16 437	82,2	13	56
Ambato Atsimo	10 050	43,5	15 658	78,3	35	
Ambato Avaratra	4 500	34,4	7 011	35,1	1	
Ambarimay	2 050	17,6	3 194	31,9	14	10
Ambesisika	5 952	55,6	9 273	92,7	37	78
Ambohimarina	2 692	18,2	4 194	41,9	24	18
Amboroambo	850	3,8	1 324	13,2	9	3
Ankarambilo	1 200	15,3	1 870	18,7	3	23
Ankaraobato	2 334	22,2	3 636	36,4	14	45
Ankifatry	3 816	25,8	5 945	59,5	34	4
Anosikary	1 100	15,2	1 714	17,1	2	21
Anosikely	1 160	15,8	1 807	18,1	2	36
Beritra	3 397	30,9	5 292	52,9	22	41
Betaramahamay	1 409	18,8	2 195	22	3	37
Betongoa	4 480	17,8	6 980	69,8	52	15
Maroelatra	1 804	10,8	2 811	28,1	17	11
Madirovalokely	1 475	17,1	2 298	23	6	17
Marolaona	388	2,5	604	6	4	26
Maromandalo	1 315	28,1	2 049	20,5	0	14
Masiadokotra	1190	20	1 854	18,5	0	21
	61 712	482	96 146	766	284	474

Tableau n° 15: Répartition des besoins en surfaces d'extension par fokontany selon projections et calculs SIG

Le tableau indique un besoin en surface d'extension d'une superficie de 284 Ha.

SAC Ambato Ambarimay

L'exiguïté du chef lieu de commune exige par contre la création de ville nouvelle pour assurer la disponibilité suffisante d'espaces pour les zones d'habitation des populations des trois fokontany Ambatoboeny, Ambato Atsimo et Ambato Avaratra.

Estimation des besoins en équipements et infrastructures publics selon la perception locale :

Pour Ambatoboeny chef lieu:

- Installation de nouveaux équipements de gestion des ordures ménagères : 114 bacs maçonnés, 144 poubelles;
- Extension jusqu'à 10 Ha de la zone de décharge publique ouverte au « 1^{er} radier »
- Installation de 16 nouveaux blocs sanitaires ;
- Réhabilitation totale du réseau d'assainissement du chef lieu ;
- Réhabilitation totale de toutes les rues du chef lieu ;
- Installation de panneaux routiers pour la gestion de la circulation en ville ;
- Réhabilitation et transformation de l'actuel Mairie en gîte d'étape pour les fonctionnaires en mission ;
- Séparation du marché de la ménagère avec les autres types de marchés (marché de confections) ;

A Antafiabe, Antafian'ny bac, Maromena :

- Installation de lieux d'accostage aux normes pour le bac, les canots et barques;
- Installation de hangar pour servir de lieu d'attente pour les passagers;
- Mise en place de guichets pour la vente des billets pour le transport fluvial;
- Mise en place de barrières de ristournes;

A Antafiabe :

- Séparation des marchés de produits locaux et de bovidés, et construction de clôture autour de chaque marché;
- Construction d'un bâtiment pour abriter le guichet unique pour les transactions de bovidés, et affectation d'agents communaux pour le suivi des transactions de bovidés;
- Installation d'abreuvoir au marché de bovidés ;
- Construction de hangars pour les vendeurs de produits locaux, et des pavillons pour les gargotiers ;
- Installation de deux parkings dont l'un servira pour les camions et un autre pour les charrettes;
- Extension de l'alimentation en électricité du chef lieu jusqu'à Antafiabe ;

A Ambato Avaratra :

- Installation d'un terrain spécial pour les « moraingy » et les « hira gasy »;

SAC Ambato Ambarimay

- Construction d'un gymnase couvert polyvalent avec une grande salle de cérémonie, une salle de réunion, des terrains de basket-ball, de volley-ball, de hand-ball, à l'emplacement de l'actuel Tranompokonolona ;
- Installation de tuerie aux normes ;

Pour la zone d'extension à Ambalambengy :

- Ouverture d'un nouveau marché pour les articles de confection et les chaussures ;
- Mise en place d'une gare routière ;
- Ouverture d'un marché des primeurs avec parking pour les charrettes

Pour la nouvelle ville à La Gara :

- Installation d'un nouveau marché de la ménagère ;
- Ouverture d'une gare routière pour les taxi-brousses ;
- Construction et installation d'un nouveau commissariat de police ;
- Construction d'une nouvelle Mairie ;
- Installation de 10 blocs sanitaires ;
- Mise en place de 10 bacs maçonnés ;
- Demande de réouverture d'un tribunal et construction d'un bâtiment pour l'abriter ;
- Ouverture d'une caserne de pompiers ;
- Élaboration d'un Plan d'Urbanisme Directeur (PuDi) en collaboration avec le SRAT.

Pour Ambesisika :

- Construction d'un lieu d'accostage pour barques et canots à vapeurs ;
- Mise à disposition de canot à moteur ;
- Électrification par système solaire ;
- Élaboration d'un Plan d'Urbanisme Sommaire (PUS) en collaboration avec le SRAT ;

Pour les autres localités :

- Construction de bureaux de fokontany pour les 12 fokontany qui n'en ont pas ;
- Rénovation du bureau de fokontany d'Ambato Atsimo ;
- Demande d'équipements en électricité, ordinateurs, chaises et tables pour tous les bureaux de fokontany ;
- Construction d'un bloc sanitaire dans chaque chef lieu de fokontany ;
- Construction de terrains de sport aux normes dans chaque chef lieu de fokontany ;
- Installation d'un lavoir public dans chaque chef lieu de fokontany ;
- Installation d'une décharge publique dans chaque chef lieu de fokontany ;
- Ouverture d'un marché de produit locaux à Ambohimarina.

SAC Ambato Ambarimay

Axes d'aménagement :

- Concertation pour la clarification de la délimitation du territoire communal avec les communes voisines, les services des Domaines, une démarche pilotée par le Ministère en charge de l'Intérieur et de la Décentralisation, le chef de Région et du Chef de District;
- Mise à jour du du Plan d'Urbanisme d'Ambatoboeny chef lieu de commune, et du PCD actuel avec l'aide du Ministère compétent et des partenaires de la commune;
- Demande de dotation de terrains au profit de la commune pour les zones d'extension de l'habitat pour une surface totale de 474 Ha dont 56 Ha pour l'installation du nouveau chef lieu de commune ;
- Mise en place des nouvelles zones d'habitat tenant compte des besoins estimés, des statuts fonciers, de l'aménageabilité du territoire communal et des contraintes physiques (zones inondables ou à forte pente); **(Voir Carte 17)**
- Élaboration de plan d'urbanisme directeur (PuDi) pour le chef lieu de commune (à la nouvelle ville Lagara), avec l'aide du Ministère compétent. Celui-ci devra inclure les différentes infrastructures et équipements listés par la population elle-même; (voir plan croquis de la ville).
- Intégration dans le plan d'urbanisme directeur de nouveaux réseaux d'assainissement;
- Amélioration des revenus de la commune par l'installation de barrages de ristournes supplémentaires au 3ème radier et sur la piste vers Andranofasikakely à Ambesisika ;
- Mise en place de structures de concertation et de participation publique ;
- Mise en place d'organisation et de programme pérennes pour l'entretien des infrastructures et équipements existants.
- Intensification des campagnes d'information de la population sur les lois régissant le foncier, et sur les tarifs de traitement des dossiers fonciers ;
- Affichage de la tarification du traitement des dossiers fonciers dans chaque bureau de fokontany, et à la Mairie ;
- Intensification de la sensibilisation de la population pour la régularisation des statuts des terrains aménagés, auprès du Guichet Foncier, notamment pour les fokontany Anosikely, Anosikary, Masiadokotra, Ankarambilo, Ambohimarina, Maroelatra, Betaramahamay, Ankarabato ;
- Recensement de la population occupant des terrains avec titres coloniaux, ou se trouvant dans les « zones d'élevage », et demande de transfert de ces terres à la commune avant leur redistribution à ceux qui les ont mis en valeur ;
- Renforcement de la coopération entre les Services des Domaines et de la Topographie et le guichet foncier, notamment pour la mise à jour des données ;
- Équipement du guichet foncier en moyen de transport (moto) ;
- Augmentation de l'effectif des agents du guichet foncier travaillant pour la commune.

SAC Ambato Ambarimay

4.2.5 Orientations pour le secteur sécurité publique

D'après les responsables communaux, la sécurité a besoin de renforcement notamment dans les fokontany de Betaramahamay, Ambesisika, Anosikary.

A côté de cela, la commune doit contrôler davantage les mouvements de populations, et ce pour éviter que les délinquants n'en profitent pour perpétrer leurs méfaits.

Axes d'aménagement :

- Installation de postes avancés de gendarmerie à Betaramahamay, Anosikary ;
- Installation de poste fixe de gendarmerie à Ambesisika ;
- Installation d'un commissariat de police dans la nouvelle ville Lagara ;
- Renforcement de capacité des comités de vigilance en collaboration avec la gendarmerie ;
- Équipement des comités de vigilance ;
- Demande de renforcement d'effectif pour la gendarmerie et la police locales ;
- Demande de renforcement des équipements pour les policiers ;
- Rénovation et extension du bâtiment de détention installé en chef lieu de commune ;
- Demande d'obtention de « condition de maison centrale » pour la prison d'Ambatoboeny;
- Demande de renforcement des efforts de communication de la part de la gendarmerie ;
- Demande de fonctionnement permanent (24h/24h) de l'antenne locale de la radio nationale pour la diffusion d'informations concernant la sécurité publique.
- Instauration de système de « carnet – passeport » pour tout adulte vivant dans la commune ;
- Promulgation d'arrêté communal sanctionnant le non-respect de l'utilisation de registre de visiteurs ;

Objectif 3 : Garantir la continuité territoriale et l'accessibilité permanente de la commune.

4.2.6 Orientations pour le secteur transport et communication

Estimation des besoins

Pour privilégier les aspects humanitaires (santé, éducation, alimentation) ainsi que le développement économique de la commune, les participants à l'atelier communal ont estimé nécessaire de désenclaver Ambatoboeny chef lieu, et permettre la liaison permanente entre les chefs lieux de fokontany.

SAC Ambato Ambarimay

Dans le même sens, la population a pensé qu'il est important d'améliorer les conditions d'accostage dans les localités bordant les fleuves Kamoro et Betsiboka dans la commune, car le transport fluvial revêt une grande importance pour les échanges intra communaux.

Le tableau suivant présente les pistes à entretenir et les types d'aménagement estimés nécessaires par la population:

Trajets ou pistes	Longueurs (Km)	Types d'aménagements
RN 33 Bis	6	Demande de réhabilitation totale
Marolaona-Amboroambo-Ambarimay-Maromandalo-Beritra-Madirovalokely-Ambesisika-Andranofasikakely(RN4)	34	Terrassement et mise en place ouvrage à Androtrabe,
Ankaraobato-RN33 Bis	3	Réhabilitation
Mangaenina-masiadokotra-Anosikely-Anosikary-Ankirihitra	75	Réhabilitation
Antafia bac – Tsinjorano-Ambohimarina- Ankarambilo	4	Réhabilitation

Tableau n°16: Besoins en infrastructures de transport selon cartographie participative

Axes d'aménagement :

- Élaboration d'études techniques préalables sur la nature et la faisabilité des opérations d'amélioration des pistes identifiées par la perception locale, avec les responsables techniques des Ministères compétents;
- Réhabilitation de toutes les voies de communication sises au chef lieu de commune ;
- Demande d'installation d'un nouveau bac pour la circulation sur la Betsiboka ;
- Ouverture de lignes de transport fluvial avec bateaux à moteurs :
 - Ligne Sud-Est : Ambesisika jusqu'à Ambatoboeny
 - Ligne Ouest : Betaramahamay jusqu'à Ambatoboeny
- Réhabilitation de la piste reliant Ambarimay à Andranofasikakely
- Installation d'un lieu d'accostage aux normes pour le bac, les bateaux et barques à Antafiabe, Antafian'ny bac, Maromena (Chef lieu de commune);
- Ouverture d'une gare routière pour les taxi-brousses à Ambalambengy (Ambato Avaratra) ;
- Installation d'un parking réservé aux transports publics avec les infrastructures connexes (nouvelle ville Lagara);
- Installation d'embarcadère aux normes à Ambesisika;

Ces orientations sont illustrées dans la **Carte 18**.

Objectif 4 : Favoriser l'amélioration de la rentabilité des activités de la population, et la commercialisation des produits issus de la commune, ainsi que la création d'emplois.

4.2.7 Orientations pour le secteur économie

Estimation des besoins

La majorité de la population de la commune d'Ambato Ambarimay vit du secteur agricole (riziculture, élevage et pêche). Ainsi, les participants à l'atelier communal ont privilégié, en premier lieu, ce secteur d'activités. Ils ont estimé les besoins en matière économique comme suit:

- Augmentation des surfaces de production, en fonction des besoins en matière d'alimentation de la population, pour accroître le volume de production ;
- Renforcement des équipements collectifs pour l'agriculture, l'élevage et la pêche afin d'augmenter la qualité des produits et les rendements ;
- Amélioration de la capacité des producteurs en matière de maîtrise des techniques de production et du marché (débouchés, prix) ;
- Amélioration des revenus de la commune et des producteurs locaux par l'installation de marchés sur le territoire communal ;
- Diversification des sources d'emplois pour faire face à l'augmentation de la population active qui atteindra le nombre de 48 554 en 2029.

En termes de surfaces agricoles

Les hypothèses suivantes ont servi de base :

- Une consommation annuelle moyenne de 138 kg de riz blanc par personne (Ministère de l'Agriculture)
- Un rendement moyen de 1 T à l'hectare par an (selon la population locale).
- Le paddy perd 35% de son poids lors de sa transformation en riz blanc.

SAC Ambato Ambarimay

Les besoins en surfaces agricoles par fokontany peuvent s'évaluer comme le tableau suivant les présente :

Fokontany	Population 2029	Besoins en riz blanc (138 Kg/pers)	Surfaces rizières nécessaires (Ha)	Surfaces rizières existantes	Extension rizières nécessaires
Ambato Boeny	16 437	20 268	2 908	442	2 466
Ambato Atsimo	15 658	20 161	2 770	47	2 724
Ambato Avaratra	7 011	968	1 240	79	1 161
Ambarimay	3 194	441	565	101	464
Ambesisika	9 273	1 280	1 641	70	1 571
Ambohimarina	4 194	579	742	544	198
Amboroambo	1 324	183	234	56	178
Ankarambilo	1 870	258	331	123	208
Ankaraobato	3 636	502	643	428	215
Ankifatry	5 945	820	1 052	24	1 028
Anosikary	1 714	237	303	879	-575
Anosikely	1 807	249	320	1 399	-1 079
Beritra	5 292	730	936	461	475
Betaramahamay	2 195	303	388	334	54
Betongoa	6 980	963	1 235	39	1 196
Maroelatra	2 811	388	497	321	176
Madirovalokely	2 298	317	407	1 432	-1 026
Marolaona	604	83	107	30	77
Maromandalo	2 049	283	363	597	-234
Masiadokotra	1 854	256	328	155	173
Total Commune	96 146	13 268	17 010	7 561	9450

Tableau n°17: Évaluation des besoins en surfaces agricoles par fokontany selon calculs SIG

Le tableau indique que la commune a besoin d'une extension des rizières de l'ordre de 9 450 Ha.

La population a déterminé 8 321 Ha de surface d'extension pour les cultures (rizicultures et cultures sèches). (**Voir Carte 25**) Comme la majeure partie des terres sert principalement pour les cultures sèches, il faudrait transformer une partie des terres de cultures sèches en rizières. De plus, la quantité de riz blanc disponible ne pourrait suffire à la population sans une amélioration du rendement de la riziculture. Pour cela, l'amélioration de l'irrigation des zones d'agriculture s'avère indispensable.

SAC Ambato Ambarimay

En termes d'irrigation :

L'analyse de l'hydrographie, de la pédologie et de l'occupation des sols a conduit les participants à soumettre les propositions présentées dans le tableau ci-dessous.

Type	Eaux concernées	Zones à irriguer	Fokontany
Barrages de retenue à construire	Lambohazo	Les parties Nord et Est de la localité d'Anosikely	Anosikely
	Ankatrofotsy	Ankaradrerea et Andranofasika	Betaramahamay
	Belambo	Anosy	Ambato Avaratra
Barrage à réhabiliter	Ambovombanty, Anjanakazo,	Masiadokotra	Masiadokotra
Barrages de retenue à construire	Androfiandrainirado, Ambodibonara	Ambodibonara	Ankarambilo
	Lambohazo, Andranoratsy	Toby betsileo	Anosikary
	Ankazolahivato	Maromandalo	Maromandalo
	Begisa	Maroelatra, Mahatazana, Masiaboay, Tsianaloka, Ambarinjanahary, Telomita	Maroelatra
	Androhitra	Beritra	Beritra
	Tsiandrorana	Ambato Atsimo	Ambato Atsimo
	Manarilamba	Ambarinjanahary	Madirovalokely
	Marovovo	Betsimbira	Ambatoboeny
	Matsabory Rangorilahy	Est Nosy ville (Begara)	Ambato Avaratra
	Bemakamba	Bemakamba	Ambarimay
Manariabo	Bevoay	Ambohimarina	

Tableau n° 18: Propositions d'infrastructures hydro-agricole selon la cartographie participative

En termes d'équipements économiques:

La perception locale a estimé les besoins en équipements économiques comme suit:

- Localisation des zones à fortes potentielles et à forte concentration de producteurs pour chaque secteur : agriculture, élevage, pour le choix des lieux d'implantation ;
- Identification des principaux problèmes communs aux producteurs pour le choix des équipements à installer. Cette opération a mis en exergue la nécessité d'installer des greniers communautaires, des marchés officiels, des couloirs de vaccination, de centre d'amélioration des races de bovidés, lieu de séchage et de conservation de produits de la pêche.

SAC Ambato Ambarimay

Axes d'aménagement

Secteur agriculture :

- Mise en place d'une zone d'extension de l'agriculture locale selon l'estimation ci-dessus (en dehors des zones sensibles) ;
- Installation de barrages d'irrigation après études de faisabilité technique des besoins estimés plus haut ;
- Réhabilitation des pistes indiquées dans les besoins en infrastructures de communication pour l'évacuation de la production agricole ;
- Demande d'affectation de techniciens agricoles supplémentaires à Ambatoboeny pour conseiller les producteurs ;
- Demande de renforcement de l'équipement des techniciens travaillant dans la commune pour faciliter la réalisation de sensibilisations à la base ;
- Renforcement des opérations de sensibilisation et de formation à la base des agriculteurs ;
- Ouverture de centre de formation et de recyclage pour les agriculteurs à Ambarimay ;
- Création d'un site web pour la promotion de la commune, de ses produits, ainsi que ses potentialités en matière agricole ;
- Promotion de la mise en relation directe des producteurs et des opérateurs utilisateurs des produits locaux ;
- Promotion des Partenariats Publics Privés (PPP) pour la mise en place de zone dédiée aux petites unités de traitement et/ou de conditionnement de produits agricoles locaux à Ambato Avaratra;
- Incitation à l'installation d'investisseurs dans le domaine de la transformation des produits de l'agriculture locale (arachides, niébés) à Ambesisika, Betaramahamay;
- Installation de greniers communautaires à Ambatoboeny, Ambohimarina, Betongoa, Madirovalokely, Ambesisika, Beritra, Betaramahamay ;
- Ouverture d'un grand marché de produits locaux à Ambohimarina ;

Secteur élevage :

- Demande d'affectation de techniciens de l'élevage à Ambatoboeny pour conseiller les éleveurs ;
- Installation de couloirs de vaccination aux normes dans chaque fokontany ;
- Délimitation de zone de pâturage et de plantation de fourrages améliorés à Ambesisika, Madirovalokely, Beritra ;
- Installation de stations de monte pour l'amélioration des races de bovidés élevées dans la commune à Ankarambilo, Madirovalokely ;
- Ouverture de centre de formation et de recyclage pour les éleveurs à Madirovalokely ;

SAC Ambato Ambarimay

Secteur pêche :

- Ré empoissonnement des lacs Ambanja et Anosikely ;
- Incitation au regroupement des pêcheurs ;
- Renforcement de capacité des associations de pêcheurs en matière de séchage, et en matière de gestion ;
- Installation de chambre frigorifique communautaire pour le stockage des produits de la pêche à Ambato Atsimo ;
- Promotion de la pisciculture dans les fokontany de Masiadokotra, Maroelatra, Anosikely ;

Secteur artisanat :

- Promotion du regroupement des artisans et renforcement de leur capacité notamment en matière de normes de production, de gestion et de recherche de débouchés ;
- Délimitation des zones où la production de briques est autorisée;
- Promotion de la formalisation, la structuration et la professionnalisation des artisans producteurs de charbon.

Secteur minier :

- Réalisation d'un recensement des orpailleurs ;
- Incitation à la formalisation des orpailleurs recensés;
- Ouverture d'un marché de l'or aux normes à Ambatoboeny;

Objectif 5 : Garantir la disponibilité en quantité suffisante et la durabilité des ressources naturelles de la commune

4.2.8 Orientations pour le secteur environnement

Le constat de la raréfaction et de la dégradation progressive des ressources naturelles dans la commune a mené la population à estimer nécessaire de :

- Renforcer la préservation des vestiges de forêts afin de s'assurer notamment de la disponibilité des ressources et de la protection de la biodiversité locale. Le transfert de la gestion des ressources naturelles aux communautés locale s'avère ainsi indispensable.
- Prévoir des opérations de reboisement à grande échelle pour assurer le renouvellement des ressources en bois de la commune, mais aussi pour protéger les sites exposés au risque d'érosion.
- Lutter contre l'ensablement des plans d'eau qui risque de mettre en péril l'irrigation des zones de culture et les activités de pêche continentale notamment pour le lac d'Ambanja, les fleuves Betsiboka et Kamoro
- Renforcer la lutte contre l'exploitation illicite des ressources naturelles communales (coupes intempestives de bois pour le charbonnage, pêche hors saison, utilisation d'outils non conformes aux normes pour la pêche).

SAC Ambato Ambarimay

- Freiner l'évolution des lavaka notamment dans le chef lieu de commune (**Voir Carte 24**).

Axes d'aménagement

Les analyses spatiales participatives ont conduit à l'adoption des axes suivants :

- Réalisation de campagne d'information du public sur la réglementation concernant la protection des berges ;
- Renforcement de l'application de la réglementation concernant la protection des berges (bande des 25 mètres) ;
- Programmation de plantation de bambous et de « matsia » dans la bande des 25 mètres aux abords de la Betsiboka et du fleuve Kamoro ;
- Programmation de plantation de vétiver aux abords du lac Ambanja ;
- Installation de systèmes pour freiner l'extension des grands lavaka apparus dans la ville d'Ambatoboeny:
 - « Antafiabe » : enrochement de la berge et mise en place de maçonnerie en pierres plates ;
 - « Lavaka Rakoto JB » : remblayage à moitié du lavaka, et mise en place de mur escalier, plantation de vétiver sur les abords, et aménagement d'espace vert sur la plate-forme ;
 - « Tafia bac » : installation provisoire de planches pâles en attendant la possibilité d'installer des gabions ;
 - Lavaka près de l'ancien tribunal : construction de mur de soutènement ;
- Mise en place de zones de reboisement dans presque tous les fokontany (sauf Ankarabato) et établissement de programme de reboisement à grande échelle sur une superficie de 5 711 Ha.
- Mise en défens pour permettre la régénération et promotion de transfert de gestion à vocation de valorisation (bois d'œuvre et bois énergie) pour les formations de ressources naturelles plus ou moins dégradées, notamment celles se trouvant dans les fokontany d'Anosikary et Ambesisika,
- Renforcement de la protection du sol par le reboisement des sols nus.
- Installation de lieux de décharge publique dans chaque fokontany.

4.3 Zonage des vocations des terres

En se basant sur les principes d'aménagement et en tenant compte des objectifs et orientations sectoriels susmentionnés, la Commune d'Ambato Ambarimay a procédé au zonage concerté de son territoire.

La commune a ainsi défini six (06) grandes vocations pour son territoire (**Voir Carte 23**) :

- Zone d'habitat,
- Zone d'agriculture locale,
- Zone d'investissements économiques,
- Zone de reboisement,
- Zone de pâturage et de savanes,

SAC Ambato Ambarimay

- Écosystèmes naturels à préserver, comprenant les forêts naturelles, les raphières et les autres zones humides.

4.3.1 Zone d'habitat

Définition : Il s'agit des zones où vit actuellement la population de la commune, et les surfaces destinées à l'extension des villages. Ces zones comprennent également les surfaces prévues pour la mise en place des infrastructures sociales et des équipements publics prédéfinis.

Surfaces affectées : 955 Ha dont 472 Ha pour l'extension.

Usages dominants : Habitations, installation de bâtiments pour l'exercice d'activités économiques (secteurs secondaire et tertiaire).

Usages compatibles : installation d'infrastructures sociales, d'équipements publics, réseaux routiers internes, espaces verts individuels ou collectifs, structures de protection antiérosive ou contre les feux.

Bases légales de référence : code et autres textes liés à l'urbanisme et l'habitat, textes sur les zones sensibles, normes sectorielles sur les infrastructures sociales et équipements publics, dina local homologué, législation foncière.

4.3.2 Zone d'agriculture locale

Définition : Il s'agit des surfaces destinées aux activités agricoles de la population locale.

Surfaces affectées : 38 768 Ha dont 8 321 Ha pour l'extension

Usages dominants : riziculture, rizi-pisciculture, autres cultures paysannes (cultures de décrue et contre saison), l'arboriculture paysanne, les friches ;

Usages compatibles : Installation d'ouvrages et d'infrastructures liés à l'agriculture paysanne (barrages, canaux, unités de stockage, etc...), aménagement de pistes d'évacuation des produits, installation de protection antiérosives et contre les feux.

Bases légales de référence : textes sectoriels relatifs à chaque activité et infrastructures installée ; législation foncière ; textes sur la protection des zones sensibles avoisinantes.

4.3.3 Zone d'investissements économiques

Définition : Il s'agit des espaces réservés pour les investissements privés dont les impacts devront profiter à la population locale et améliorer l'attractivité communale en termes d'infrastructures (création de richesses et d'emplois, impacts sociaux et économiques).

Surfaces affectées : 1 556 Ha dont 1 425 Ha pour les investissements agricoles, 131 Ha pour les investissements de transformation des produits agricoles.

Usages dominants : Exploitation agricole, exploitation industrielle pour la transformation des produits de l'agriculture, protection contre les feux.

Usages compatibles : construction des bases à vies et des infrastructures sociales.

Bases légales de référence : Textes sectoriels relatifs aux activités et infrastructures installées, MECIE, cahiers des charges respectifs, législation foncière.

SAC Ambato Ambarimay

4.3.4 Zone de pâturage et de savane

Définition : il s'agit des surfaces destinées à l'élevage et aux pâturages afin de réduire les conflits perpétuels entre les éleveurs et les agriculteurs.

Surfaces affectées : 5 286 Ha

Usages dominants : pâturages naturels ou pâturages améliorés.

Usages compatibles : Installation d'infrastructures liées à l'élevage (couloirs de vaccination, abreuvoir, etc.), aménagement de pistes d'accès.

Bases légales de référence : Textes sectoriels relatifs aux activités et infrastructures installées, législation foncière, DINA locaux homologués.

4.3.5 Zone de reboisement

Définition : Il s'agit des surfaces destinées au reboisement qui peut être à vocation environnementale et à vocation économique.

Surfaces affectées : 5 711 Ha.

Usages dominants : réserves foncières de reboisement à gérer par le service déconcentré des forêts et la Région ; reboisement communal pour améliorer la couverture végétale ; reboisement individuel à vocation énergétique (charbon), autres reboisements à vocation économique. Protection contre les feux et les divagations des bovidés.

Usages compatibles : pépinières, apiculture, production de charbon, production de bois d'œuvre, collecte des fibres végétales, production des huiles essentielles à base de racine et des feuilles. Installation d'ouvrages ou d'infrastructures liés à la foresterie ; aménagement de piste d'accès.

Bases légales de référence : législations forestière et foncière ; cahiers des charges pour TGRN et RFR.

4.3.6 Écosystèmes naturels à préserver

Définition : Il s'agit d'écosystème naturel à préserver et/ou à gérer durablement, constituées des forêts naturelles, des savanes arborés, des marécages, des plans d'eau et de sol nu dont la gestion peut être assurée par l'État ou par la communauté de base conjointement avec la collectivité locale.

Surfaces affectées : 7 384 Ha.

Usages dominants : conservation, préservation, restauration ou valorisation durable selon la nature et l'état des ressources.

Usages compatibles : installation d'ouvrages ou d'infrastructures annexes liés à la conservation, la restauration ou l'exploitation forestière, l'éco tourisme et autres valorisations durables des ressources ; Aménagement de pistes d'accès.

Normes : Législations sur les zones sensibles, les règles sur le régime forestier, les règles sur le transfert de gestion et la gestion forestière ; les DINA homologués auprès des entités compétentes ; les contrats de gestion ou les conventions d'exploitation ainsi que les cahiers de charges ; la législation foncière

SAC Ambato Ambarimay

Surface hectares en \ Fokontany	Ambatoboeny	Ambato Atsimo	Ambato Avaratra	Ambarimay	Ambesisika	Ambohimarina	Amboroambo	Ankarambilo	Ankaraobato	Ankifitry	Anosikary
Valorisation locale	656	806	503	1 385	12 524	2 543	792	1 383	2 716	1 728	2 364
Zone d'habitat	69	43	34	27	134	36	7	38	123	30	36
Agriculture locale	564	756	438	657	9 008	2 458	705	1 084	2 593	1 668	2 166
Pâturage et savanes	15	0	0	558	1 784	0	59	15	0	1	7
Reboisement	8	7	31	143	1 598	49	21	246	0	29	155
Zone d'investissement	0	0	7	0	1 425	0	0	0	0	0	0
Ecosystème naturel	121	138	134	83	1 240	240	382	230	230	166	717
Forêts et bois à préserver	13	7	11	47	1 072	0	52	128	34	5	665
Zones humides à préserver											4
Plans d'eau	108	131	123	36	168	240	330	102	196	161	48
Total	777	944	644	1 468	15 189	2 783	1 174	1 613	2 946	1 894	3 081

SAC Ambato Ambarimay

Surface en hectares \ Fokontany	Anosikely	Beritra	Betaramahama y	Betongoa	Maroelatra	Madirovalokely	Marolaona	Maromandalo	Masiadokotra
Valorisation locale	2 992	3 411	3 654	829	3 264	4 744	645	2 784	998
Zone d'habitat	52	72	56	33	22	33	27	42	41
Agriculture locale	2 401	2 550	2 100	755	1 955	3 484	150	2 373	903
Pâturage et savanes	255	67	972	7	489	743	262	32	20
Reboisement	284	722	526	34	798	484	206	337	34
Zone d'investissement	0	0	124	0	0	0	0	0	0
Écosystème naturel	181	324	1 197	172	22	495	464	656	191
Forêts et bois à préserver	24	39	360	52	0	60	38	115	23
Zones humides à préserver		55				400			
Plans d'eau	157	230	837	120	22	35	426	541	168
Total	3 173	3 735	4 975	1 001	3 286	5 239	1 109	3 440	1 189

SAC Ambato Ambarimay

Vocations	Superficie (Ha)
Valorisations Locales	50 720
Zones d'habitat	955
Agriculture locale	38 768
Pâturages et savanes	5 286
Reboisement	5 711
Zones d'investissement	1 556
Écosystème naturel à préserver	7 384
Forêts et bois à préserver	2 746
Zones humides à préserver	459
Plans d'eau à préserver	4 179
Total commune	59 660

Tableau n° 19: Les vocations des terres par fokontany selon zonage

Autrement dit, si le territoire communal est valorisé selon le scénario d'aménagement du SAC, la zone d'habitat passera de 0,75% à 1,6% du territoire et les autres zones aménagées occuperont de 48% à 86% de la surface communale (agriculture locale et investissements économiques, reboisement).

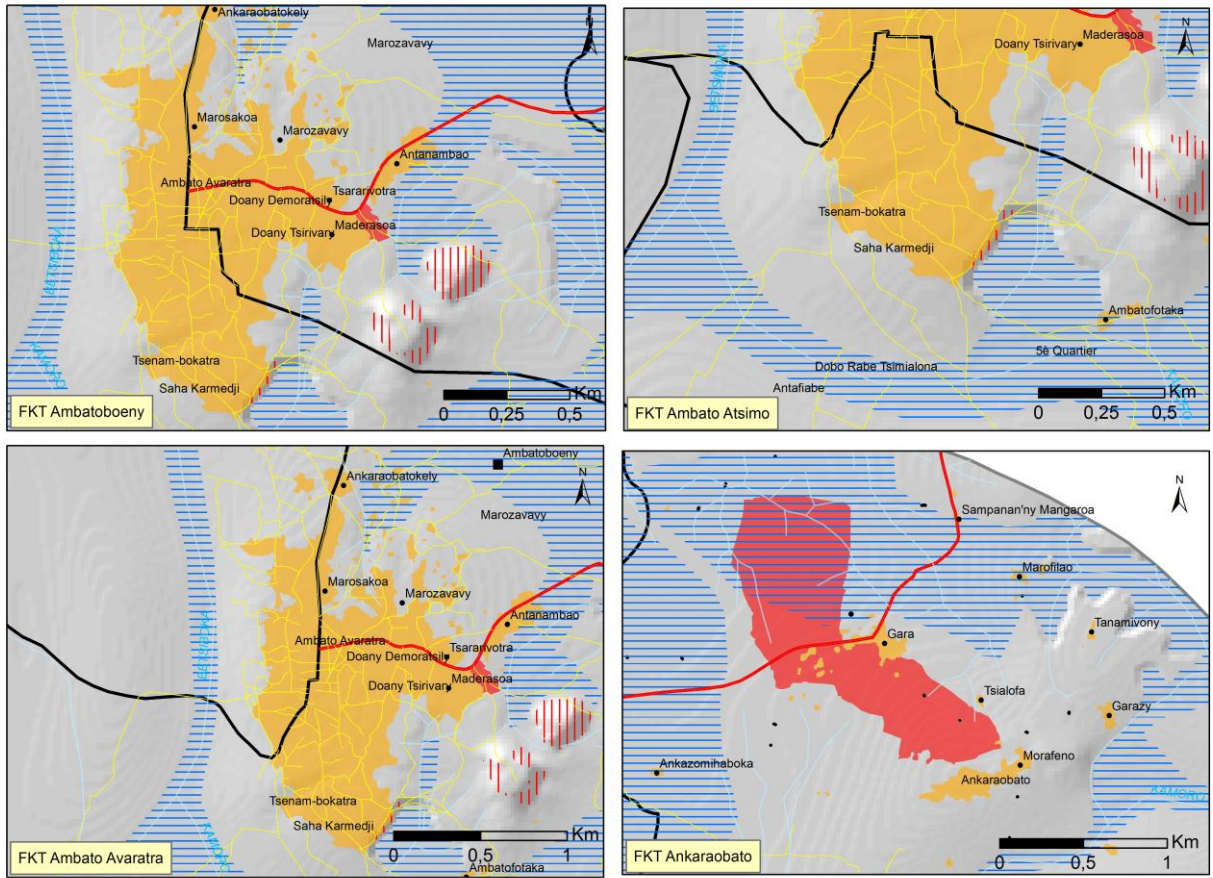
4.4 La carte de zonage des vocations des terres

La carte d'aménagement est la traduction spatiale du zonage du territoire communale contenant :

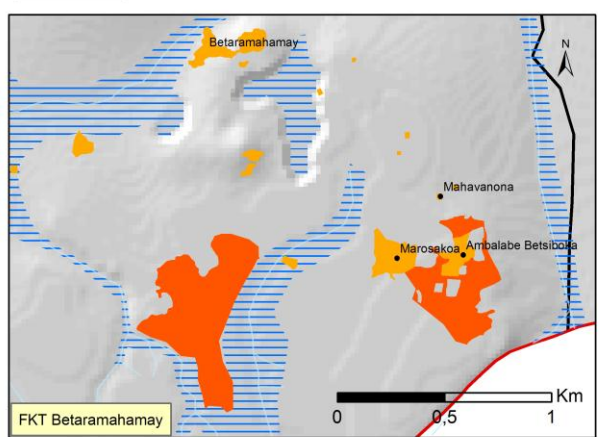
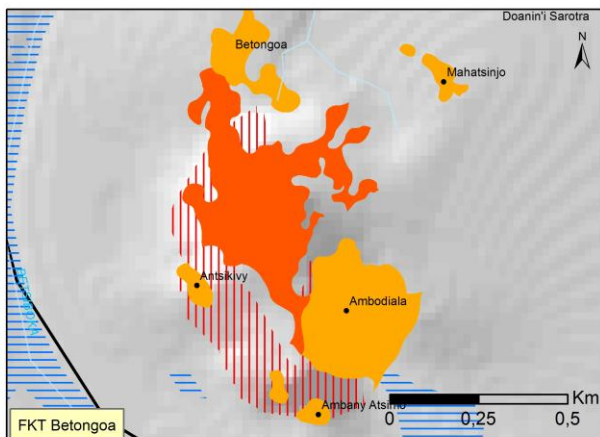
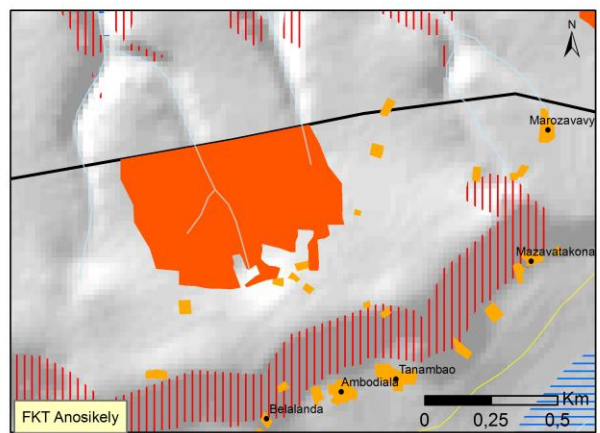
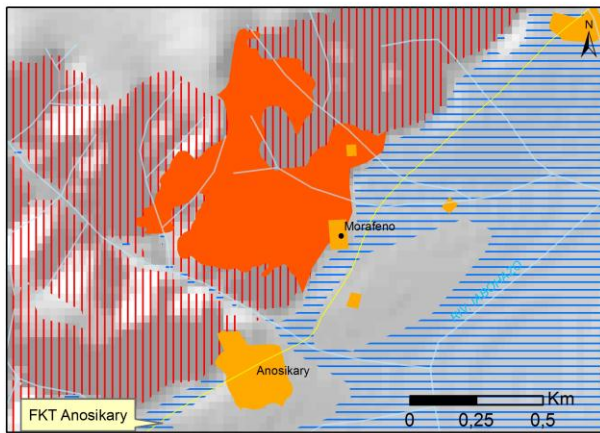
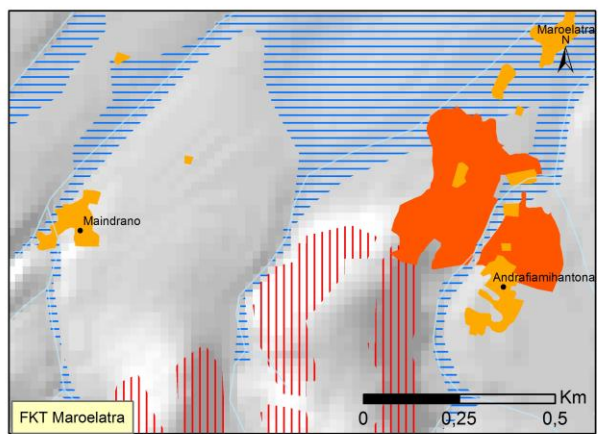
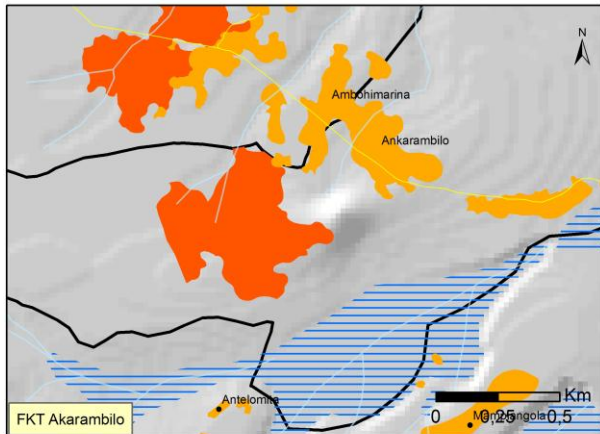
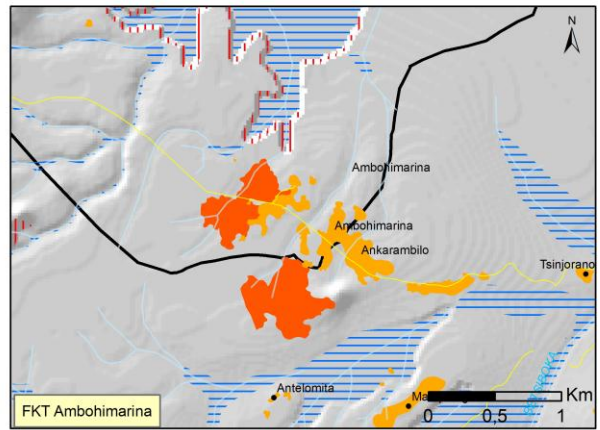
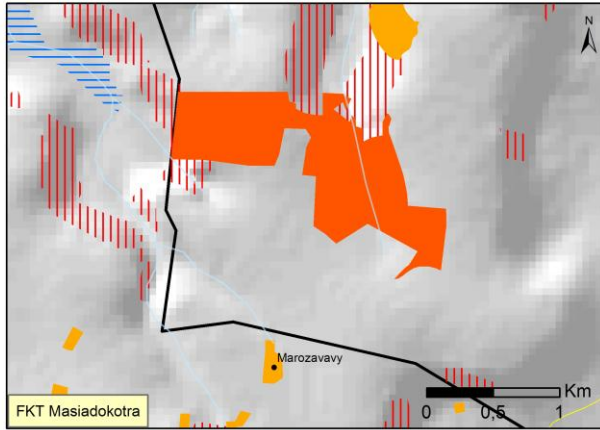
- Les aménagements existants qui comprennent les zones d'habitat, les zones d'agriculture et d'investissement économique, de reboisement ainsi que les tracés de route et de piste ;
- Les zones sensibles à préserver d'ici 2029 comprenant les plans d'eau, les marécages, les raphières et les forêts ;
- Les projets d'infrastructures routières et hydro agricoles à mettre en place d'ici 2029 Les vocations futures des zones homogènes du territoire communal qui intègrent les orientations sectorielles et qui ont été définies par la population pendant le processus de zonage.

SAC Ambato Ambarimay

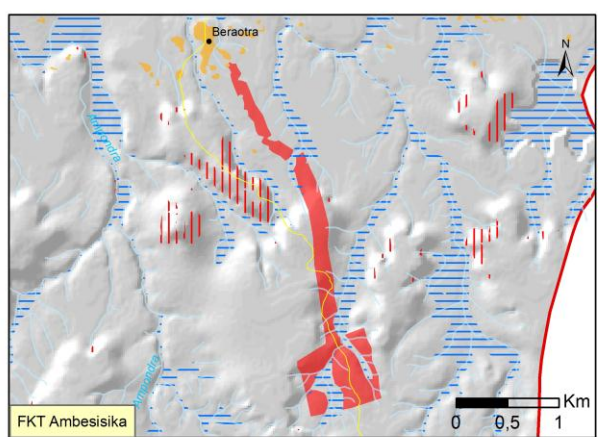
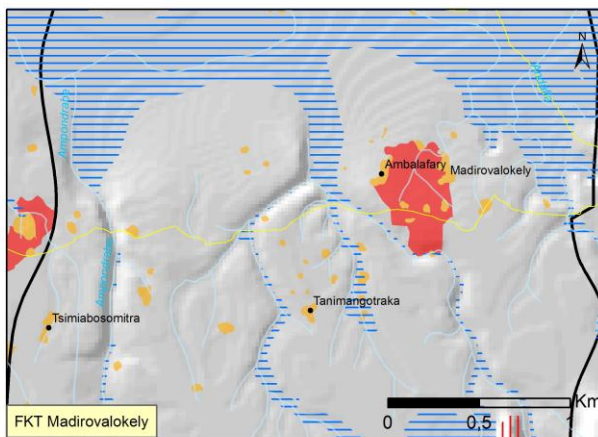
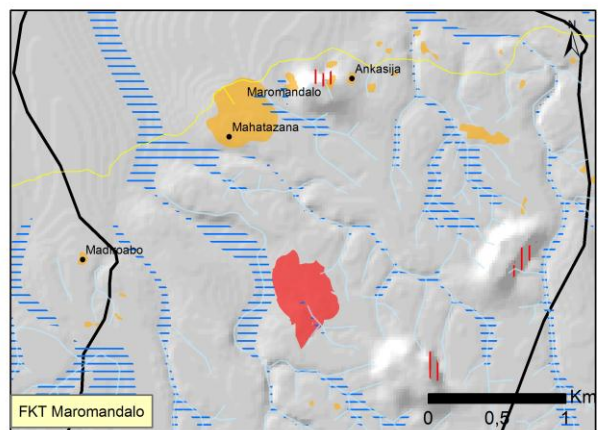
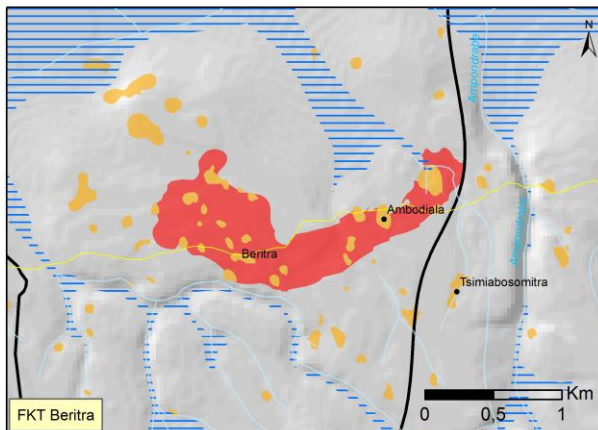
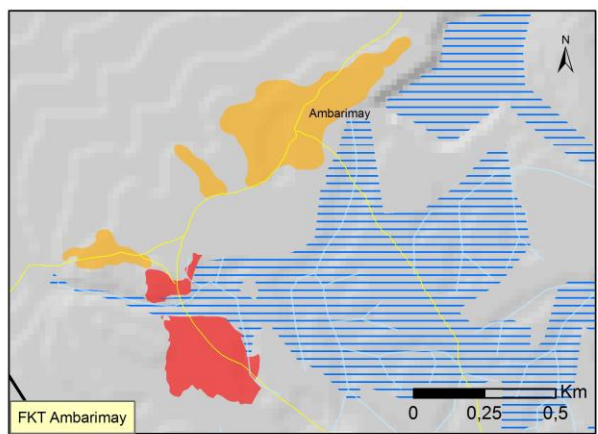
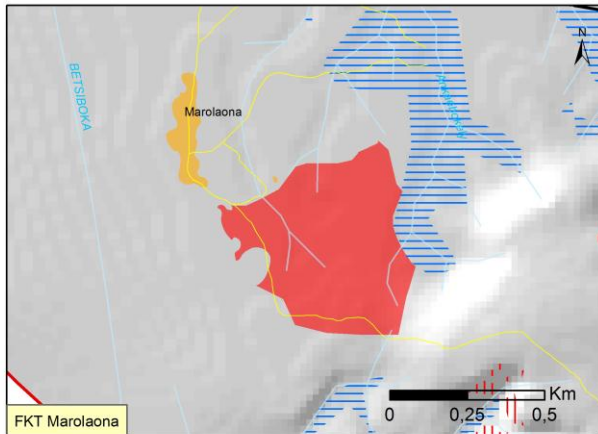
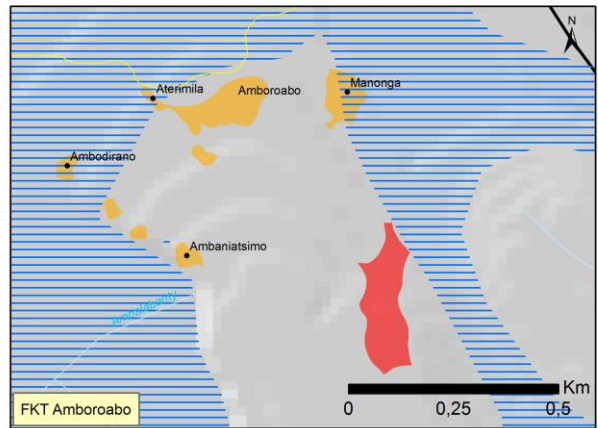
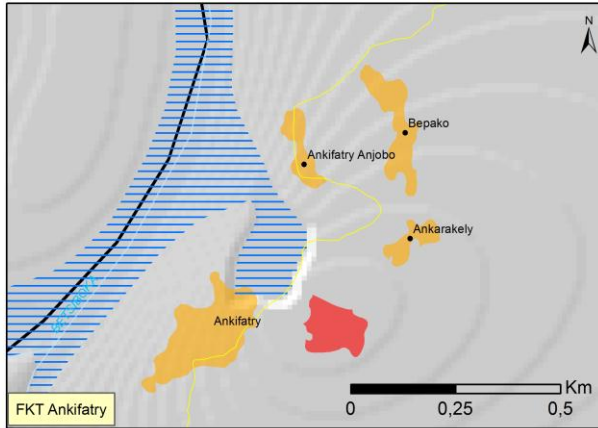
Carte 17: Les zones d'habitat pour 2029



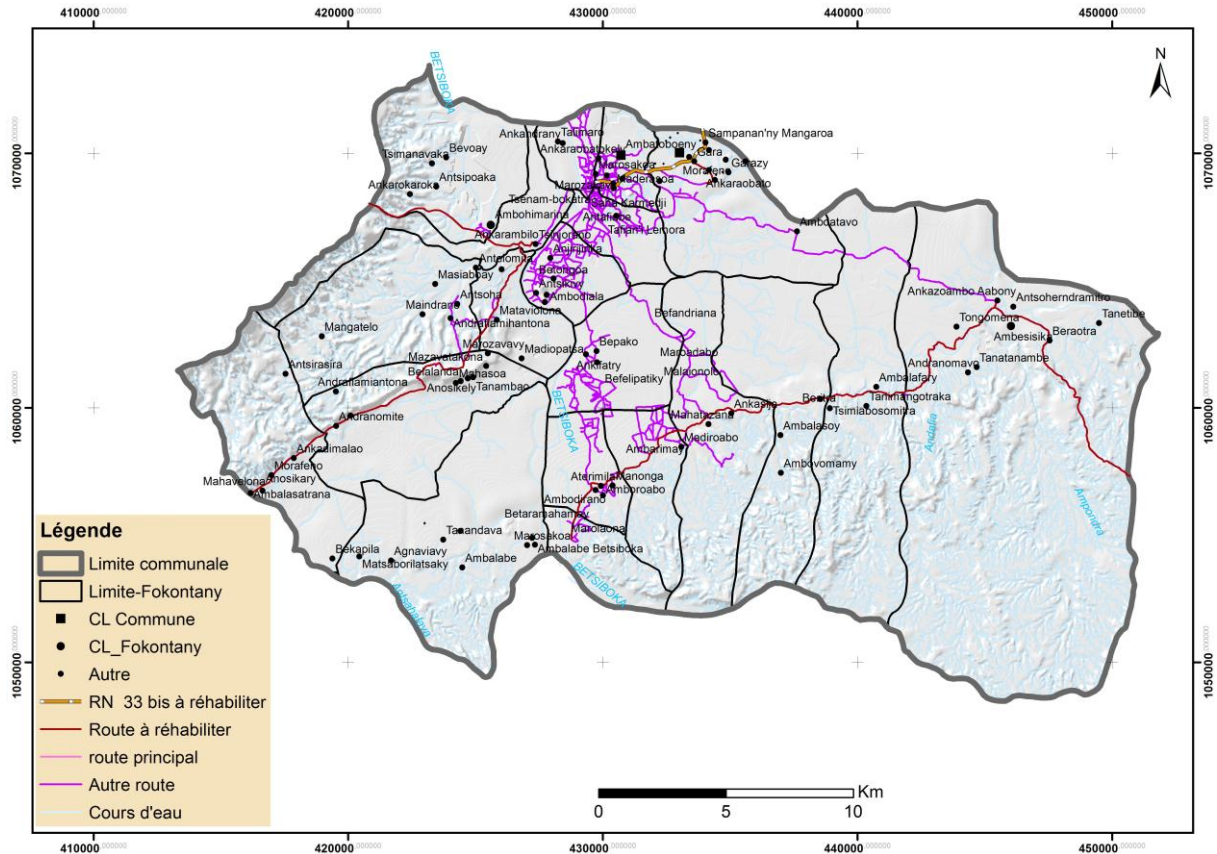
SAC Ambato Ambarimay



SAC Ambato Ambarimay

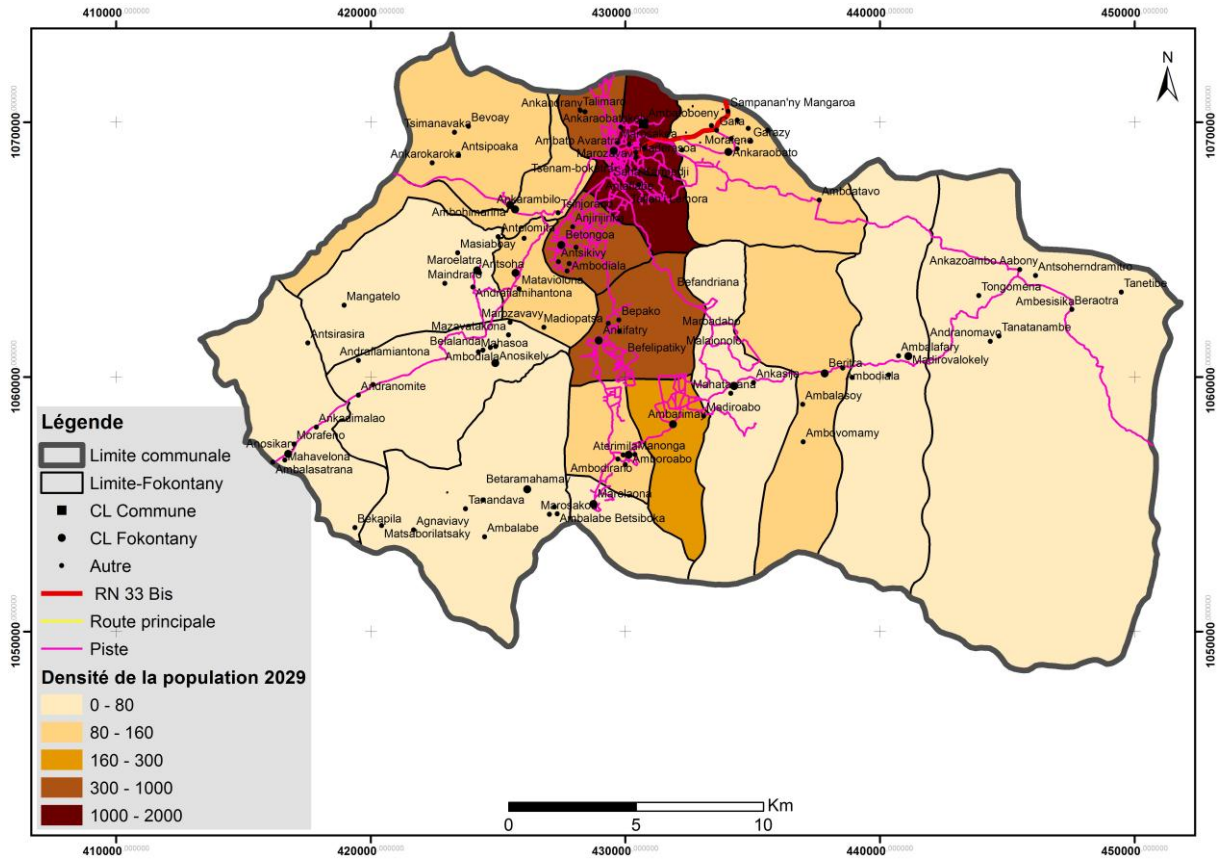


SAC Ambato Ambarimay

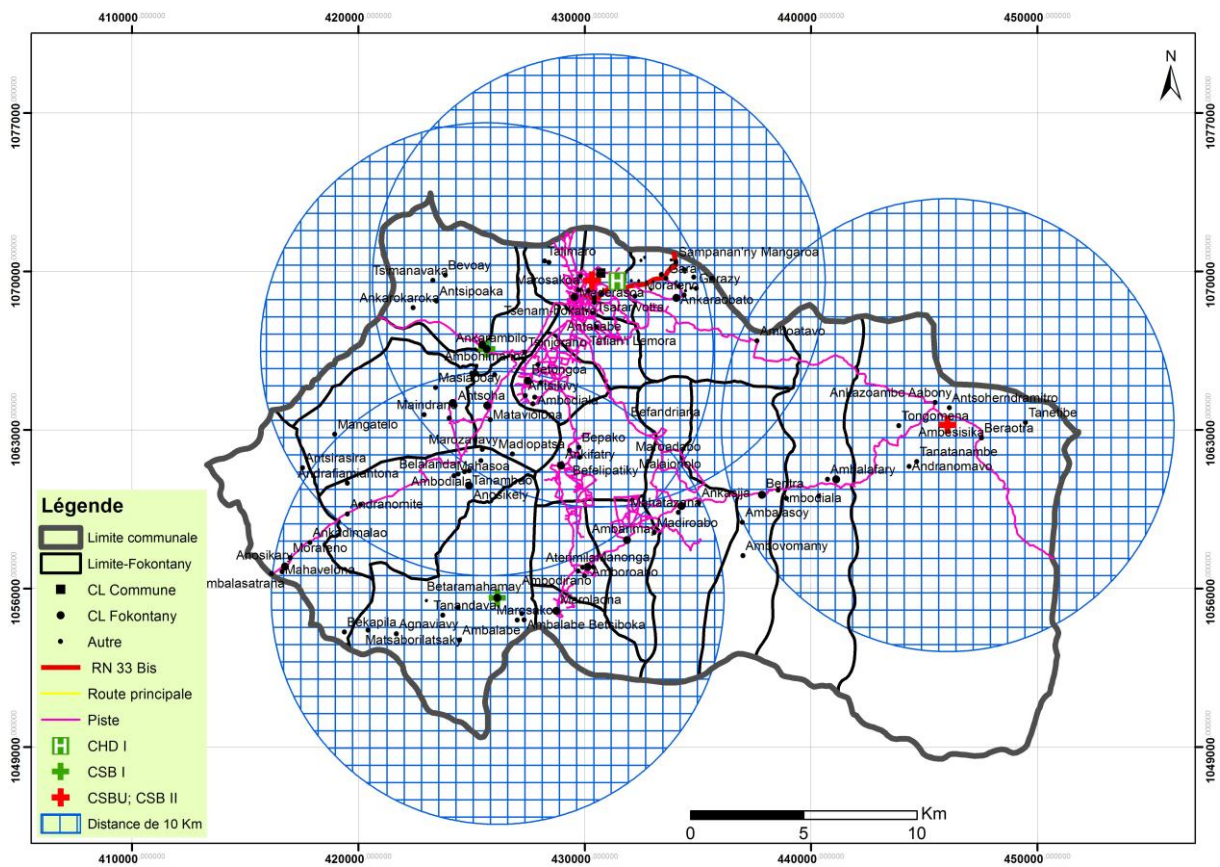


Carte 18: Les routes en 2029

SAC Ambato Ambarimay

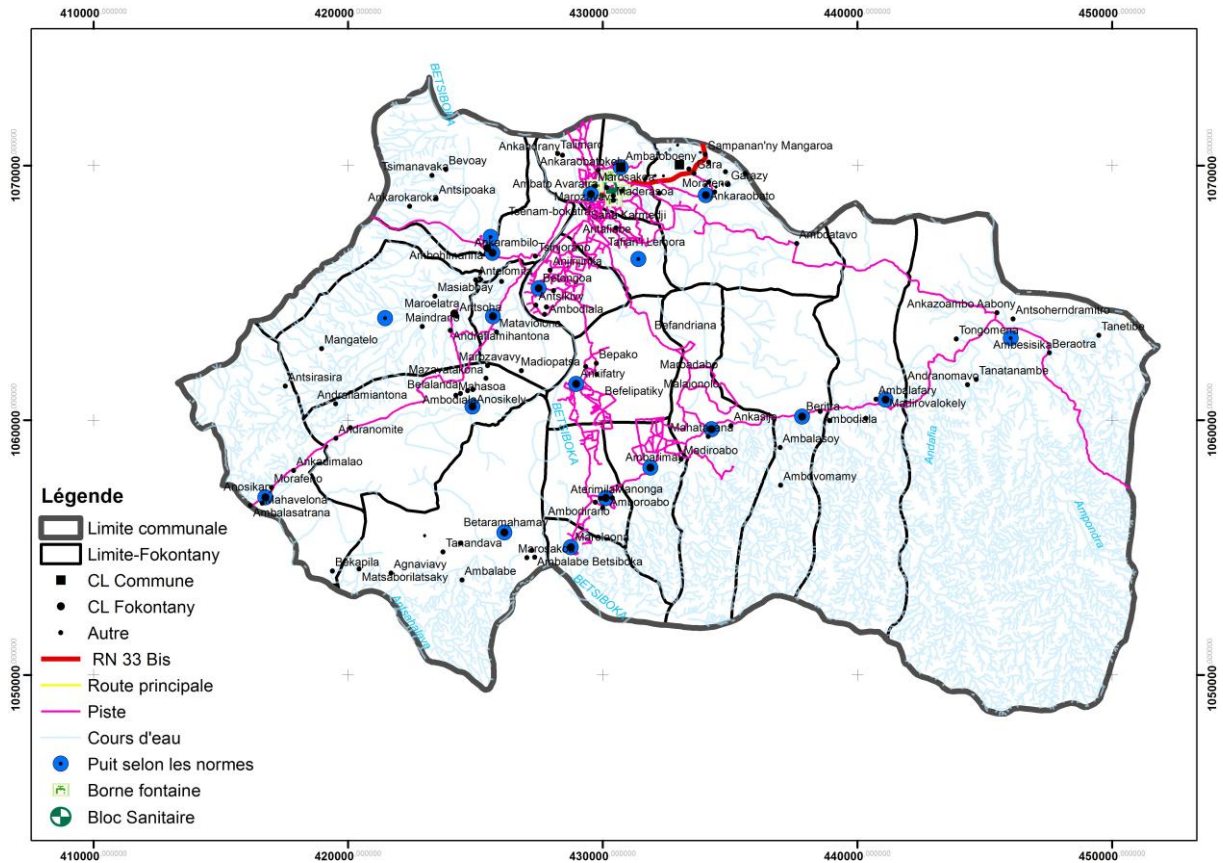


Carte 19: La répartition de la population en 2029

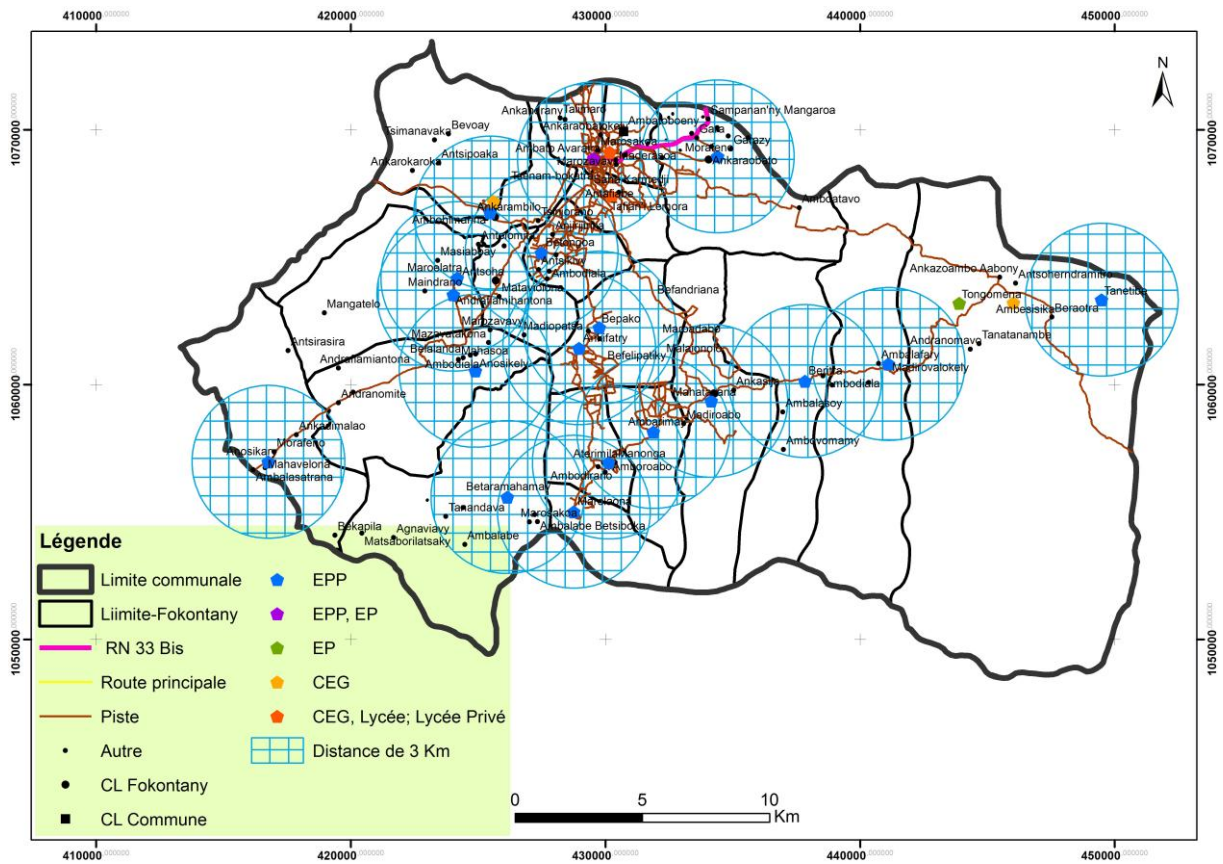


Carte 20: Les formations sanitaires en 2029

SAC Ambato Ambarimay

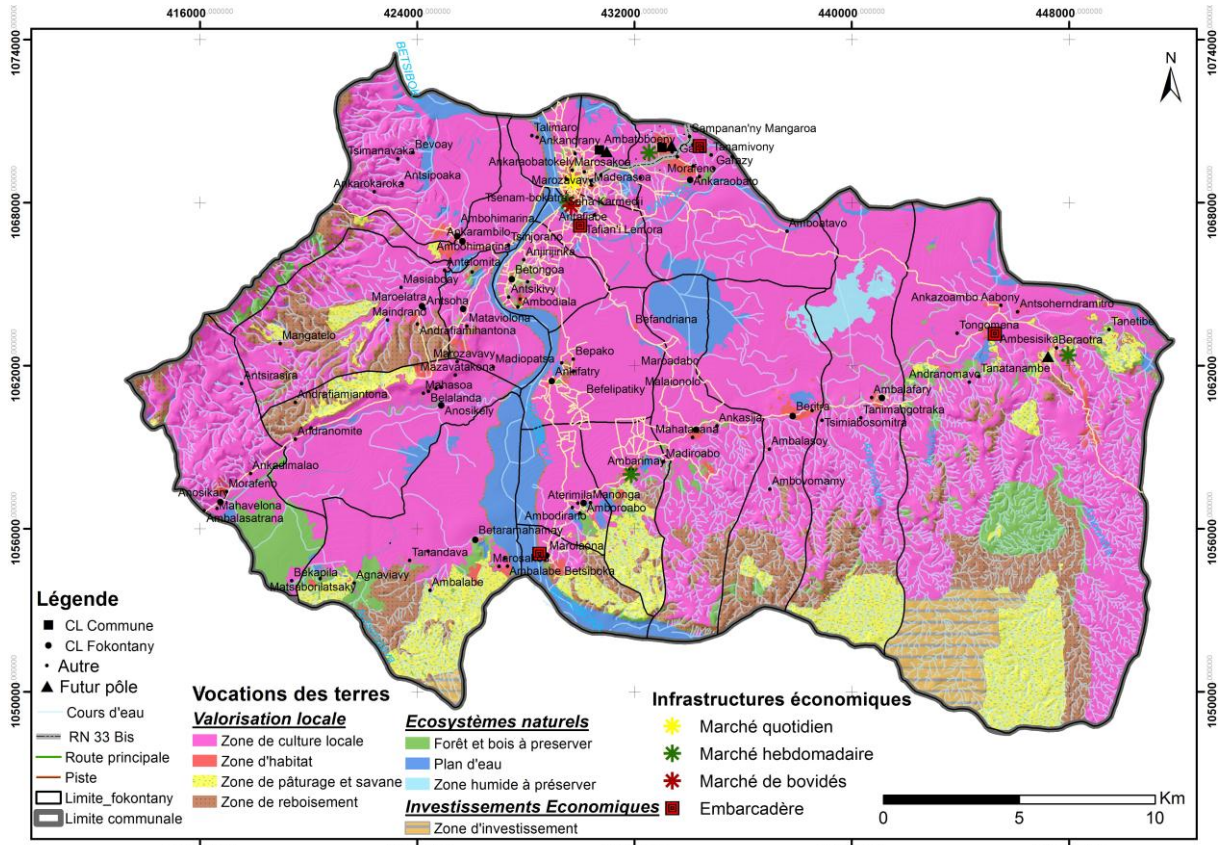


Carte 21: L'accès à l'eau potable en 2029

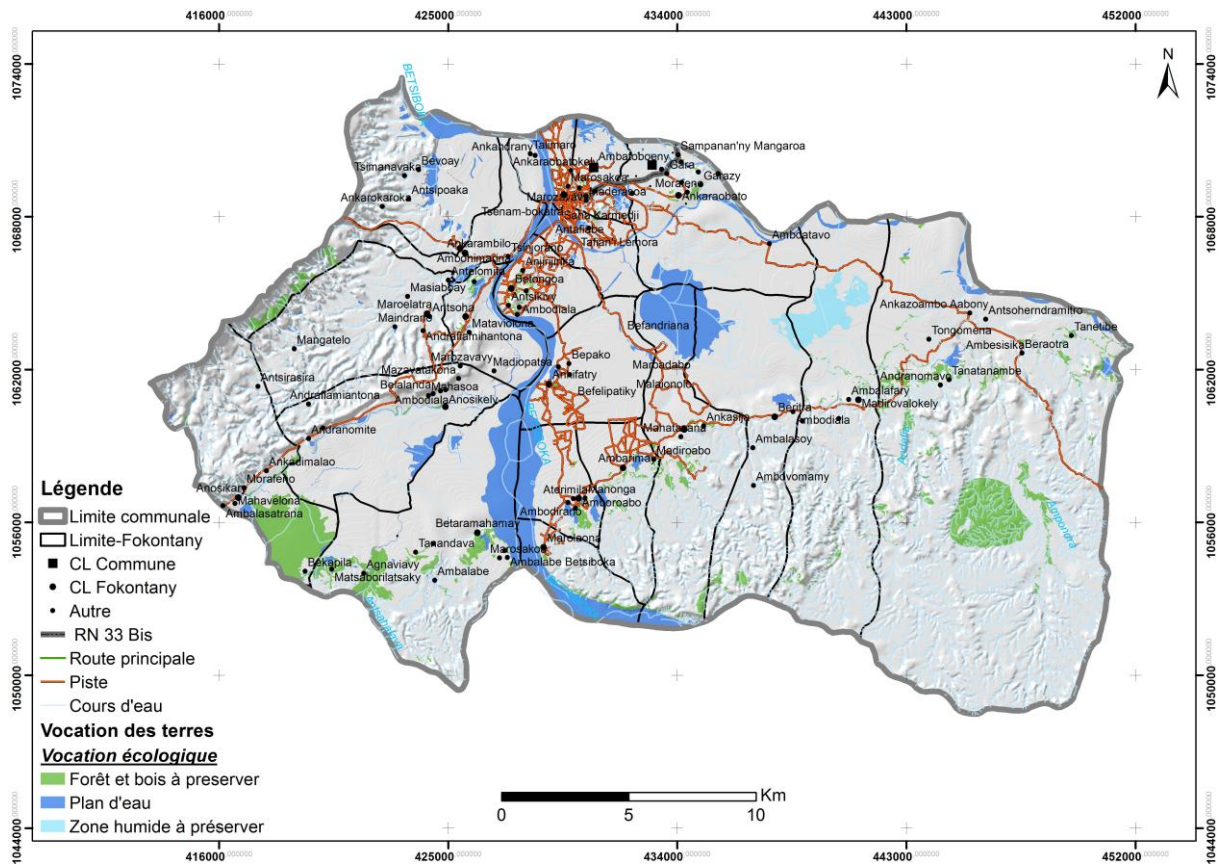


Carte 22: L'accès à l'éducation primaire en 2029

SAC Ambato Ambarimay

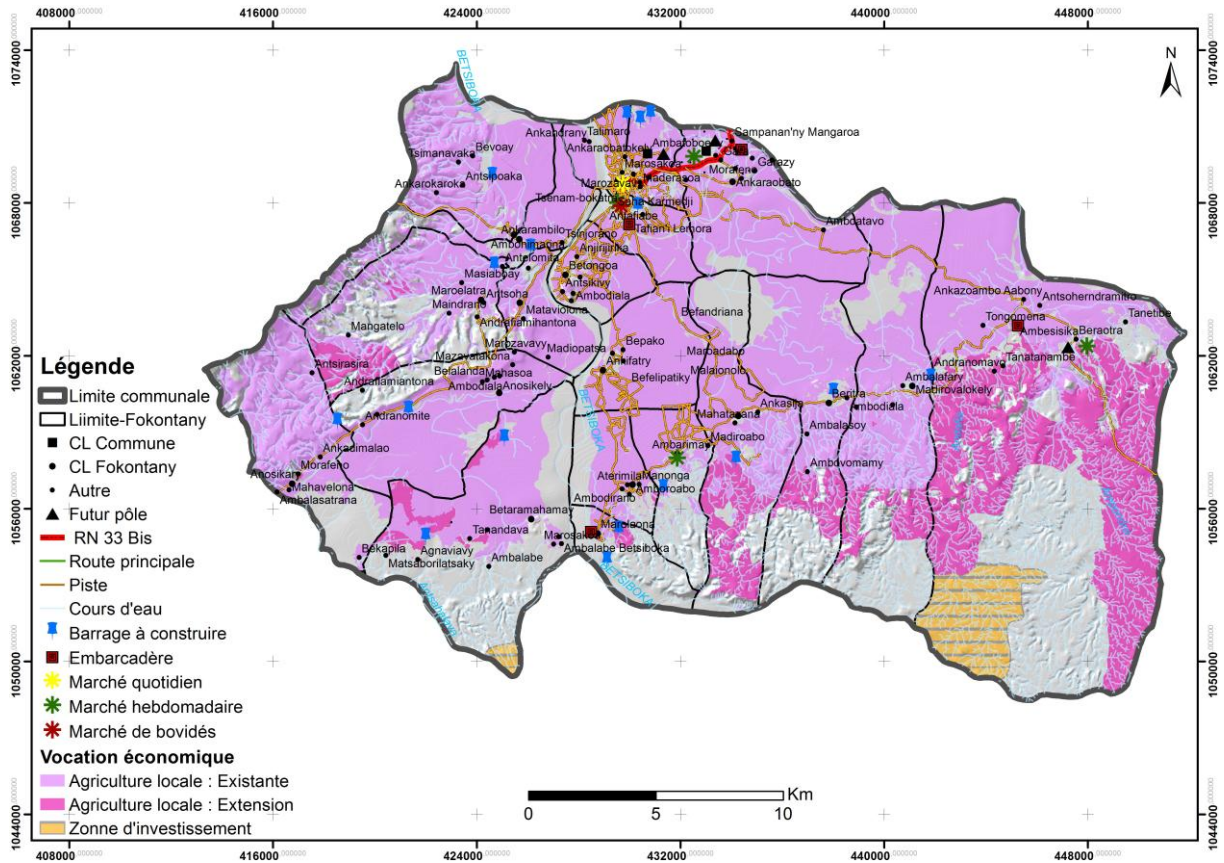


Carte 23: Le zonage des vocations des terres pour 2029



Carte 24: Les vocations écologiques pour 2029

SAC Ambato Ambarimay



Carte 26: Plan croquis d'Ambatoboeny chef lieu de commune 2014

Carte 27: Plan croquis d'Ambato Ambarimay chef lieu de commune 2029

SAC Ambato Ambarimay

V. **ORIENTATIONS POUR LA PLANIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE**

5.1 Assurer la promotion et la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement élaboré

Activités	2019	2025	2029	Responsables
Reproduction du document				Commune
Mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre				Commune, SRAT, Région
Plaidoyer du SAC auprès des branches de l'administration et des PTF potentiels				Commune, partenaires
Développement de coopérations décentralisées				Commune, Min Inter et Décentralisation

5.2 Améliorer l'accès de la population aux services sociaux et infrastructures répondant à ses besoins fondamentaux

5.2.1 Accès à l'éducation

La priorité est accordée à la mise aux normes des infrastructures existantes dans ce secteur, suivie de la construction de nouvelles salles de classes dans les localités qui souffrent le plus de manque d'infrastructures.

La mise en place et la mise aux normes des infrastructures ne suffisent pas pour garantir un accès équitable et durable à l'éducation. Il faudra instaurer les mesures d'accompagnement telles que la sensibilisation des parents, l'augmentation et la motivation des enseignants, les soutiens aux parents pour la scolarisation, l'amélioration de la qualité pédagogique et la prolongation de la chaîne éducative jusqu'au lycée. Les formations techniques ne devront pas être omises ni l'alphabétisation des adultes et des enfants ayant abandonné précocement les bancs de l'école.

Activités	2019	2025	2029	Responsables
Mise aux normes des salles de classes existantes				Commune, partenaires, CISCO
Organisation de campagnes de sensibilisation sur la scolarisation des enfants ;				Commune, ZAP
Construction de 422 nouvelles salles de classes primaires aux normes				Commune, partenaires, CISCO
Demande d'intégration des enseignants FRAM dans l'administration publique				Commune, ZAP, CISCO, DREN

SAC Ambato Ambarimay

Activités	2019	2025	2029	Responsables
Construction d'une nouvelle école primaire dans la nouvelle ville à Lagara				Commune, PTF, CISCO
Construction d'internat pour les élèves à Ambato Atsimo				
Construction de 15 nouvelles salles de classes pour le lycée actuel;				Commune, CISCO, PTF
Équipement du Lycée en ordinateurs et tableaux numériques ;				Commune, MEN
Construction de 10 nouvelles salles de classes pour le CEG actuel ;				Commune, CISCO, PTF
Ouverture d'un CEG à Beritra ;				Commune, CISCO, PTF
Ouverture d'un CEG à Ambesisika				Commune, CISCO, PTF
Ouverture d'un CEG à Ambohimarina				Commune, CISCO, PTF
Ouverture d'un CEG à Ankarambilo ;				Commune, CISCO, PTF
Demande d'ouverture d'un Lycée Technique et Professionnel ;				Commune DRETechnique
Ouverture d'un Centre de Formation Technique et Professionnelle à Lagara				Commune DRETechnique

Tableau n°20 : Délais et responsabilités pour assurer l'accès à l'éducation

5.2.2 Accès à la santé

Activités	2019	2025	2029	Responsables
Mise aux normes des établissements de santé existants : CHD I, CSBU, CSB I				Commune, DRS, MinSan
Rénovation et extension des bâtiments du CHD1				Commune, DRS, PTF
Ouverture d'un bloc opératoire au CHD1				Commune, DRS, PTF
Ouverture d'une morgue au CHD1				Commune, DRS, PTF
Renforcement des équipements de soins au CHD1				Commune, DRS, PTF
Mise en place d'une ambulance au CHD1				Commune, DRS, PTF

SAC Ambato Ambarimay

Activités	2019	2025	2029	Responsables
Équipement du CSB I d'Ankarambilo en puits, en électricité, en latrine				Commune, DRS, PTF
Ouverture d'un CSB II à Ambesisika				Commune, DRS, PTF
Ouverture d'un CSB I à Marosakoa (Betaramahamay)				Commune, DRS, PTF
Mise en place de vedettes médicalisées à Ambesisika et Anosikely				Commune, DRS, PTF
Renforcement de la sensibilisation concernant les Maladies Sexuellement Transmissibles (MST)				Commune, DRS, SSD
Renforcement des équipements de soins dans tous les établissements ouverts				Commune, DRS, PTF
Demande d'augmentation de l'effectif du personnel soignant				Commune, DRS, SSD
Promotion de l'éducation de la population pour l'utilisation des latrines et contre la défécation à l'air libre				Commune, PTF

Tableau n°21 : Délais et responsabilités pour assurer l'accès à la santé

La mise aux normes des formations sanitaires sera vaine si le personnel ne répond pas aux normes définies par le Ministère de la Santé. Les bons résultats dépendront également de la sensibilisation de la population à les fréquenter, à la pratique de l'hygiène en matière d'assainissement, ainsi que la disponibilité des médicaments.

5.2.3 Accès à l'eau potable

Activités	2019	2025	2029	Responsables
Mise aux normes des puits existants				Commune, DRE, PTF
Extension de l'approvisionnement en eau courante (JIRAMA) pour couvrir tout le chef lieu				Commune, JIRAMA
Réalisation de nouveau forage pour l'approvisionnement du chef lieu				Commune, JIRAMA
Réalisation de nouveau forage pour l'approvisionnement de la nouvelle ville à Lagara				Commune, JIRAMA
Renforcement du traitement de l'eau afin d'assurer sa potabilité				Commune, JIRAMA, DRE
Construction d'un nouveau château d'eau à Ambatoboeny				Commune, PTF, DRE
Construction de 213 puits aux normes				Commune, DRE, PTF

SAC Ambato Ambarimay

Activités	2019	2025	2029	Responsables
Équipement en puits de toutes les écoles				Commune, DRE, PTF,

Tableau n°22 : Délais et responsabilités pour assurer l'accès à l'eau potable

La mise aux normes des puits existants constituera la priorité du secteur, en même temps que la construction de puits dans les localités qui en sont dépourvues.

L'accès à l'eau potable dépendra non seulement des équipements mais également de la durabilité des ressources en eau et de la pérennité des installations. Il faudra ainsi s'assurer de la faisabilité technique des installations et du respect des différentes normes définies par le Ministère de l'eau. Il faudra également mettre en place des modes et des structures de gestion de proximité, de préférence des usagers, qui garantiront la maintenance des installations et la sensibilisation de la population sur l'enjeu de la potabilité de l'eau en matière de santé, des points d'eau jusqu'à l'usage final. Ces mesures seront plus détaillées sous forme d'une planification opérationnelle et intégrée dans le Plan Communal de Développement mis à jour.

5.3 Assurer un cadre de vie sécurisé et suffisamment équipé pour la population.

La clarification de la délimitation du territoire communal, la dotation de terrains au profit de la commune pour les extensions de zones d'habitat, et le renforcement de la sécurité publique, représentent les priorités absolues du secteur territorial et habitat.

Activités	2019	2025	2029	Responsables
clarification de la délimitation du territoire communal				Commune, District, Région, MinInter
Demande de dotation de terrains au profit de la commune pour les zones d'extension				Commune, SRAT, Doamines
Mise en place des nouvelles zones d'habitat				Commune, SRAT, Topo
Mise à jour du Plan d'urbanisme d'Ambatoboeny chef lieu, et du PCD				Commune, SRAT
Élaboration de plan d'urbanisme directeur (PuDi) pour la nouvelle ville sise à Lagara				Commune, SRAT
Mise en place d'organisation et de programme pérennes pour l'entretien des infrastructures et équipements existants.				Commune, SRAT
Recherche d'appuis et de financements				Commune, Région
Installation des équipements publics déjà listés				Commune, PTF
Intensification des campagnes d'information de la population sur les lois régissant le foncier, et sur les tarifs de traitement des dossiers fonciers				Commune, BIF, Doamines

SAC Ambato Ambarimay

Activités	2019	2025	2029	Responsables
Intensification de la sensibilisation de la population pour la régularisation des statuts des terrains aménagés				Commune, BIF
Augmentation de l'effectif des agents du guichet foncier travaillant pour la commune				Commune, BIF, Domaines
Équipement du guichet foncier en moyen de transport (moto)				Commune, PTF
Installation de postes avancés de gendarmerie à Betaramahamay, Anosikary				Commune, District
Installation de poste fixe de gendarmerie à Ambesisika				Commune, District
Installation d'un commissariat de police dans la nouvelle ville Lagara				Commune, District
Promulgation d'arrêté communal instaurant un système de « carnet – passeport » pour tout adulte				Commune
Promulgation d'arrêté communal sanctionnant le non-respect de l'utilisation de registre de visiteurs				Commune
Demande de renforcement d'effectif pour la gendarmerie et la police				Commune, District, SEZP, DRSP
Rénovation et extension du bâtiment de détention installé en chef lieu de commune				Commune, Commune, Min Justice
Demande d'obtention de « condition de maison centrale » pour la prison d'Ambatoboeny				Commune, Commune, Min Justice
Équipement des comités de vigilance				Commune, District, PTF
Renforcement de capacité des comités de vigilance				Commune, ZP
Demande de renforcement des équipements pour les policiers				Commune, District, DRSP

Tableau n°23: Délais et responsabilités en matière d'équipements publics

SAC Ambato Ambarimay

5.4 Garantir la continuité territoriale et l'accessibilité permanente de la commune:

Activités	2019	2025	2029	Responsables
Élaboration d'études techniques préalables sur la nature et la faisabilité des opérations d'amélioration des pistes identifiées et l'installation d'infrastructures déjà listées				Commune, SRAT DRTP,PTF
Établissement de plan opérationnel quinquennal sur la base des résultats des études				Commune
Recherche d'appuis et de financements				Commune, Région
Mise en œuvre des besoins validés par les études techniques et selon plan quinquennal.				Commune, SRAT DRTP,PTF
Réhabilitation de toutes les voies de communication sises au chef lieu de commune				Commune, DRTP,PTF
Demande d'installation d'un nouveau bac pour la circulation sur la Betsiboka				Commune, DRTP,PTF
Ouverture de lignes de transport fluvial avec bateaux à moteurs : - Ligne Sud-Est : Ambesisika jusqu'à Ambatoboeny - Ligne Ouest : Betaramahamay jusqu'à Ambatoboeny				Commune, SRAT, DRTP, PTF
Réhabilitation de la piste reliant Ambarimay à Andranofasikakely				Commune, DRTP,PTF
Installation d'un lieu d'accostage aux normes pour le bac, les bateaux et barques à Antafiabe, Antafian'ny bac, Maromena (Chef lieu de commune);				Commune, DRTP,PTF, APMF
Ouverture d'une gare routière pour les taxi-brousses à Ambalambengy (Ambato Avaratra)				Commune, DRTP,PTF
Installation d'un parking réservé aux transports publics avec les infrastructures connexes (nouvelle ville Lagara);				Commune, DRTP,PTF
Installation d'embarcadère aux normes à Ambesisika;				Commune, DRTP,PTF, APMF

Tableau n°24 : Délais et responsabilités pour améliorer la continuité territoriale

SAC Ambato Ambarimay

5.5 Favoriser l'amélioration de la rentabilité des activités de la population, et la commercialisation des produits issus de la commune, ainsi que la création d'emplois.

L'installation de nouveaux barrages, la mise en place des zones de reboisement à vocation économique, et l'ouverture de nouveau marché constituent les priorités du secteur économique.

Activités	2019	2025	2029	Responsables
Élaboration d'études techniques approfondies concernant les besoins en infrastructures hydro-agricoles identifiés				Commune, DRDA, PTF
Recherche d'appuis techniques et financiers				Commune, Région
Mise en place des infrastructures hydro-agricoles selon résultat des études réalisées				Commune, DRDA, PTF
Mise en place de structures de gestion des infrastructures hydro-agricoles installées				Commune
Mise en place d'une zone d'extension de l'agriculture locale selon l'estimation				Commune, BIF, Domaines, SRAT
Réhabilitation des pistes indiquées dans les besoins en infrastructures de communication pour l'évacuation de la production agricole				Commune, DRTP
Demande d'affectation de techniciens agricoles supplémentaires à Ambatoboeny pour conseiller les producteurs				Commune, DRDA
Demande de renforcement de l'équipement des techniciens travaillant dans la commune pour faciliter la réalisation de sensibilisations				Commune, DRDA
Ouverture de centre de formation et de recyclage pour les agriculteurs à Ambarimay				Commune, DRDA
Création d'un site web pour la promotion de la commune, de ses produits, ainsi que ses potentialités en matière agricole				Commune, DRDA, PTF
Mise en place de zones d'investissement à Ambesisika, Betaramahamay et Ambato Avaratra				Commune, BIF, Domaines, SRAT
Incitation d'investissements pour la transformation des produits agricoles				Commune, Région

SAC Ambato Ambarimay

Activités	2019	2025	2029	Responsables
Installation de greniers communautaires à Ambatoboeny, Ambohimarina, Betongoa, Madirovalokely, Ambesisika, Beritra, Betaramahamay				Commune, DRDA, PTF
Ouverture d'un grand marché de produits locaux à Ambohimarina				Commune, District
Demande d'affectation de techniciens de l'élevage à Ambatoboeny				Commune, DREL
Installation de couloirs de vaccination aux normes dans chaque fokontany				Commune, DREL, PTF
Délimitation de zone de pâturage et de plantation de fourrages améliorés à Ambesisika, Madirovalokely, Beritra				Commune, DREL, PTF
Installation de stations de monte à Ankarambilo, Madirovalokely				Commune, DREL, PTF
Ouverture de centre de formation et de recyclage pour les éleveurs à Madirovalokely				Commune, DREL, PTF
Ré empoissonnement des lacs Ambanja et Anosikely				Commune DRPêche
Incitation au regroupement des pêcheurs				Commune
Renforcement de capacité des associations de pêcheurs				Commune DRPêche
Installation de chambre frigorifique communautaire à Ambato Atsimo				Commune DRPêche, PTF
Promotion de la pisciculture dans les fokontany de Masiadokotra, Maroelatra, Anosikely				Commune DRPêche
Promotion du regroupement des artisans				Commune, DRAC
Renforcement des capacités des artisans				Commune, DRAC
Délimitation des zones de production de briques				Commune
Réalisation d'un recensement des orpailleurs				Commune
Incitation à la formalisation des orpailleurs recensés				Commune
Ouverture d'un marché de l'or aux normes à Ambatoboeny				Commune, DRMines, District

Tableau n°25 : Délais et responsabilités pour promouvoir le développement économique

SAC Ambato Ambarimay

5.6 Garantir la disponibilité en quantité suffisante et la durabilité des ressources naturelles de la commune.

Activités	2019	2025	2029	Responsables
Mise en place de zones de reboisement				Commune, SRAT, DREF, Topo
Mise en place d'un programme de reboisement				Commune
Réalisation de campagne d'information du public sur la réglementation concernant la protection des berges				Commune
Programmation de plantation de bambous et de « matsia » dans la bande des 25 mètres aux abords de la Betsiboka et du fleuve Kamoro				Commune
Programmation de plantation de vétiver aux abords du lac Ambanja				Commune, DREEMF
Enrochement de la berge à Antafiabe (Ambatoboeny) et mise en lace de maçonnerie en pierres plates				Commune, DRTP, SRAT, PTF
Remblayage à moitié du lavaka « Rakoto JB » (Ambatoboeny):, et mise en place de mur escalier, plantation de vétiver sur les abords, et aménagement d'espace vert sur la plate-forme				Commune, DRTP, SRAT, PTF
Installation provisoire de planches pâles en attendant la possibilité d'installer des gabions à « Tafia bac » (Ambatoboeny)				Commune, DRTP, SRAT, PTF
Construction de mur de soutènement au Lavaka près de l'ancien tribunal (Ambatoboeny)				Commune, DRTP, SRAT, PTF
Transfert de gestion des blocs forestiers restants				Commune, DREEMF
Installation de lieux de décharge publique dans chaque fokontany				Commune

Tableau n°26 : Délais et responsabilités pour protéger l'environnement